



RAPPORT DE **GESTION**

2025

A stylized map of the Riviera intercommunal security association territory, showing various municipalities and a network of roads. The map is rendered in shades of blue and white, with a darker blue area on the left side representing the sea.

PRÉAVIS NO 04/2026

**DU COMITÉ DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE RIVIERA**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c) ;
- du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera du 21 avril 2016 (art. 100) ;

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent Rapport sur sa gestion de l'exercice 2025.



TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	7
1. AUTORITES	8
1.1 COMITE DE DIRECTION	8
1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	10
1.3 COMMISSION DE POLICE.....	12
2. ACTIVITES	13
2.1 CONTEXTE 2025	13
2.2 DIRECTION.....	14
2.2.1 RESSOURCES HUMAINES	15
2.2.1.1 PERSONNEL PROFESSIONNEL	15
2.2.1.2 FORMATIONS.....	19
2.2.1.3 APPRENTI·E·S	19
2.2.1.4 PROMOTIONS ET JUBILAIRES	19
2.2.2 FINANCES.....	22
2.2.2.1 FACTURATIONS & CONTENTIEUX.....	23
2.3 SERVICES GENERAUX.....	24
2.3.1 OFFICE DU COMMERCE ET DES MANIFESTATIONS (OCM)	26
2.3.2 OFFICE DE LA MOBILITE.....	30
2.3.3 UNITE TECHNIQUE LOGISTIQUE & INFORMATIQUE	32
2.3.4 COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	34
2.3.5 CELLULE JURIDIQUE.....	37
2.3.6 CHANCELLERIE	38
2.4 POLICE	40
2.4.1 INTERVENTIONS MARQUANTES SUR L'ESPACE PUBLIC.....	41
2.4.2 TRAVAIL PROACTIF ET RÉACTIF	41
2.4.3 ENGAGEMENTS CANTONAUX ET INTERCANTONAUX.....	43
2.4.4 OPERATIONS SPÉCIFIQUES.....	44
2.4.5 DIVISION DE PROXIMITE.....	44
2.4.5.1 UNITE POLICE DE PROXIMITE 1	45
2.4.5.2 UNITE POLICE DE PROXIMITE 2	46
2.4.5.3 ACTIVITES DIVERSES – PARTENARIATS	51
2.4.5.4 CAMPAGNES ET ACTIONS DE PREVENTION.....	53
2.4.6 AMENDES D'ORDRE DRESSEES PAR LES POLICIERS (HORS ASP ET RADARS)	55
2.4.7 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL DE POLICE RIVIERA	55
2.5 AMBULANCE	57



2.5.1 ACTIVITE OPERATIONNELLE.....	57
2.5.1.1 PERSONNEL – RH	63
2.5.2 FORMATION	64
2.5.2.1 FORMATION INITIALE.....	64
2.5.2.2 FORMATION CONTINUE	65
2.5.2.3 FORMATION DES PARTENAIRES.....	66
2.5.2.4 MANAGEMENT DE LA QUALITE.....	68
2.6 PROTECTION CIVILE RIVIERA - PAYS-D'ENHAUT	69
2.6.1 INTERVENTIONS.....	70
2.6.1.1 SERVICE DE PIQUET REGIONAL	70
2.6.1.2 DETACHEMENT FIR.....	70
2.6.1.3 INTERVENTIONS EN SITUATION D'URGENCE.....	70
2.6.1.4 INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITE (IFC).....	72
2.6.2 FORMATIONS DE MILICE	73
2.6.2.1 ECOLE DE FORMATION DE BASE (EFB), A GOLLION.....	73
2.6.2.2 INSTRUCTION REGIONALE	73
2.6.2.3 COURS DE REPETITION DES COMPAGNIES 1 ET 2.....	74
2.6.2.4 COURS DE REPETITION FORMATION D'INTERVENTION REGIONALE	75
2.6.2.5 FORMATIONS PROFESSIONNELLES DES CADRES ET DU PERSONNEL...76	
2.6.2.6 EFFECTIFS.....	77
2.6.3 ABRIS.....	77
2.6.3.1 CONTRELE PERIODIQUE DES ABRIS (CPA)	77
2.6.3.2 DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES.....	78
2.6.4 LOGISTIQUE ET MATERIEL.....	79
2.7. SDIS RIVIERA	83
2.7.1 INTERVENTIONS.....	84
2.7.2 FORMATION	86
2.7.3 PREVENTION.....	87
2.7.4 MATERIEL.....	89
3. ORGANISATION	91
3.1 ORGANIGRAMME.....	91
3.2 COMITE DE DIRECTION ET REPRÉSENTANTS DES COMMUNES MEMBRES	92
3.3 CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	93
3.4 COMMISSION DE GESTION.....	96
4. CONCLUSION	97



LISTE DES ABRÉVIATIONS

AMOK :	Formation sur la gestion des interventions sur les tueries de masse
ASP :	Assistant de sécurité publique
ASR :	Association de communes Sécurité Riviera
CC :	Cours de cadre
CC I :	Formation ISP de cadre de premier niveau
CC II :	Formation ISP de cadre deuxième niveau (chef de chefs)
CC III :	CAS CEP – formation ISP d’officier de police
CR :	Cours de répétition
CRI :	Centre de Régulation de l’Information (centrale de Police Riviera – h24)
CVP :	Centrale Vaudoise de police (située à la Blécherette, traite tous les appels au 117 – h24)
CSSP :	Coordination suisses des sapeurs-pompiers
DGE :	Direction générale de l’environnement
DMR :	Digital mobile radio
ECA :	Etablissement d’assurance contre l’incendie et les éléments naturels du canton de Vaud
EFB :	Ecole de formation de base
EPT :	Equivalent plein temps
FIR :	Formation d’intervention régionale
FSSP :	Fédération suisse des sapeurs-pompiers
FVSP :	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
IFA :	International fire academy
IFC :	Intervention en faveur de la collectivité
IG :	Instruction générale
IS :	Instruction spécialisée
ISP :	Institut Suisse de Police
ISU :	Intervention en situation d’urgence
ITAS :	Instructions techniques pour abris spéciaux
ITE 2000 :	Instructions techniques pour l’entretien des constructions de protection civile
ITMO :	Instructions techniques pour les ouvrages de protection civile
JOM :	Journée oser tous les métiers
JSP :	Jeunes sapeurs-pompiers
LABD :	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LEI :	Loi sur les Etrangers et l’intégration
Lstup :	Loi sur les stupéfiants
OCM :	Office du commerce et des manifestations
OFPP :	Office fédéral de la protection de la population
OM :	Office de la mobilité
OP AQUILAE :	Opération menée par Police Riviera dans le domaine du deal de rue à Vevey
OP HUSH :	Opération cantonale visant à dénoncer les pollutions sonores produites volontairement par des conduites sportives
OPC :	Organisation de protection civile
ORPC :	Organisation régionale de protection civile
PCi-VD :	Protection civile vaudoise
PCi :	Protection civile
PCC :	Police cantonale du commerce
PCR :	Poste de commandement régional
RC744 :	Route cantonale 744



RGPi : Règlement général de police intercommunal
RP : Rapport préparatoire (ORPC)
RP : Répondant de proximité (Police)
SDIS : Service de défense incendie et secours
UTLI : Unité technique, logistique et informatique



PREAMBULE

Le rapport de gestion constitue une synthèse des activités de l'ensemble de l'Association Sécurité Riviera (ASR). Il est formellement adressé au Conseil intercommunal par le Comité de direction et vise à présenter, de manière claire et structurée, les prestations déployées par notre organisation au service de la sécurité de la population et des communes membres.

Au-delà de la simple présentation d'indicateurs, ce document met en lumière l'engagement quotidien des différents services de l'ASR dans leurs missions de sécurité publique, de secours et de protection de la population. Il offre également une lecture des évolutions observées durant l'année écoulée, en mettant en perspective les faits marquants, les tendances constatées et les mesures qui en découlent pour notre organisation et pour les autorités.

Pour l'édition 2025, plusieurs changements significatifs ont été apportés tant sur la forme que sur le fond. La présentation du rapport a été entièrement revue afin de lui donner une ligne éditoriale plus claire et plus cohérente. La structure du document a également été retravaillée pour améliorer la lisibilité et faciliter la compréhension des informations essentielles par les membres du Conseil intercommunal.

Cette nouvelle approche vise notamment à privilégier une lecture synthétique et orientée vers l'essentiel. Les données statistiques et graphiques sont accompagnées d'explications permettant d'en comprendre la portée, les conséquences éventuelles ainsi que les actions mises en œuvre ou envisagées. Les éléments organisationnels détaillés sont, quant à eux, regroupés dans l'annexe afin d'alléger le corps principal du rapport avec des éléments invariables.

L'année 2025 a par ailleurs été marquée par une activité soutenue de l'ensemble des entités de l'ASR. Dans un contexte en constante évolution, les services ont poursuivi leurs efforts d'adaptation, de modernisation et de collaboration avec leurs partenaires institutionnels afin de garantir des prestations efficaces et adaptées aux besoins de la population.

Au travers de ce rapport, le Comité de direction souhaite également mettre en valeur le travail et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs de l'ASR. Leur professionnalisme et leur sens du service public constituent un élément essentiel de la sécurité et de la qualité de vie au sein des communes membres.





1. AUTORITES

1.1 COMITE DE DIRECTION

Comme les années précédentes, le Comité de direction a dû se saisir de divers dossiers importants et a continué à traiter des objets et des réflexions entamés parfois de longue date.

C'est ainsi que nos services ont apporté leur soutien dans les réflexions sur le deal de rue à Vevey, en participant à de nombreuses séances de préparation du dossier présenté au Conseil communal et au verdict des urnes.

Nous avons reçu la décision de démission de notre Directeur Monsieur Frédéric Pilloud, qui a obligé le Comité de direction à mettre en place des mesures transitoires dont la nomination d'un Directeur ad-intérim en la personne de Monsieur Sébastien Piu, que je profite de remercier ici, et par la création d'une task-force qui a eu pour but de soutenir la Direction jusqu'à l'arrivée du nouveau Directeur et l'accompagnement sur un trimestre. Pour cette task-force, nous nous sommes assurés de l'appui de deux consultants externes, qui continuent à nous accompagner dans des réflexions sur des modifications de gouvernance pour la prochaine législature.

La nomination de notre Directeur a fait l'objet d'une procédure serrée et nous avons aussi été accompagnés par un bureau spécialisé dans le domaine du recrutement de cadres supérieurs et de directeurs. Nous sommes heureux d'avoir pu accueillir M. Clément Leu au 1^{er} octobre.

Les polices vaudoises ont été également secouées par l'affaire des groupes WhatsApp. Ces événements ont été aussi l'occasion pour le Codir de rappeler la fermeté avec laquelle nous traiterions toutes les questions de mobbing, homophobie, racisme et autre. Nous avons aussi pu dire notre soutien à nos forces de police dans cette période qui était un peu troublée. Nous le savons officiellement maintenant de la part du Ministère public : aucune enquête en cours ne concerne une collaboratrice ou un collaborateur de l'ASR.

Comme par le passé, nous travaillons toujours au niveau cantonal sur la coordination des forces de police avec la CDPV (Conférence des Directeurs des Polices Vaudoises), organe politique et la SOPV (Société des Officiers des Polices Vaudoises), organe opérationnel. Des projets comme celui d'EVOPOL, qui s'inscrit dans l'esprit de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) ou plus récemment une nouvelle réflexion sur les outils informatiques, sont autant de discussions qui permettent d'avancer sur des projets concrets en lien avec la Police cantonale, mais en affirmant notre volonté de garder une vraie police de proximité.

Pour la Protection civile et en lien avec notre ORPC Riviera, des séances politiques, au sein de l'Assemblée des Présidents d'ORPC, et opérationnelles, au sein de la Conférence des Commandants, ont aussi permis d'avancer des réflexions sur l'optimisation des structures, face à la diminution des effectifs des astreintes et astreints. Les négociations sur ce sujet sont menées aussi en parallèle avec des séances de coordination avec le Conseiller d'Etat en charge.

Pour notre Service d'ambulances, le redéploiement du dispositif cantonal des urgences préhospitalières (DisCUP) est toujours en phase de travail au niveau cantonal, et les négociations sur la reconnaissance de nos prestations ont pu être menées à satisfaction de chaque partie concernée.

Concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS), le plus gros du travail consiste toujours à s'efforcer de garantir les prestations attendues en assurant la relève des sapeurs-pompiers volontaires. La sécurité et la santé des intervenants, ainsi que la formation continue constituent aussi des thèmes qui ont marqué les travaux de nos collaborateurs permanents, souvent en réponse aux questions du Conseil Intercommunal.



Concernant les dossiers internes, celui de la Maison de la sécurité publique et celui relatif au déploiement sécuritaire dans notre région ont pu fortement évoluer et ont continué à occuper nos services et nos mandataires. La Commission consultative du Conseil intercommunal (CI) a pu aussi être nantie de l'avancement du projet et constitue un parfait relais avec le CI. Ce dossier demeure une priorité pour notre Association et un pas important pour le projet a pu être franchi en 2025 : suite à une séance spéciale destinée aux Municipalités des communes membres qui s'est déroulée le 6 novembre, les exécutifs se sont tous déclarés en faveur du projet qui pourrait être construit sur la parcelle dite du Pré-au-Blanc, à la sortie de l'autoroute de Vevey. Cela permet au Codir de mettre maintenant toute son énergie pour faire avancer le projet sur cette parcelle, notamment au travers de diverses séances et négociations avec nos partenaires.

La modification de nos statuts, comprenant celle de la clé de répartition des coûts entre les communes-membres avait abouti fin 2024 et l'entrée en vigueur de ces modifications est intervenue début 2025.

Nos Services généraux ont vu leur implication juridique dans divers dossiers augmenter. Nos services transversaux ont continué à apporter leurs supports aux autres services de l'ASR. Pour notre Office du commerce et des manifestations (OCM), 2025 s'est avérée être une nouvelle année chargée en termes d'autorisations de manifestations délivrées.

Bien que ne concernant pas l'exercice 2025 sous revue, je ne peux passer sous silence l'incendie de Crans-Montana du 1^{er} janvier. Je tiens à remercier particulièrement nos équipes d'ambulanciers qui ont été détachés en soutien pour secourir les victimes de ce drame, pour la plupart très jeunes. Je saisis encore l'occasion de présenter toutes les condoléances aux familles et proches des victimes de la part du Codir, et du courage et de la patience pour tous les survivants de cette catastrophe qui n'aurait jamais dû arriver.

Les quelques exemples ci-dessus ne sont pas exhaustifs et le travail des équipes au sein de nos services ne va pas en diminuant.

Au travers de ces quelques mots, le Comité de direction tient également à remercier les Conseillères et Conseillers intercommunaux, pour leur travail et leur compréhension. Plus particulièrement les Présidents, ainsi que la Secrétaire.

Durant 2025, les instances politiques de l'Association se sont réunies, notamment aux occasions suivantes :

- Le Codir a tenu 13 séances et validé 119 propositions ;
- Les Membres du Bureau du Codir ont tenu 26 séances ;

Enfin, le Comité de direction ne pouvait terminer son message sans remercier chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de l'ASR, les volontaires, les astreintes et les astreints, tous grades et toutes fonctions confondus, pour les prestations qu'ils délivrent en permanence à l'ensemble de notre population. Le Codir salue leur professionnalisme, leurs compétences, leur souplesse et leur disponibilité. Grâce à leur travail et leur présence, le sentiment de sécurité, quoi qu'on en dise, est bien présent sur la Riviera ; il fait partie intégrante d'un « vivre ensemble » qu'il est bon de relever, à l'heure où la situation internationale peut parfois se révéler anxiogène.



1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL

Activités et décisions :

- **Séance 01/2025 du 30 janvier, à La Tour-de-Peilz :**

Dépôt des préavis suivants :

- Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent (Préavis No 07/2024)
- Nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024)
- Projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l'Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024)

- **Séance 02/2025 du 10 avril 2025, à La Tour-de-Peilz :**

Dépôt des interpellations suivantes :

- Monsieur Yvan Cornu (Vevey) et consorts : « Prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du projet de vidéosurveillance à Vevey »
- Madame Sarah Dohr (Vevey) : « Frais supplémentaires appliqués depuis 2025 pour les paiements du parking via l'application PayByPhone à Vevey »
- Madame Sarah Dohr (Vevey) : « Utilisation et usage des clouds, courriels, photos et internet y compris utilisation de l'AI au sein de l'ASR »
- Madame Susanne Lauber Fürst (Montreux) et consorts : « Camping sauvage prolongé sur le territoire de la Riviera vaudoise, en particulier dans des camping-cars sur le domaine public »

Dépôt des préavis suivants :

- Comptes 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2025)
- Rapport de gestion 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2025)

Approbation des rapports suivants :

- Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent (Préavis No 07/2024),
- Nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024)
- Projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l'Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024)

- **Séance 03/2025 du 26 juin, à La Tour-de-Peilz :**

Dépôt de l'interpellation suivante :

- Monsieur Cédric Bussy (Vevey) : « Pour construire notre future « maison de la sécurité » sur des fondations solides ! »

Dépôt du préavis suivant :

- Budget 2026 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 03/2025)



Approbation des rapports suivants :

- Comptes 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2025)
- Gestion 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2025)

Elections :

- Monsieur Rodrigo Leal (Jongny) est élu à la présidence du Conseil intercommunal pour l'année 2025-2026 par 29 voix.
- Madame Susanne Lauber Fürst (Montreux) est élue de manière tacite et par acclamation à la vice-présidence du Conseil intercommunal pour l'année 2025-2026.
- Madame Anna lamartino (Vevey) et Monsieur Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) sont élus respectivement scrutatrice et scrutateur, de même que Monsieur Jacques Sauvonnnet (Vevey) et Monsieur Denis Champier (La Tour-de-Peilz) sont élus scrutateurs suppléants pour l'année 2025-2026 de manière tacite et par acclamation.

• **Séance 04/2025 du 25 septembre, à Vevey :**

Dépôt des interpellations suivantes :

- Monsieur Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « Hémorragie ou flambée d'heures supplémentaires »
- Monsieur Frédéric Vallotton (Vevey) : « Frein aux courses-poursuites »
- Monsieur Yvan Cornu (Vevey) : « Pour la prévention des discriminations de tout genre et le soutien psychologique du personnel »
- Madame Anne Krenger (Montreux) : « Police : Formation face aux enjeux sociétaux et fonctionnement face aux violences et discriminations, quelle est la situation à l'ASR ? »

Report de la validation à la séance 05/2025 :

- Budget 2026 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 03/2025)

• **Séance 05/2025 du 20 novembre, à Vevey :**

Dépôt de l'interpellation suivante :

- Madame Anna lamartino-Sica (Vevey) : « Patrouiller en voiture sur les quais : incohérence ou nécessité ? »

Dépôt des postulats suivants :

- Madame Anna lamartino (Vevey) : « Vevey en gare d'urgence : le deal doit dérailler ! »
- Monsieur Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « Renforcer la gouvernance de l'Association Sécurité Riviera »

Approbation du rapport suivant :

- Budget 2026 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis N° 03/2025)

1.3 COMMISSION DE POLICE

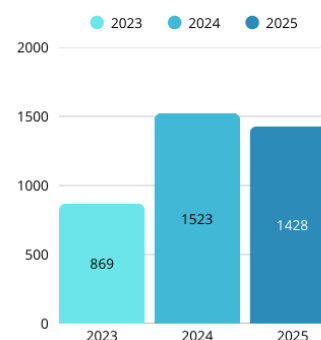
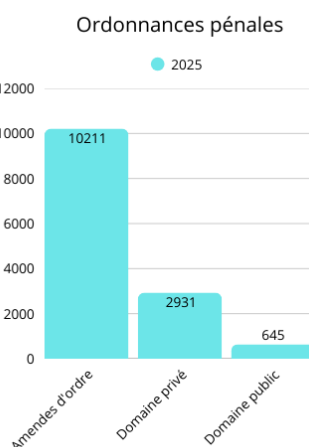
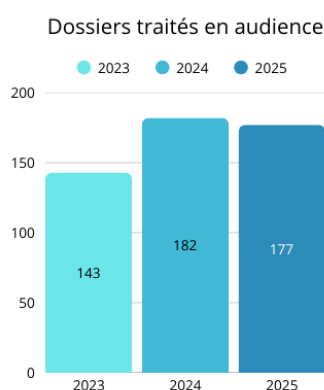


Me Denis Sulliger
Président de la Commission de police

Durant l'année 2025, le nombre de dossiers traités en audience par la Commission de police est demeuré stable eu égard à l'année précédente. En effet, seule une très légère diminution par rapport à 2024 a pu être constatée. Ces audiences demeurent essentielles dans la mesure où elles permettent aux personnes concernées d'être entendues oralement par le Président (ou ses Substituts) et de faire ainsi valoir leurs arguments.

Sans surprise, en 2025 également l'activité décisionnelle de la Commission de police a concerné essentiellement les amendes d'ordre. Ce domaine a effectivement représenté environ les trois quarts des ordonnances pénales qui ont été rendues hors audience (dépassement de la durée du stationnement, parcage hors cases, etc.). Pour leur part, les infractions en lien avec le domaine privé (p. ex. défense de stationner) ont représenté un peu plus de 21% des cas, celles relatives au domaine public (p. ex. violation du RGPI) demeurant plutôt résiduelles.

Pour ce qui est des conversions des amendes impayées en peine privative de liberté de substitution, leur nombre est demeuré également stable en 2025. Ces conversions n'interviennent que lorsque le recouvrement de l'amende s'avère impossible en pratique et après plusieurs rappels infructueux. Pour la très grande majorité des cas, cette peine privative de liberté s'est élevée à un jour.





2. ACTIVITES

2.1 CONTEXTE 2025

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte marqué par plusieurs évolutions organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles qui ont influencé l'activité de l'Association Sécurité Riviera (ASR). Ces éléments constituent le cadre général dans lequel l'organisation a poursuivi ses missions au service des communes membres et de la population. Dans cet environnement en constante évolution, l'ASR a continué d'adapter ses pratiques et ses moyens afin de garantir l'efficacité de ses prestations et de répondre aux enjeux actuels en matière de sécurité publique, de secours et de protection de la population.

Au niveau des Services généraux, une étape majeure a été franchie avec l'adjudication, en mai 2025, du marché public relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR. Ce projet structurant vise à moderniser les outils de travail, renforcer la sécurité des systèmes et améliorer l'efficacité des processus internes. Dans cette même dynamique de modernisation, un nouveau système d'amendes d'ordre intégrant un code QR a été introduit en juillet 2025, facilitant les modalités de paiement pour les usagers.

Le Service d'ambulances a poursuivi ses démarches d'amélioration continue avec le renouvellement de sa certification ISO 9001. Une démarche de régularisation du temps de travail du personnel ambulancier a également permis de restituer près de 5'000 heures accumulées sous forme de congés ou de compensation financière. En parallèle, les travaux préparatoires à l'externalisation de la facturation des prestations ambulancières à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) ont été menés en vue de leur mise en œuvre au 1er janvier 2026.

Sur le plan institutionnel, l'année a été marquée par la fin des négociations entre le Canton et les Communes concernant la réorganisation de la Protection civile vaudoise. L'organisation actuelle est donc maintenue afin de garantir la disponibilité et la capacité opérationnelle du dispositif.

Les services opérationnels ont par ailleurs été fortement sollicités durant l'année. Le Service de police a notamment participé à plusieurs dispositifs cantonaux et intercantonaux de maintien de l'ordre liés à des manifestations internationales ou sportives, tout en poursuivant ses actions de prévention et de lutte contre le trafic de stupéfiants, notamment dans le cadre de l'opération « Sérénité » à Vevey.

Le Service de défense incendie et de secours (SDIS) repose principalement sur des sapeurs-pompier volontaires, soutenus par des collaborateurs permanents qui prennent en charge, dans la mesure du possible, les interventions non urgentes. Un système moderne d'engagement permet d'optimiser la mobilisation des moyens selon les compétences et disponibilités des volontaires. En 2025, le SDIS a participé à la préparation d'un exercice de sécurité majeur sur la ligne ferroviaire Montreux – Les Rochers-de-Naye, simulant un accident par avalanche, afin de renforcer la coordination interservices dans un environnement opérationnel exigeant.

Enfin, le projet de Maison de la sécurité publique a franchi une étape majeure en 2025 avec le soutien unanime des Municipalités des communes membres, témoignant d'une assise politique solide pour ce projet structurant. La gouvernance a été renforcée par la désignation d'un chef de projet et la mise en place d'un comité de pilotage, assurant la coordination avec les différents groupes de travail et le Comité stratégique. Ces avancées permettent de poursuivre le développement du projet de manière structurée et coordonnée, en consolidant son rôle central dans le dispositif régional de sécurité et de protection de la population.

2.2 DIRECTION



Clément Leu
Directeur

Au 1er octobre de cette année, j'ai eu l'honneur de prendre la direction de l'Association Sécurité Riviera. Cette prise de fonction a été particulièrement intense, comme toute entrée en fonction à ce niveau de responsabilité. Elle l'a été d'autant plus que, parallèlement à la découverte des femmes et des hommes qui composent cette remarquable organisation, des étapes clés du projet stratégique de la Maison de la Sécurité Publique sont intervenues à peine un mois après mon arrivée. Cela a nécessité une appropriation rapide et approfondie des dossiers ainsi qu'un travail soutenu de préparation afin de respecter les échéances fixées.

En parallèle, j'ai eu l'opportunité d'accompagner le Codir sur les enjeux de gouvernance et de collaborer étroitement avec ses membres afin de mettre en place des conditions optimales pour les années à venir. Ce travail a notamment conduit à travailler sur l'adaptation des statuts de l'Association à la réalité actuelle, dans une approche moderne et cohérente.

Cette période de transition, consécutive à la démission de l'ancien Directeur, a été gérée avec professionnalisme par l'ensemble des cadres et collaborateurs, et a bénéficié d'un appui politique clair de la part du Codir et en particulier du Président et du Vice-Président. La Direction tient à saluer l'engagement et l'ouverture dont ont fait preuve le personnel et les autorités.

Un changement de direction constitue toujours un moment propice au bilan et à la remise en question, avec pour objectif une amélioration continue de l'organisation. Cette opportunité a été saisie. Elle a donné lieu à des réflexions approfondies sur la gouvernance, dont les concrétisations interviendront, comme évoqué, en 2026, ainsi qu'à la dynamisation de plusieurs projets stratégiques destinés à impulser une nouvelle dynamique et à atteindre des étapes intermédiaires déterminantes dès l'année prochaine.

Nous pouvons également être fiers de l'avancement du projet stratégique relatif au renouvellement de nos infrastructures informatiques. Bien que sa clôture officielle soit prévue en début d'année 2026, l'essentiel des travaux a été réalisé en 2025. Ce projet constitue une base essentielle pour permettre à l'ASR de se projeter vers de nouveaux développements numériques, tant pour simplifier les processus internes que pour offrir un service moderne et adapté aux attentes de la population.

Enfin, l'ensemble de nos démarches reste guidé par une priorité constante : le service à la population, la proximité dans nos actions de sécurité publique et la qualité de nos prestations afin de répondre au mieux aux besoins. La Direction est convaincue que ces objectifs ne peuvent être atteints que si des conditions de travail appropriées sont garanties à l'ensemble du personnel — un engagement durable qu'elle poursuit avec détermination.

2.2.1 RESSOURCES HUMAINES

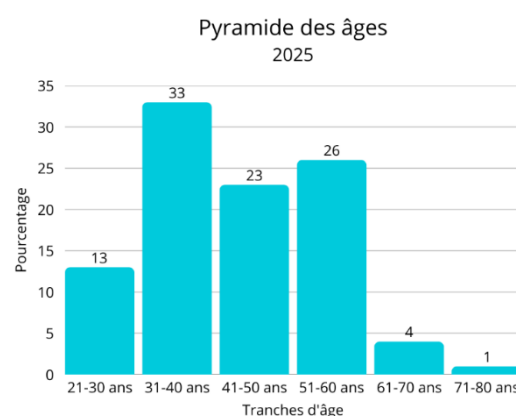
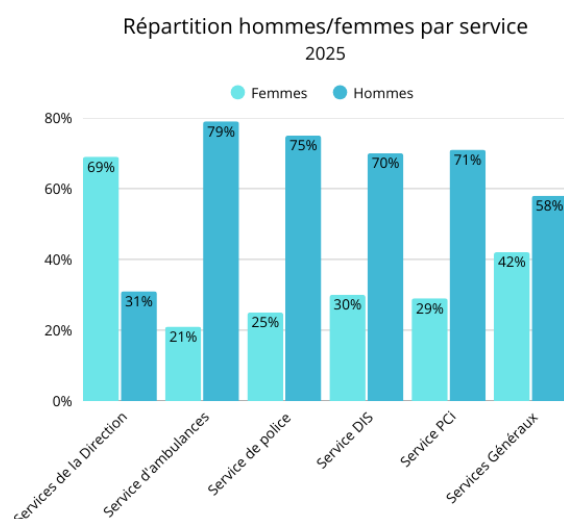


Sophie Lazarevic
Responsable des Ressources humaines

2.2.1.1 PERSONNEL PROFESSIONNEL

Au 31 décembre 2025, l'ASR peut compter sur l'engagement de **248 collaboratrices et collaborateurs**, représentant **231 équivalents plein temps (EPT)**, auxquels s'ajoutent **4 apprenti-e-s** en formation.

La composition du personnel demeure majoritairement masculine (70 %), une réalité liée à des métiers historiquement perçus comme masculins. Cette situation évolue progressivement et nous nous en réjouissons. L'ASR s'engage activement en faveur de la diversité et encourage les **candidatures féminines**.



En termes de pyramide des âges, notre organisation présente une distribution concentrée sur les tranches d'âge moyennes (31-60 ans), avec un pic dans la tranche 31-40 ans (33% du personnel) et une présence significative dans les tranches 41-50 ans (23%) et 51-60 ans (26%).



ETP PAR SERVICE ET ENTITE AU 31.12.2025 - tableau 1/2		
Services / entités	ETP	Nbre de pers.
SERVICES DE DIRECTION		
Directeur-trice	1.00	1.00
Directeur-trice administratif-ve & Chef-fe des Services généraux	1.00	1.00
Président de la commission de police	0.20	1.00
Cellule communication	1.10	2.00
Conseiller-ère juridique	0.40	1.00
Secrétariat de direction	1.50	2.00
Finances	3.4	4.00
Ressources Humaines	3.20	4.00
Total	11.8	16
SERVICE DE POLICE		
Chef-fe de service	1.00	1.00
Chef-fe de Service remplaçant-e	1.00	1.00
Secrétaire chef-fe de service	1.00	1.00
Intendant	1.00	1.00
Chef-fe de la Division police-secours	1.00	1.00
Chef-fe de la Division police-secours remplaçant-e	1.00	1.00
Chef-fe de la Division de proximité	1.00	0.00
Chef-fe de la Division de proximité remplaçant-e	1.00	1.00
Policier-ère-s unité de prévention	5.00	5.00
Policier-ère-s Division proximité + personnel civil	16.20	17.00
Policier-ère-s Division police-secours	70.80	74.00
Centrale de régulation de l'information (CRI)	8.00	9.00
Aspirant-e-s 1ère année - volée 2024-2025 (à l'académie)	5.00	5.00
Aspirant-e-s 2ème année - volée 2025-2026	4.00	4.00
Assistant-e-s de sécurité publique	18.00	18.00
Total	135	139
SERVICES GENERAUX		
UTLI	6.50	6.00
Chancellerie	4.50	6.00
Office du Commerce et des manifestations (OCM)	6.70	7.00
Office de la Mobilité (OM)	16.90	19.00
Total	34.6	38

ETP PAR SERVICE ET ENTITE AU 31.12.2025 - tableau 2/2		
Services / entités	ETP	Nbre de pers.
SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE RIVIERA - PAYS-D'ENHAUT		
Chef-fe de service	1.00	0.00
Chef-fe de service remplaçant	1.00	1.00
Chef-fe opération-instruction	1.00	1.00
Chef-fe d'office	1.00	1.00
Responsable de la logistique et maintenance	1.00	1.00
Collaborateur-trice "Protection population"	1.00	1.00
Mécanicien-ne d'entretien	1.00	1.00
Secrétaire	0.50	1.00
Total	7.5	7
SERVICE DE DEFENSE, INCENDIE ET SECOURS		
Chef-fe de service	1.00	1.00
Chef-fe de Service remplaçant	1.00	1.00
Secrétariat	0.50	1.00
Quartier-maître	1.00	1.00
Responsable de la formation	1.00	1.00
Responsable de la prévention	1.00	0.00
Responsable technique	1.00	1.00
Agent-e-s de maintenance	3.00	4.00
Total	9.5	10
SERVICE D'AMBULANCES		
Chef-fe de service	1.00	1.00
Chef-fe de service remplaçant	0.80	1.00
Secrétaire chef-fe de service	0.50	1.00
Référent-e-s managériaux-les	2.00	2.00
Spécialiste qualité	0.80	1.00
Spécialiste formation	1.00	1.00
Spécialiste planification	1.00	1.00
Ambulancier-ère-s diplômé-e-s	21.20	24.00
Technicien-ne-s ambulancier-ère-s	4.30	6.00
Total	32.6	38
TOTAL ASR	231	248

L'avantage de cette répartition est que nous disposons d'un personnel largement expérimenté, à même de transmettre ses connaissances aux plus jeunes, créant un environnement d'apprentissage riche.

Néanmoins, la concentration importante de personnel dans les tranches 51 ans et au-delà signifie un départ conséquent de personnes partant en retraite dans un horizon de 5 à 15 ans. Avec seulement 13% dans la tranche 21-30 ans, nous devons veiller au remplacement naturel des départs ainsi qu'à la perte de savoir-faire et d'expérience difficile à reconstituer rapidement par l'engagement de jeunes professionnels. En outre, les exigences physiques et psychologiques dans les métiers de l'urgence sont importantes, avec le risque d'absences pour raison de santé et de limitations dans certaines interventions.

En réponse, partiellement, aux impacts sur la santé, un concept dit « senior » a été mis en place au sein du Service de police. En vigueur depuis quelques années, ce concept permet à des policiers et policières qui éprouvent des difficultés à maintenir le rythme des tournus (24/24) de continuer à exercer leur activité quotidienne en unité et au contact de leurs pairs mais avec un allègement des tâches prévues sur le terrain et du temps de travail, en particulier des horaires de nuit.

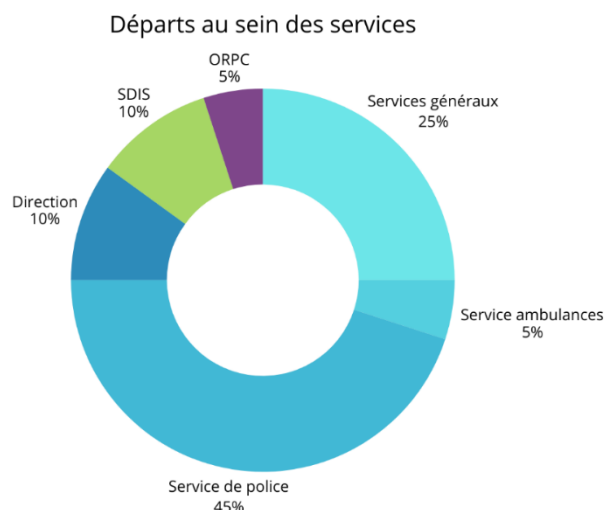
En parallèle, des réflexions devront être menées de manière globale sur l'organisation du travail au sein des services de l'ASR, tant sur les possibilités de maintien en emploi des personnes expérimentées que sur les possibilités d'attirer des profils en début de carrière.

Taux de rotation

Le taux de rotation du personnel s'élève à 9.7 % en 2025, soit un chiffre comparable au taux national de 9.8% dans le secteur tertiaire.¹

Les motifs de départs se répartissent comme suit :

- 10 démissions
- 1 départ à la retraite
- 2 fins de contrat à durée déterminée
- 1 décès (hors service)
- 7 résiliations du contrat



Postes vacants

Chaque poste vacant fait l'objet d'une mise au concours conformément aux procédures en vigueur. En 2025, certains recrutements ont nécessité **la reconduction de campagne**, les profils recherchés n'ayant pas toujours pu être identifiés lors des premières publications.

Ainsi nous avons publié 19 offres d'emploi, tous métiers confondus. Les emplois en dehors du secteur de l'urgence suscitent généralement beaucoup d'intérêt, avec parfois plusieurs centaines de candidatures pour un seul poste (par exemple, 547 dossiers pour un poste de réceptionniste-téléphoniste ou 269 pour un informaticien). En revanche, nous rencontrons davantage de difficultés à attirer des candidatures pertinentes pour les postes liés à l'urgence et à la sécurité.

Les professions de la santé figurent en tête des métiers confrontés à une pénurie de main-d'œuvre en Suisse. A l'inverse, le personnel administratif et de bureau, les professionnels du commerce ainsi que les métiers de la communication et de l'informatique connaissent une diminution marquée des postes vacants, parallèlement à une hausse du chômage. Selon des études récentes, ces domaines font partie de ceux qui sont les plus exposés aux effets de l'intelligence artificielle.²

Le **Service de police** reste particulièrement concerné par ces enjeux de recrutement, notamment au sein de la **Division Police-secours**, où les tensions sur le marché de l'emploi persistent. Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large, partagé par l'ensemble des corps de police vaudois, voire suisses.

¹ Office fédéral de la statistique, [mobilité professionnelle](#), 24 avril 2025

² Communiqué de presse [Groupe Adecco](#), novembre 2025

Depuis 2023, les polices vaudoises ont déployé une **campagne coordonnée** visant à favoriser la diversité de profils et à mieux accompagner les candidat·e·s aux processus de sélection, grâce notamment à des tests de français en ligne, des tutoriels sportifs et des examens blancs. Dans ce contexte, l'ASR a renforcé ses propres actions de recrutement, en particulier via une **présence accrue sur les réseaux sociaux**.

Par ailleurs, une **soirée d'information ouverte aux personnes intéressées par une carrière policière** est organisée chaque année dans les locaux de l'ASR à Clarens. En 2025, elle a réuni une vingtaine de candidats potentiels, autour d'une présentation des fonctions au sein de la police, de leurs exigences et perspectives, complétée par des échanges avec le personnel en activité et la découverte des infrastructures et équipements du Service de police. Le concept de cette soirée est, comme chaque année, analysé et ajusté afin d'en optimiser les bénéfices attendus.



Jours d'absence

	Nbr de jours en 2024	Nbr de jours en 2025
Accident non professionnel	380	421
Accident professionnel	123	153
Maladie	1935	2396

L'année 2025 se caractérise par une **augmentation globale du nombre total de jours d'absence**, tous motifs confondus.

- Les **accidents non professionnels** ont concerné 19 collaborateur·trice·s. A eux seuls, **4 cas d'arrêts de longue durée (30 jours et plus)** représentent 262 jours d'absence, soit **62 % des jours d'absence** liés à ce motif.
- Les **accidents professionnels** ont touché 6 personnes au cours de l'exercice. A l'exception d'un accident survenu en fin d'année, l'ensemble des personnes concernées ont pu reprendre leur activité.
- S'agissant de la **maladie**, 18 collaborateur·trice·s ont connu des arrêts de 30 jours et plus, pour un total de 1479 jours, soit **62 % des jours d'absence maladie** de l'année. Parmi ces situations, 9 sont liées à des **troubles musculosquelettiques** ayant nécessité des interventions chirurgicales. Dans ce contexte, 4 personnes ont quitté l'ASR en cours d'année.

Le déploiement d'un concept global de santé et de sécurité, actuellement en cours de réflexion, s'inscrira comme un levier essentiel pour accompagner les collaborateur·trice·s dans la préservation de leur santé, tout en renforçant l'équilibre de l'ASR.



2.2.1.2 FORMATIONS

La **formation continue** constitue un **axe stratégique majeur** pour l'ASR. Chaque service élabore des plans de formation adaptés à ses métiers – policiers, ambulanciers, membres de la protection civile et sapeurs-pompiers – afin de garantir un **haut niveau de compétences opérationnelles**. Les formations métiers sont développées dans les chapitres spécifiques.

Des formations en **compétences transverses** sont également proposées, notamment en collaboration avec la CEP.

Enfin, les **préparations à la retraite** rencontrent chaque année un vif intérêt auprès de nos collaborateurs, témoignant de l'attention portée à toutes les étapes du parcours professionnel.

2.2.1.3 APPRENTI·E·S

En 2025, l'ASR a confirmé son engagement en faveur de la formation professionnelle et de la transmission des compétences en assumant pleinement son rôle d'entreprise formatrice. Quatre apprenti·e·s étaient en formation : trois employé·e·s de commerce (une en 1^{ère} année et deux en 2^e année) et un agent d'exploitation en 3^e année. Leur encadrement a été assuré par six formateurs et formatrices qualifiés, sous la coordination de la responsable de la formation, qui veille au suivi des parcours, aux évaluations semestrielles et à un accompagnement individualisé en lien avec les écoles et les partenaires.

Les apprenti·e·s employé·e·s de commerce bénéficient d'un système de rotation entre les services, favorisant une vision globale du fonctionnement de l'ASR. Ils ont également participé à plusieurs projets et événements institutionnels, renforçant leurs compétences et leur sens des responsabilités.

Par ailleurs, l'ASR a accueilli une vingtaine de stagiaires dans le cadre de la découverte des métiers et a pris part à la première édition de la semaine « Immersio », soutenue par le canton de Vaud, permettant à des écoliers de découvrir concrètement les métiers d'employé de commerce et d'agent d'exploitation.

A travers l'ensemble de ces actions, l'ASR réaffirme son rôle d'acteur engagé dans la formation, la valorisation des métiers et l'accompagnement des talents de demain.

2.2.1.4 PROMOTIONS ET JUBILAIRES

Le rapport annuel de l'ASR, qui a pris place à l'Aula du Gymnase de Burier en décembre, a été l'occasion de célébrer nos collaborateurs et collaboratrices mais également notre personnel de milice à des étapes importantes de leur carrière. Familles et proches étaient conviés à ce moment de reconnaissance et de fête.

Promotions liées à l'ancienneté

- Elise Bernold, promue à la distinction de sergente, à la Division Police-Secours
- Eugénie Scandella, à la distinction de sergente, à la Division Police-Secours
- Thierry Jayet, à la distinction de sergent, à la Division Police-Secours
- Marc Monney, à la distinction de sergent, à la Division Police-secours
- Joël Séchaud, à la distinction de sergent, à la Division Police de Proximité
- Granit Jahmurataj, à la distinction de caporal, à la Division Police-secours



- Diego Gallardo-Castelo, à la distinction de caporal, à la Division Police-secours
- Egzon Shaini, à la distinction de caporal, à la Division Police-secours
- Gaëtan Delavy, à la distinction de caporal, à la Division Police-secours
- Joachim Gaborieau, à la distinction de caporal, à la Division Police-secours
- Emilie Clerc, à la distinction d'appointée, à la Division Police-secours
- Nicolas Mathez, à la distinction d'appointé, à la Division Police-secours
- Adeline Bergamini, à la distinction de 5 ans d'activité, à la Division Police de Proximité
- Pascal Erb, à la distinction de 15 ans d'activité, à la Division Police de Proximité

Promotions liées à la fonction

- Sylvain Valenzano, promu au grade de lieutenant en tant que Chef de la Division Police-secours
- Jérôme Bosson, au grade d'adjudant en tant que chef d'unité à la Division de Proximité
- Inessa Millasson, au grade d'adjudante en tant que Cheffe d'unité à la Division Police-secours
- Tristan Huber, au grade d'adjudant en tant que Chef d'unité à la Division Police-secours
- Stéci Da Silva Barros, au grade de sergente-major en tant que Remplaçante de Chef d'unité à la Division de Proximité
- Matthieu Schüpbach, au grade de sergent-major en tant que Remplaçant de Chef d'unité à la Division de Proximité
- Cédric Moyart, au grade de sergent-major en tant que Remplaçant de Chef d'unité à la Division Police-secours
- Michaël Meckert, au grade de sergent-major en tant que Remplaçant de Chef d'unité à la Division Police-secours
- Philippe Bonzli, au grade de sergent en tant que Chef de groupe ASP
- Hervé Castioni, au grade de capitaine en tant qu'Officier sapeur-pompier permanent, responsable de la prévention et planification
- Guillaume Favrod, au grade de capitaine en tant que Chef du domaine protection des biens culturels, ORPC
- Le soldat Sébastien Derivaz, promu au grade de Caporal à la fonction de chef de groupe infrastructure, ORPC*
- Le soldat Yoann Flückiger, promu au grade de Caporal à la fonction de chef de groupe assistance, ORPC*
- Le soldat Kerian Meyer, promu au grade de Caporal à la fonction de chef de groupe infrastructure, ORPC*
- Le soldat Pierrick Pahud, promu au grade de Caporal à la fonction de chef de groupe appui, ORPC*
- Le soldat Amend Rustemi, promu au grade de Caporal à la fonction de chef de groupe transport, ORPC*



Ces promotions reflètent la reconnaissance de l'engagement, des compétences et de l'évolution professionnelle de nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que de notre personnel de milice.

Jubilaires

Nous avons eu le plaisir de fêter les personnes suivantes :

20 ans de service :

- Danièle Fontannaz - Secrétaire - Services généraux
- Eric Pilet - Assistant de sécurité publique - Service de police
- Michel Beausire - Assistant de sécurité publique - Service de police
- Sylvain Valenzano - Chef de division PS - Service de police
- Joël Séchaud - Répondant de proximité - Service de police
- David Ansermet - Policier - Service de police
- Steeve Filliettaz - Remplaçant Chef d'unité - Service de police
- Eddy Lebrun - Technicien Ambulancier - Service d'ambulances
- Théophile Schorer - Caporal - Service de Protection civile
- Yves Neyroud - Premier Lieutenant - Service de défense contre l'incendie et le secours
- Didier Pilloud - Sergent-chef - Service de défense contre l'incendie et le secours

25 ans de service :

- Philippe Bonzli - Chef de groupe ASP - Service de police
- Sébastien Burion - Chef d'unité - Service de police
- Christine Grognuz - Policière - Service de police
- Marc Stalder - Collaborateur OCM - Services généraux
- Bruno Alves - Capitaine - Service de défense contre l'incendie et de secours
- Olivier Bovay - Sergent-chef - Service de défense contre l'incendie et de secours
- Patrice Morisod - Lieutenant - Service de défense contre l'incendie et de secours

30 ans de service :

- Marc François - Chef de service - Service d'ambulances
- Michel Eggimann - Premier Lieutenant - Service de défense contre l'incendie et de secours
- Guillaume Augnet - Lieutenant - Service de défense contre l'incendie et de secours

35 ans de service :

- Francis Charrière - Premier Lieutenant - Service de défense contre l'incendie et de secours
- Nicolas Testuz - Premier Lieutenant - Service de défense contre l'incendie et de secours

40 ans de service :

- Vincent Schott - Répondant de proximité - Service de police
- Alain Jacot - Sapeur - Service de défense contre l'incendie et de secours
- Laurent Wehrli - Capitaine - Service de défense contre l'incendie et de secours

2.2.2 FINANCES



Lionel Wandfluh
Responsable des Finances

Si les comptes 2025 (présentés dans le préavis ad hoc) reflètent la situation financière à l'instant T, l'activité du service durant cet exercice a été marquée par une transformation structurelle majeure : la préparation de l'avenir avec le passage au MCH2 et l'optimisation des flux administratifs.

Transition MCH2 et pilotage budgétaire

L'année 2025 a marqué un tournant avec le basculement vers le Modèle Comptable Harmonisé (MCH2) pour la construction du budget 2026.

Au-delà de la mise en conformité technique, ce changement vise à harmoniser nos pratiques avec l'ensemble des collectivités publiques, garantissant ainsi une meilleure comparabilité.

Toutefois, la particularité de ce modèle réside aussi dans le changement de paradigme analytique qu'il impose. Alors que l'ancien système regroupait souvent les charges par « objet » (par exemple, un compte unique « Téléphone » englobant différentes natures économiques telles que l'achat, l'abonnement et la maintenance), le MCH2 impose une ventilation stricte. Désormais, ces coûts sont éclatés selon leur essence économique réelle : l'achat d'appareils en « matériel », les abonnements en « prestations de services » et les licences en « entretien ». Cette nouvelle précision offre une lecture plus analytique des coûts de nos missions.

Afin d'accompagner ce changement de paradigme, le budget 2026 a été construit autour de deux axes d'accompagnement :

- **La « Matrice de double lecture »** : nous avons développé un outil matriciel permettant de visualiser les chiffres simultanément sous l'ancien référentiel et sous MCH2. Cela a permis au Comité de direction et aux communes, mais aussi aux responsables internes en charge de leur budget, de s'approprier la nouvelle structure sans perdre leurs repères historiques.
- **Formation et Accompagnement** : un cycle de formations internes a été déployé pour expliquer en détail les mécanismes et les impacts de ce nouveau plan comptable aux équipes concernées.

Gestion financière du personnel et optimisation des processus

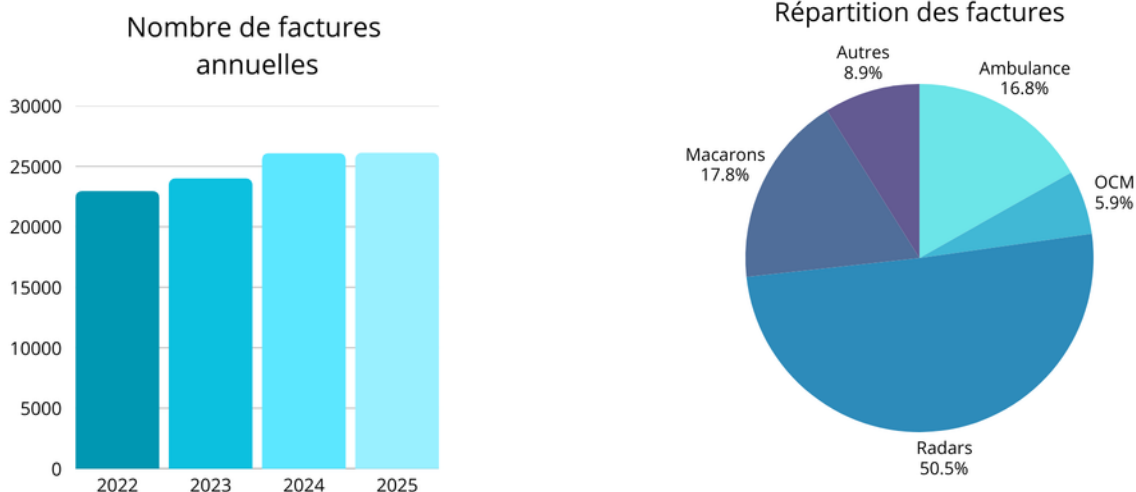
- **Gestion des heures supplémentaires** : face à l'accumulation d'heures supplémentaires de notre Service d'ambulances (liée notamment à la majoration du travail de nuit) et afin de garantir une meilleure transparence envers le Conseil intercommunal, nous avons

opéré un changement de méthode comptable pour l'ensemble de l'ASR : les heures supplémentaires sont dorénavant intégrées aux charges et leur variation imputée directement au compte de résultat (P&L).

- *Conséquence* : une image financière plus fidèle à la réalité économique des futurs exercices.
- **Fluidification des validations (fournisseurs) :**
En interne, 2025 a vu la simplification des procédures de validation des factures fournisseurs. En réduisant le nombre d'étapes et en clarifiant les compétences financières, nous avons accéléré les paiements et allégé la charge administrative des cadres opérationnels.

2.2.2.1 FACTURATIONS & CONTENTIEUX

L'année 2025 a été marquée par une réflexion stratégique sur l'efficacité de nos processus d'encaissement.



Analyse et décision : l'examen de la volumétrie (plus de 26'000 factures) met en évidence le poids important du secteur « Ambulances » (16.8%), qui nécessite un traitement administratif bien plus complexe que les amendes d'ordre. Ce constat opérationnel, couplé à la réalité financière d'une subvention DGS ne couvrant pas l'intégralité de ces coûts de traitement interne, appelle une mesure d'ajustement.

- **Facturation du Service d'ambulances :** en conséquence directe de ce constat, nous avons décidé d'externaliser cette tâche dès le 1^{er} janvier 2026.
 - *Conséquence* : cette mesure corrige le déséquilibre financier et permet de libérer du temps précieux pour notre personnel administratif, le réallouant à des tâches à plus haute valeur ajoutée.

2.3 SERVICES GENERAUX



Sébastien Piu
Directeur administratif
Chef des Services généraux

2025 a été une nouvelle année riche en événements et projets pour les entités qui composent les Services généraux. L'élément le plus marquant a sans doute été celui ayant trait au projet de renouvellement total de l'infrastructure informatique de l'ASR.

Depuis la création de notre Association, cette infrastructure était effectivement grandement dépendante des prestations du Centre informatique de la Commune de Montreux. L'année écoulée a donc été celle durant laquelle l'ASR – et plus particulièrement son Unité technique, logistique et informatique (UTLI) – a franchi les étapes visant à aboutir à son « indépendance » informatique. Détermination des besoins, mise en œuvre et suivi d'un processus de marché public, collaboration avec les partenaires internes et externes, mise en place concrète de la nouvelle infrastructure : autant de jalons et un important travail de la part de nos équipes qui auront permis d'atteindre le but fixé. Qui plus est, ce projet d'envergure a été réalisé dans des délais brefs et sans générer de désagréments notables aux activités quotidiennes de nos collaboratrices et collaborateurs.

A l'heure où ces lignes sont rédigées, cette étape majeure dans l'évolution de notre Association touche pratiquement à sa fin, dans le respect des échéances fixées et des budgets qui ont été alloués. Nos équipes peuvent ainsi être fières du travail accompli, qui permettra à notre Organisation de disposer d'une infrastructure informatique contemporaine et adaptée à ses besoins actuels et futurs.

Au chapitre des manifestations, en 2025 également, les entités des Services généraux (en particulier l'OCM et l'OM) ont pu collaborer étroitement et efficacement avec les partenaires internes et externes afin de favoriser le bon déroulement des divers événements. Cette collaboration est intervenue notamment lors des nombreuses séances de coordination qui ont lieu pour des manifestations telles que le Montreux Jazz Festival, le Riviera Noël ou encore la Fête des Vendanges à Chardonne.

L'OCM a en outre élaboré et mis en œuvre des règles concernant le démarchage à domicile impliquant une collecte d'argent. Cette thématique a ainsi pu être mieux cadrée et est désormais appréhendée expressément dans notre Règlement de police intercommunal.

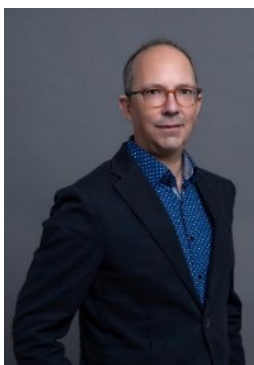
Pour l'Office de la mobilité, l'année écoulée a vu l'introduction du nouveau système d'amendes d'ordre avec code QR. Mis en place durant l'été 2025, ce système permet, en scannant le code QR, de payer l'amende et d'accéder aux données en lien avec l'infraction. Ce procédé numérique, désormais utilisé par un grand nombre de communes en Suisse, rend le processus de paiement et de consultation des informations plus rapide et accessible.



Au niveau de la Cellule juridique, l'année dernière a vu un important accroissement du nombre de demandes liées à l'application des dispositions de la Loi sur l'information. Cette loi confère notamment à tout un chacun le droit de demander à consulter des informations ou documents officiels, indépendamment d'un intérêt personnel spécifique. Bien qu'elle réponde à un besoin légitime de transparence par rapport aux activités de l'administration, son application mène parfois à des cas où certaines demandes frisent l'abus de droit. Une évolution législative visant à éviter ce type de situations apparaît donc souhaitable.

Enfin, concernant les arrivées au sein des Services généraux en 2025, l'on relèvera celle du nouveau Responsable de la Chancellerie, Monsieur Alexandre Wälti, qui a pris ses fonctions durant les premiers jours du mois de janvier, suite au départ à la retraite de son prédécesseur.

2.3.1 OFFICE DU COMMERCE ET DES MANIFESTATIONS (OCM)



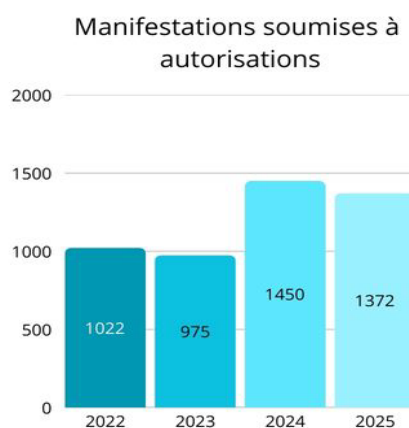
Laurent Sutter

Responsable de l'Office du commerce et des manifestations
Suppléant du Chef des Services généraux

Au niveau du personnel de l'Office, après une absence de longue durée en 2025, le poste d'Adjoint·e du Responsable OCM pourra à nouveau être repourvu en mars 2026. Durant l'année 2025, l'engagement d'une nouvelle personne, en remplacement d'un collaborateur ayant fait valoir son droit à la retraite, a également pu avoir lieu.

Manifestations

Concernant les manifestations, l'année 2025 n'a pas fait mentir la précédente, puisque le nombre particulièrement élevé de manifestations en tous genres (sportives, culturelles ou musicales) s'est maintenu presque au même niveau que celui de l'année précédente. Ainsi, ce sont 1'372 demandes qui ont été déposées par les organisateurs et consécutivement traitées par notre Office.



Quelques manifestations marquantes en 2025



Pour les manifestations d'envergure, l'OCM organise et participe à de nombreuses séances de coordination, durant toute l'année, tant avec les organisateurs qu'avec les services et représentants des communes concernées. En fonction de nombreux paramètres évolutifs (météo, horaires, risques, animations prévues etc.), les conditions fixées à l'autorisation de manifestations peuvent évoluer pour garantir la sécurité et l'ordre publics.

Compte tenu des travaux de rénovation toujours en cours au Centre des Congrès (2M2C), la 59^e édition du Montreux Jazz Festival s'est déroulée, comme l'année précédente, en formule « *open air* ». L'OCM a été mobilisé tout au long de l'année lors de la phase de préparation de la manifestation au travers de nombreuses séances de coordination, ainsi que lors de sa tenue par de nombreux contrôles de terrain et les séances quotidiennes d'état-major de conduite.

En raison de la forte affluence du public sur les quais et par mesure de sécurité, le concept de fermeture ponctuelle au trafic automobile privé de la route cantonale (tronçon av. Claude-Nobs et Grand-Rue) a été repris. Il a par ailleurs été étendu également au Riviera Noël. Pour sa



part, cet événement de fin d'année a accueilli près de 652'000 personnes, notamment sur les sites de Montreux et de Vevey.

Le tournoi de tennis de table CCB Europe Top 16 Cup a également connu une belle fréquentation et une large audience lors de sa retransmission ; ceci, grâce à la présence, entre autres, de médaillés olympiques parmi les compétiteurs.

2025 a aussi vu la 554^e édition de la Foire St-Martin se renouveler, avec pour leitmotiv « *La tradition évolue, la foire continue* ». Celle-ci a désormais lieu le week-end, durant trois jours, avec un public qui a répondu présent. L'OCM a, comme chaque année, géré le marché de la Foire pour la Confrérie de la St-Martin, qui a accueilli un nombre record de 285 exposants. En collaboration avec l'Office de la mobilité, l'OCM a conçu et mis en place un concept de stationnement dédié aux marchands. Ce concept a notamment permis de libérer le centre-ville au profit des nombreux visiteurs et ainsi fluidifier le trafic.

A Chardonne, c'est la première édition de la Fête des Vendanges qui a attiré l'attention au-delà de nos frontières : avec 1'088 bouteilles de Chasselas débouchées simultanément, cet exploit est entré dans le Livre Guinness des records.

Enfin, les 450 participants du premier « *Trail de Blonay - Saint-Légier* » ont pu évoluer dans un magnifique parcours, au cœur des montagnes de la Riviera.

A noter que les manifestations musicales font l'objet de contrôles récurrents concernant le respect des conditions relatives aux décibels et horaires autorisés, ceci afin de limiter au mieux les nuisances sonores pour les habitants de la Riviera durant la période estivale.

Police du commerce et autres activités de l'OCM

Le nombre d'établissements dans notre région a baissé de 7.3 % en 2025, pour se fixer à 428.

L'OCM se charge également d'autoriser toutes les activités ayant lieu sur le domaine public (marchés, stands de vente ou récoltes de promesses de dons, stands politiques ou religieux, artistes et musiciens de rue) et certaines activités économiques (commerce d'occasion, kiosques saisonniers, automates, or, commerce itinérant, jeux d'argent). Ces activités sont restées stables, étant précisé que le domaine public demeure toutefois très sollicité et requiert donc une attention de chaque instant pour en garantir le bon ordre.

Dans le cadre des contrôles sur l'indication des prix, la PCC a mandaté l'OCM pour réaliser un contrôle des « *barber shops* » et entreprises funèbres en 2025. Ces contrôles ont révélé un certain flou dans l'affichage des prix, qui a dès lors été corrigé. Vu la multiplication des salons de vente et d'achat d'or, engendrée par la très forte hausse du cours de ce métal, l'OCM a également renforcé ses contrôles dans ce domaine.

Dans le prolongement de la mise en application des nouvelles dispositions légales en matière d'hébergements constitués par des chambres d'hôtes (B&B) de courte durée, le travail d'instruction, concerté avec les communes, s'est intensifié. En qualité d'autorité de surveillance des activités économiques, l'OCM est chargée de s'assurer que les dispositions de la Loi sur l'exercices des activités économiques sont respectées, notamment en cas de location ou sous-location d'hébergement de brève durée.

Ce travail de mise en conformité a concerné 42 logements en 2025 sur un total de 304 hébergements annoncés au registre des loueurs tenu par l'OCM. Ce travail exemplaire à l'échelle cantonale a d'ailleurs été salué par la Police cantonale du commerce. Pour ce qui est du service des taxis, une dizaine de concessions ont été délivrées suite à un appel d'offres. Ces concessions seront valables pour la période 2025 à 2028, portant ainsi le total à 30 concessions avec autorisation de stationnement et 50 sans stationnement.



De manière plus générale, les bonnes relations entretenues avec les communes, ainsi qu'avec les acteurs économiques de la région permettent d'améliorer constamment les nombreuses prestations en faveur des sociétés locales, des commerçant·e·s et des citoyen·ne·s. Elles favorisent également l'attractivité économique de la Riviera tout en facilitant, dans la mesure du possible, leurs démarches administratives.

Dans cette optique, l'OCM a aussi procédé durant l'année 2025 à un premier « *état des lieux* » en matière d'outils informatiques. L'objectif est de pouvoir doter l'OCM de logiciels adaptés à ses activités spécifiques qui permettront d'améliorer son efficacité. Plus particulièrement, cette démarche vise à simplifier les procédures et permettre le partage, dans le respect du cadre légal, de données et documents avec les partenaires internes et externes.

2.3.2 OFFICE DE LA MOBILITE



Rocco Volpe
Responsable

En matière de signalisation routière, l'ASR a conclu avec les villes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey des contrats de prestations. Pour les autres communes membres, l'Office de la mobilité facture ses prestations, qui se sont élevées, en 2025, à CHF 2'867.80.

Quelques chiffres en lien avec l'activité réalisée en 2025 :

- ≈ 400 demandes de pose / dépose de signalisation (réservation de places) ;
- ≈ 150 demandes de pose / dépose de signalisation travaux (fermetures et déviations) ;
- ≈ 80 demandes de pose / dépose de signalisation manifestations (signalisation et barrières « *vauban* ») ;
- ≈ 200 demandes de fabrication et pose de signalisation routière verticale ;
- ≈ 60 bidons de peinture de 25 kg pour le marquage de la signalisation routière ;
- ≈ 80 dispositifs EVOLIS (indicateurs de vitesse), ayant dû être installés et réglés ;
- ≈ 30 compteurs de trafic (pose de tubes de comptage au sol) ;
- ≈ 25 demandes d'entraide interservices ASR (p. ex. fabrication de sabots pour le Service de police, évacuation de déchets pour l'UTLI, constructions métalliques au profit du SDIS).

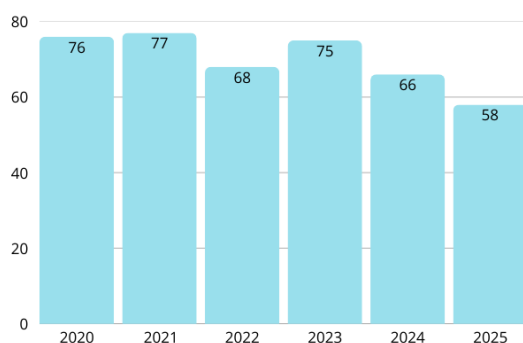
Au total, cela représente 9'800 heures de travail pour l'ensemble des collaborateurs de l'équipe de la Signalisation.

Indicateurs de vitesse

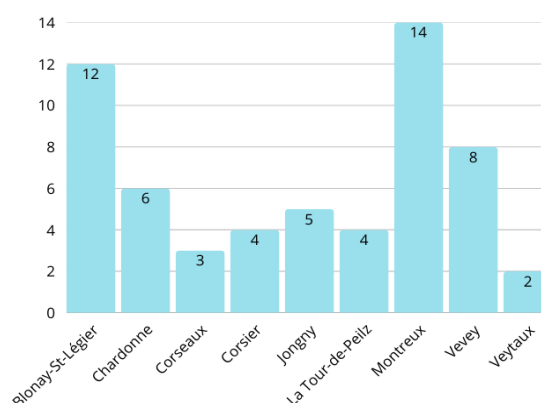
Les deux appareils indicateurs de vitesse ont été installés à 58 points de contrôle durant l'année. Leur usage est préventif et permet une analyse sommaire du trafic à un endroit précis, respectivement d'objectiver la vitesse des véhicules sur un axe défini afin de définir la pertinence d'un contrôle radar répressif.



2020 à 2025 - Indicateurs de vitesse - Nombre d'utilisations



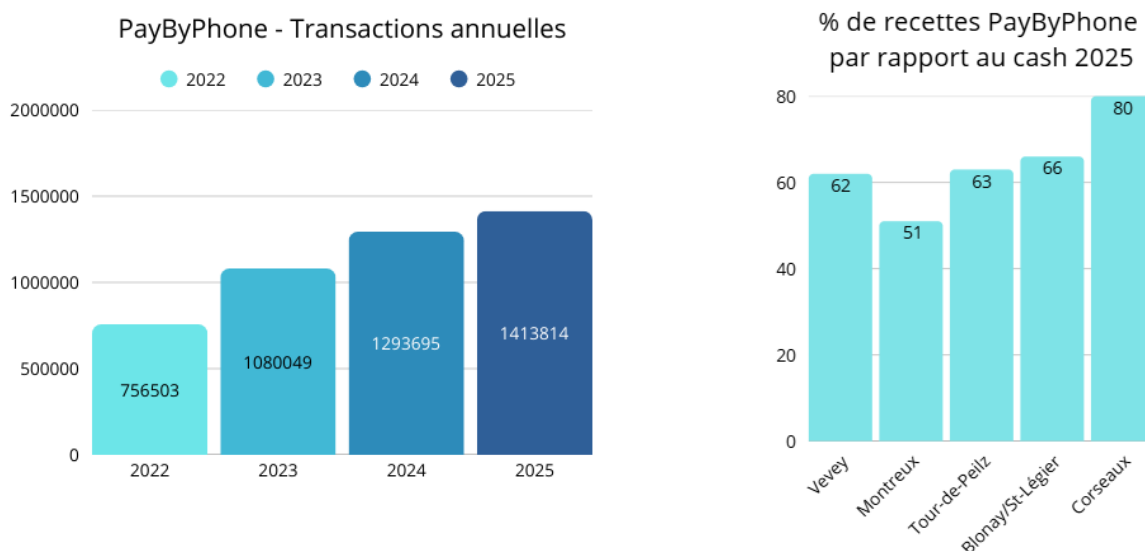
2025 - Indicateurs de vitesse - Nombre d'utilisations



Par rapport aux activités liées au stationnement, les principaux éléments à relever pour 2025 sont les suivants :

- le renouvellement d'horodateurs dans plusieurs communes du territoire ASR : Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay – Saint-Légier, Corseaux, Corsier-sur-Vevey. Ce changement programmé s'inscrit dans une planification liée à l'obsolescence des installations ;
- l'introduction progressive d'autorisations de stationner dématérialisées. Les anciens macarons « physiques » sont peu à peu remplacés par des autorisations digitales pour les résidents et les entreprises notamment ;
- l'adaptation aux nouveaux régimes de stationnement décidés par la Ville de Vevey (changement de régime de stationnement dans les quartiers de Prairie, Valsainte, et Perdonnet ; places pour personnes à mobilité réduite) ;
- la gestion d'environ 5000 demandes d'autorisations de stationnement, concernant, en particulier, les résidents et pendulaires, les entreprises, les médecins ou encore les marchands.

En ce qui concerne le paiement dématérialisé du stationnement, il représente désormais plus de 60 % des recettes, à raison de plus de 1,4 million de transactions annuelles. Le contrat avec notre partenaire PayByPhone a été renouvelé en 2025, pour une durée de trois ans, suite à un processus de marché public. Ce mode de paiement rencontre une adhésion grandissante et constante de la part des usagers depuis sa mise en place.



Au niveau de la gestion des amendes d'ordre, près de 99'000 amendes ont été générées et traitées en 2025. Elles concernent essentiellement le domaine de la Loi sur la circulation routière, en particulier les infractions aux règles sur le stationnement. De manière moindre, les autres domaines concernés sont les infractions au Règlement général de police intercommunal et à la législation sur les stupéfiants.

Le montant cumulé des amendes d'ordre s'est élevé, pour l'année 2025, à près de CHF 4'400'000.-. Le produit des amendes émises par les Assistants de sécurité publique revient à la commune sur le territoire de laquelle a été commise l'infraction, conformément aux règles prévues dans les contrats de prestations. Quant au produit des amendes délivrées par les policières et policiers, il revient à l'ensemble des communes membres, en application de la clé de répartition statutaire.

2.3.3 UNITE TECHNIQUE LOGISTIQUE & INFORMATIQUE



Philippe Blanchard
Responsable

Informatique & télécom

2025 a marqué un véritable tournant au niveau de notre infrastructure informatique. En effet, depuis sa création, notre Association s'appuyait sur celle du Centre informatique de la Commune de Montreux. La convention qui nous liait à ce partenaire privilégié ayant été résiliée, l'ASR a dû déployer sa propre architecture informatique. Celle-ci permettra notamment d'assurer des prestations de manière autonome, adaptées à nos besoins spécifiques et sous notre propre responsabilité.

Après avoir défini la stratégie et lancé un appel d'offres sur les marchés publics en 2024, nous avons sélectionné, début 2025, la nouvelle structure ainsi que les prestataires qui nous accompagneront. Le projet a démarré concrètement en juin 2025 et ses principaux jalons ont été :

- La création d'un réseau ASR sécurisé avec une nouvelle solution VPN ;
- L'installation de deux datacenters afin d'y accueillir nos serveurs et permettre une redondance des données ;
- Le déplacement de nos divers outils informatiques ainsi que de nos données ;
- La réinstallation de tous nos postes de travail.

Outre ce projet majeur, les réalisations suivantes ont été accomplies durant l'année écoulée et méritent d'être relevées :

- Le remplacement complet de la solution de gestion des amendes d'ordre, tant au niveau des logiciels que des appareils de terrain. Les ASP utilisent dorénavant un smartphone ainsi que des bulletins d'amendes avec code QR ;
- Le remplacement progressif de la solution de gestion des macarons vers une solution dématérialisée ;
- La mise en place d'un processus de revente/recyclage de l'ancien matériel incluant un portail de vente de matériel reconditionné destiné aux collaborateurs ;
- L'instauration d'un processus de déplacements réguliers de l'équipe IT, visant à renforcer le support informatique de proximité.



Par ailleurs, l'UTLI a continué à garantir le support aux utilisateur·trice·s et la maintenance courante du parc informatique et télécom de l'ASR ; celui-ci étant actuellement et notamment composé de :

- 190 ordinateurs ;
- 58 imprimantes et photocopieurs ;
- 212 lignes téléphoniques ;
- 68 équipements réseau ;
- 35 serveurs ;
- 127 portes à accès contrôlé.

Technique

Du point de vue des aspects liés à la technique, les principales réalisations au cours de l'année 2025 ont été les suivantes :

- Finalisation du projet de rénovation des locaux de Vevey et de Clarens, incluant le renouvellement du mobilier de bureau ;
- Rafraîchissement partiel des locaux de Clarens ;
- Mise en place, pour le poste de police de Vevey, de systèmes de sécurité, notamment une centrale incendie et des dispositifs de sécurisation électrique (onduleur).

Personnel de l'UTLI

Afin de renforcer l'équipe, notamment dans l'optique de la nouvelle infrastructure qui sera pleinement opérationnelle dans le courant du premier trimestre 2026, un processus de recrutement a été initié en décembre 2025, visant à engager une personne supplémentaire. Cette nouvelle ressource va avoir une place centrale au sein de l'équipe UTLI, de manière à pouvoir agir sur plusieurs niveaux : renforcer le support IT et le secteur réseau/serveurs et gérer une partie des projets visant à améliorer les prestations informatiques au profit de notre personnel.

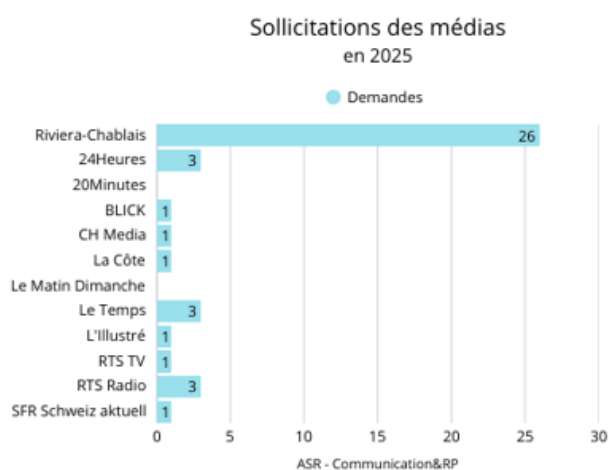
2.3.4 COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES



Dounya Schürmann-Kabouya
Chargée de communication

En 2025, la cellule Communication & Relations publiques a poursuivi la mise en œuvre de la politique de communication interne et externe de l'ASR.

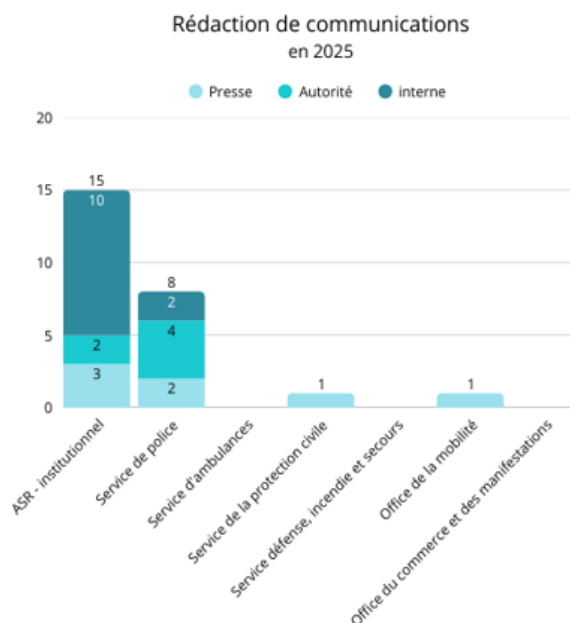
Face à l'augmentation constante des sollicitations, notamment celles émanant des médias (cf. graphique ci-après) et à la multiplication des projets transversaux, la cellule bénéficiera d'un renforcement par l'engagement d'une Spécialiste en communication, à un taux d'activité de 50 %.



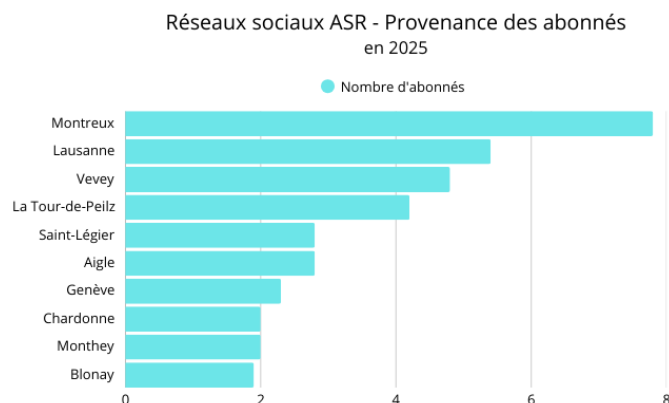
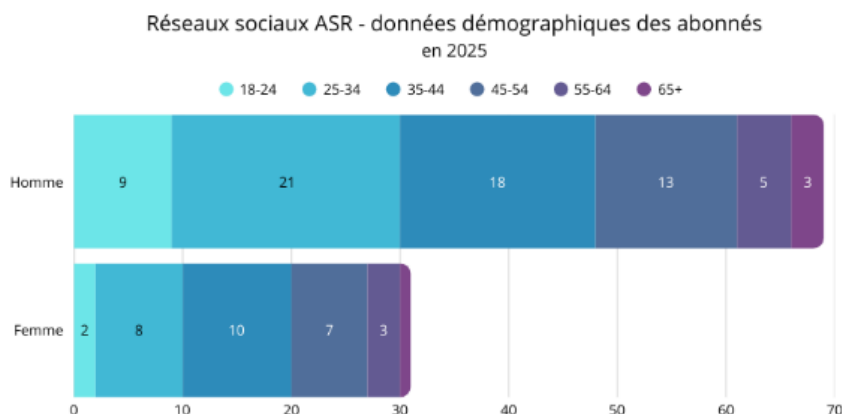
Ce renfort permettra en particulier d'améliorer la réactivité face aux sollicitations médiatiques, de renforcer la communication interne et de professionnaliser encore davantage les actions de communication. Plus de temps pourra également être consacré aux projets stratégiques et à assurer une meilleure couverture des événements institutionnels.



Durant l'année 2025, la cellule Communication & Relations publiques a rédigé au total 25 communiqués/communications internes et externes concernant l'ASR en général et ses différents services. Ils étaient destinés aux médias, aux autorités et au personnel.

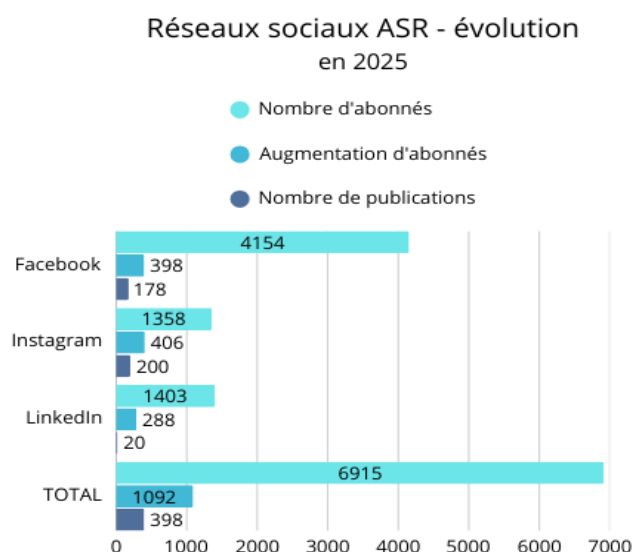


Active sur les principaux réseaux sociaux depuis 2018, la « communauté ASR » a connu une forte progression en 2025, avec une augmentation de +54.1 %, atteignant près de 7'000 abonnés. Le public de l'ASR est majoritairement présent sur Facebook, avec une majorité d'abonnés masculins résidant sur le territoire de la Riviera.





Près de 400 publications, stories et réels ont été diffusés sur les plateformes Facebook, Instagram et LinkedIn et il a été répondu à une centaine de commentaires.



Dans le cadre des nombreux projets transversaux menés par notre Association en 2025, la cellule a apporté son soutien à celui relatif aux amendes d'ordre avec QR-code. Elle a également collaboré étroitement aux projets de réaménagement des locaux de Clarens ainsi qu'à la rénovation du poste de police de Vevey, dont elle a coorganisé l'inauguration.

Active au sein du Comité de pilotage du projet de Maison de la sécurité publique et de son dispositif régional, la cellule collabore étroitement avec le partenaire externe mandaté pour la coordination communicationnelle du projet.

Sur le plan événementiel, la cellule a organisé plusieurs événements internes (soirée du personnel, barbecue) ainsi que la Cérémonie annuelle de l'ASR, qui a réuni près de 250 convives. Elle a également assuré l'organisation de la soirée d'information de Police Riviera destinée aux futur·e·s aspirant·e·s ainsi que la JOM (Journée oser tous les métiers).

Par ailleurs, la cellule a géré le stand ASR lors de plusieurs réceptions communales pour l'accueil des nouveaux habitants, notamment à Blonay – Saint-Légier, La Tour-de-Peilz et Montreux. Elle a également assuré la communication liée aux dispositifs de mobilité lors de manifestations telles que le Montreux Jazz Festival et le Riviera Noël.

2.3.5 CELLULE JURIDIQUE

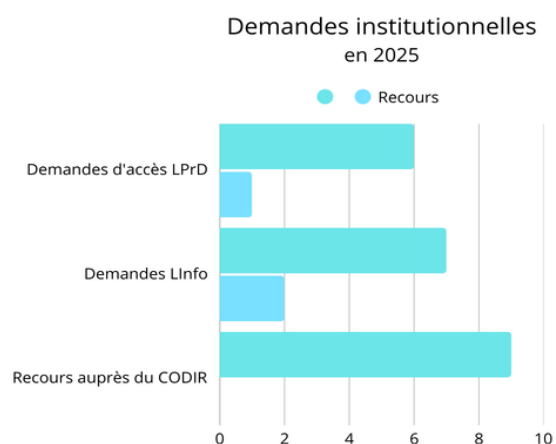
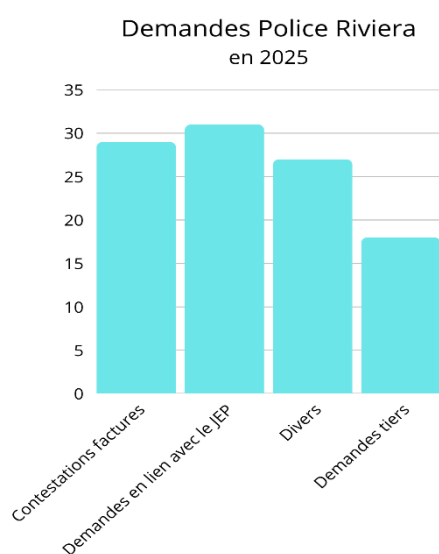


Olivia Sahin-Cajuste
Conseillère juridique

Durant l'année 2025, la Cellule juridique a continué de fournir un appui essentiel, lors de procédures de recours formés auprès du Comité de direction. Ces recours sont intentés par des administrés qui ont contesté des factures/décisions émanant des services de l'ASR. Il s'agit par exemple de factures relatives aux frais d'intervention de notre Service de police suite à un accident de circulation.

Dans le cas de prétentions pécuniaires adressées à l'ASR, la Conseillère juridique, en étroite collaboration avec le Chef des Services généraux, défend efficacement les intérêts de l'Association en traitant directement les affaires en question ou en demeurant l'interlocutrice privilégiée des divers partenaires juridiques. Il est à noter qu'en 2025, nous avons été confrontés à deux procédures de ce type, dont une qui est toujours pendante. Il s'agit de situations où des tiers prétendent que la responsabilité civile de l'ASR serait engagée du fait d'un événement ayant mené à une intervention de l'un ou plusieurs de ses services.

La Cellule juridique a dû également traiter diverses demandes fondées sur la Loi vaudoise du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles et la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information. Le nombre de ces demandes a considérablement augmenté en 2025, de même que le temps consacré à leur traitement. Par ailleurs, la Conseillère juridique a géré différentes demandes émanant de l'Autorité de protection des données, en lien notamment avec des installations de vidéosurveillance et l'utilisation de services de « *cloud computing* ». Suite à ces démarches et en collaboration avec l'autorité précitée, des mesures d'amélioration ont pu être discutées et mises en œuvre.



2.3.6 CHANCELLERIE



Alexandre Wälti
Responsable

Pour la Chancellerie, l'année a commencé avec l'engagement de son nouveau Responsable, Monsieur Alexandre Wälti, qui a débuté son activité au 1^{er} janvier 2025.

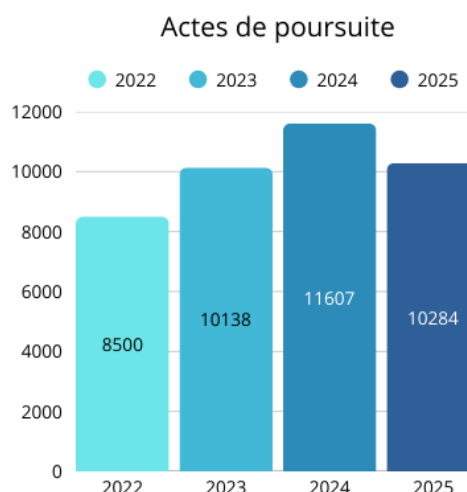
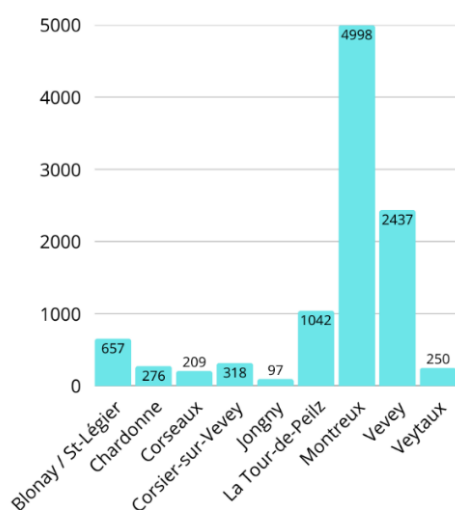
Poursuites

L'augmentation du nombre de commandements de payer devant être notifiés par l'équipe de la Chancellerie a été significative durant ces dernières années. En 2025, elle en a pris en charge 10'284, générant ainsi un encaissement de CHF 462'780.00 au profit de l'ASR. En effet, celle-ci perçoit un montant de CHF 45.00 par commandement de payer traité.



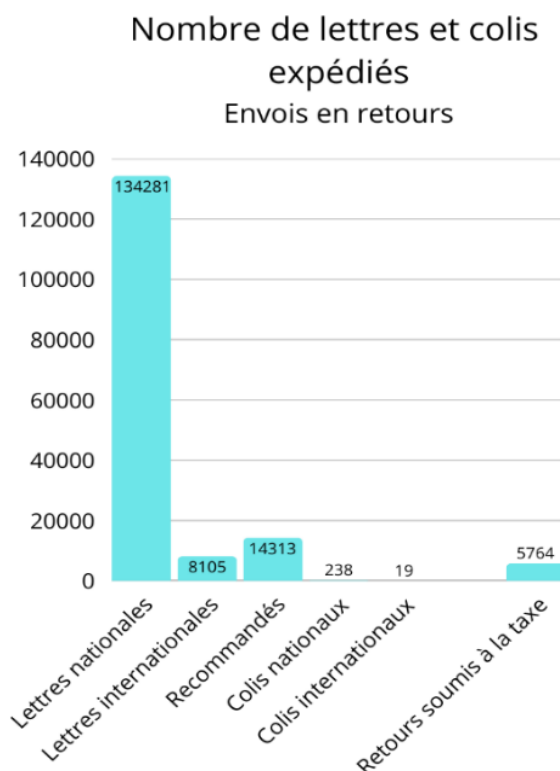
© ASR

Le personnel de la Chancellerie passe environ le 50% de son temps de travail à effectuer les tâches en relation avec la notification des commandements de payer. En 2025, Montreux et Vevey ont été sans surprise les deux communes où la majeure partie de ces notifications sont intervenues.



Gestion du courrier

Des dizaines de milliers de lettres, des milliers d'envois recommandés et des centaines de colis ont été expédiés en 2025 par la Chancellerie de l'ASR. Le nombre d'envois a avoisiné cette année les 157'000 ; la répartition s'est effectuée de la manière suivante :



Projets et éléments divers

Le budget 2025 prévoyait un montant pour l'acquisition d'un nouveau vélo électrique. Il a été livré au printemps dernier et permet notamment d'assurer la distribution des commandements de payer en milieu urbain dans les meilleures conditions possibles. Parmi les projets dans lesquels sera impliquée la Chancellerie, nous pouvons citer celui relatif à la gestion des archives de l'ASR, qui devrait pouvoir être repris dans le courant de l'année 2026.

2.4 POLICE



Lt-col Ruben Melikian
Commandant de Police Riviera

L'année 2025 a été marquée par une forte activité du Service de police sur le plan organisationnel et le plan opérationnel. En effet, la finalisation de la nouvelle structure de la Division de Proximité, acceptée par le Comité de direction en août 2024, a pu aboutir à la faveur des sélections et des nominations de nouveaux cadres au sein des deux Unités de proximité, toutes les missions de la Division peuvent dès lors être pleinement et efficacement déployées. Parallèlement à cela, deux nouveaux officiers, sélectionnés à l'interne du service, ont respectivement repris le commandement de la Division Police-secours et de la Division de Proximité.

Sur le plan opérationnel, une légère augmentation des infractions au Code pénal, observée par ailleurs sur l'ensemble du canton de Vaud, de même que de nombreux engagements conjoints avec la Police cantonale et les Polices communales au profit d'un grand nombre d'événements d'ampleur et de rencontres sportives, nécessitant des mesures de sécurité spécifiques, ont mis les ressources du service à rude épreuve. Un programme de formation continue particulièrement étoffé a permis au personnel de consolider ses acquis théoriques et pratiques, tout en développant ses compétences techniques et tactiques dans des domaines opérationnels ciblés. Les modules ont notamment porté sur le tir et les techniques d'intervention (TTI), la sécurité personnelle, les premiers secours tactiques et le BLS/AED, la gestion des situations AMOK, le dispositif Bike Police ainsi que les formations Police et Société, contribuant à maintenir un haut niveau de préparation opérationnelle et d'adaptation aux réalités du terrain.

Notre Service se fait un devoir de servir 24/365 sa population avec professionnalisme et engagement au travers des missions qui lui sont assignées à l'article 12 du Règlement général de police intercommunal (RGPi). La réactivité et la qualité de ses prestations est au cœur des préoccupations du service.

Etat de situation des infractions au Code pénal

Le nombre d'infractions au Code pénal a légèrement augmenté en 2025. La tendance est d'approximativement +3% sur l'ensemble du canton par rapport à 2024. Quelques tendances au moment de la rédaction du Rapport de gestion : délits contre le patrimoine/vols par effraction (+10%), infraction à la vie et l'intégrité corporelle (+5%), infractions contre l'intégrité sexuelle/dont les viols (+16%), infractions à la liberté/dont la contrainte (+8%), ces deux dernières tendances étant principalement en lien avec des situations survenant dans la sphère domestique ou relationnelle, cybercriminalité numérique (-9%), escroqueries (-6%), incendies intentionnels (+32%). La tendance des violences domestiques est stable.



Toutes les statistiques 2025 de la criminalité consolidées peuvent être consultées sur le site de l'Etat de Vaud dès la fin mars 2026, elles sont également consultables par district et par commune : <https://www.vd.ch/djes/polcant/statistiques>.

Il s'agit ici de relever l'excellente collaboration tout au long de l'année avec la Police cantonale vaudoise, ainsi qu'avec nos nombreux partenaires et services locaux.

2.4.1 INTERVENTIONS MARQUANTES SUR L'ESPACE PUBLIC

Février, Blonay : accident de chantier. Une foreuse a basculé dans une pente et le mât de la machine a heurté un ouvrier qui est décédé sur le coup.

Mars, Chardonne : un cycliste a été retrouvé en ACR (arrêt cardio-respiratoire) au bord de la route. Malgré les soins prodigués sur place, il est décédé.

Mars, Vevey : un homme a été retrouvé inconscient alors qu'il se trouvait coincé entre les deux battants de la porte d'entrée d'une boulangerie. Tentative de réanimation effectuée par les secours, malheureusement sans succès.

Avril, Montreux : accident de baignade. Plusieurs témoins ont alerté les secours pour une femme qui est tombée dans le lac. Malgré les soins prodigués, elle est décédée.

Mai, Veytaux : accident de train. Le corps sans vie d'un homme a été découvert sur les voies de chemin de fer.

Août, Corseaux : un avion biplace a effectué un amerrissage d'urgence dans le lac alors qu'il regagnait l'aérodrome de Bex. Les deux occupants ont été légèrement blessés.

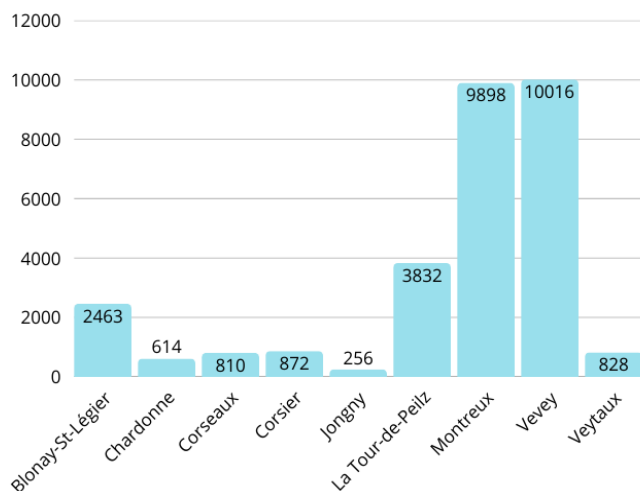
2.4.2 TRAVAIL PROACTIF ET RÉACTIF

Les actions proactives correspondent aux présences préventives, effectuées de manière spontanée ou planifiée, par le personnel uniformé, policier et ASP. Ces actions se font en dehors des interventions et des missions fixantes telles que notamment le contrôle du stationnement pour les ASP.

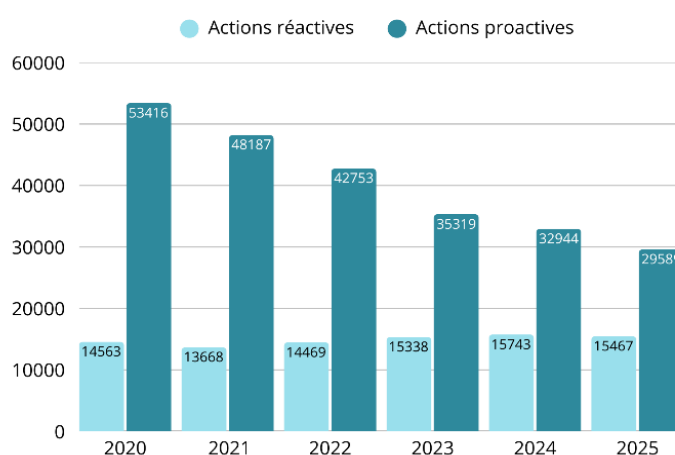
Malgré que Veytaux soit la commune la moins peuplée du secteur, les actions proactives qui y sont effectuées sont similaires à d'autres communes de plus grand taille, telles que Corsier-sur-Vevey ou Corseaux. Cela s'explique notamment par des actions soutenues visant à prévenir les délits, menées quotidiennement aux abords du Château de Chillon, site touristique très fortement visité.

Les actions réactives résultent de sollicitations directes de la population, via la centrale de Police Riviera ou la Centrale vaudoise de police (117), de réquisitions officielles émanant des autorités ou de partenaires, ainsi que de constats effectués spontanément par les patrouilles lors de leur présence sur le terrain.

2025 - Actions proactives par commune



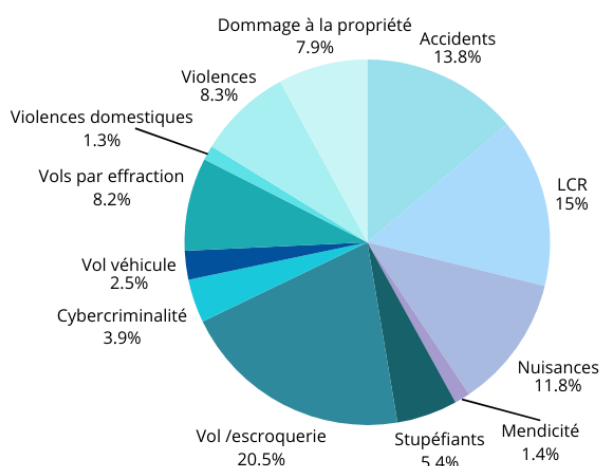
Nombre d'actions réactives et proactives



Les actions proactives comprennent principalement les nombreuses patrouilles de surveillance motorisées, pédestres et cyclistes qui font l'objet de nombreux contrôles préventifs, notamment les actions de prévention aux entrées et sorties des classes, les contrôles de circulation, les surveillances ciblées dans les espaces publics localement connus pour générer des troubles à l'ordre public, des infractions ou des délits. Notre Service de police veille également au bon déroulement des nombreuses manifestations publiques et privées organisées sur la région.

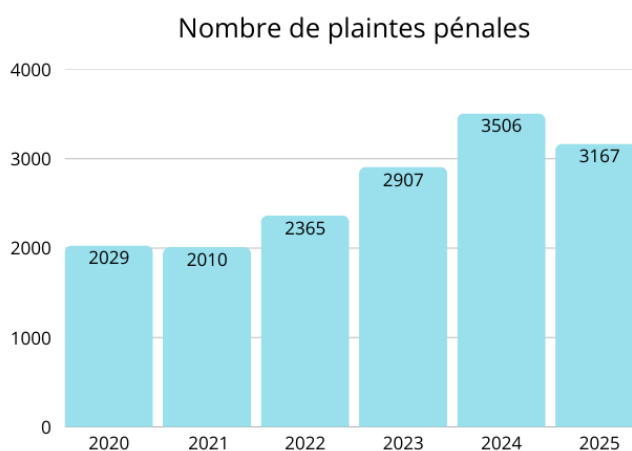
La baisse du nombre d'actions proactives depuis 2021 relève de plusieurs facteurs. En effet, durant la période du COVID, les actions de prévention ont nettement augmenté, ceci en raison d'une baisse significative des interventions durant cette période de crise sanitaire particulièrement calme. En 2022, les Polices cantonales romandes ont mené de vastes campagnes de recrutement afin de combler leurs rangs. Durant cette année-là, ce ne sont pas moins de 16 collaborateurs de Police Riviera qui ont saisi cette opportunité afin de réorienter leur carrière au sein d'une Police cantonale. De plus, 6 ASP ont également fait le choix de changer d'employeur pour diverses raisons. Il a fallu plusieurs années afin de compenser ces nombreux départs, soit par l'engagement de policiers formés, ou par le recrutement de nouveaux aspirants de police. Pour terminer, une nette augmentation des plaintes pénales (voir graphique ci-après) a aussi eu pour conséquence de diminuer les actions proactives. La statistique 2025 fait néanmoins apparaître une moyenne de plus de 80 actions proactives effectuées par jour par Police Riviera sur l'ensemble de l'année.

Typologie des événements principaux



Ce graphique présente une répartition des domaines d'activité prédominants traités par le Service de police sur la période 2025. Les catégories retenues ont été regroupées afin d'offrir une lecture synthétique et comparative des volumes d'engagement par grands thèmes. Cette représentation ne vise pas à refléter l'exhaustivité de l'ensemble des sollicitations traitées par le Service de police.

Entre 2020 et 2025, le nombre de plaintes pénales a connu une progression marquée, passant de 2'029 à 3'167 dossiers, avec un pic à 3'506 en 2024. Malgré une baisse d'environ 9,7 % en 2025, le volume demeure nettement supérieur à celui observé en début de période (+56 % depuis 2020). Au-delà de l'évolution quantitative, la nature des plaintes a également changé, avec une augmentation des affaires complexes et chronophages, notamment dans les domaines des escroqueries et de la cybercriminalité, dont les modes opératoires se sophistiquent.

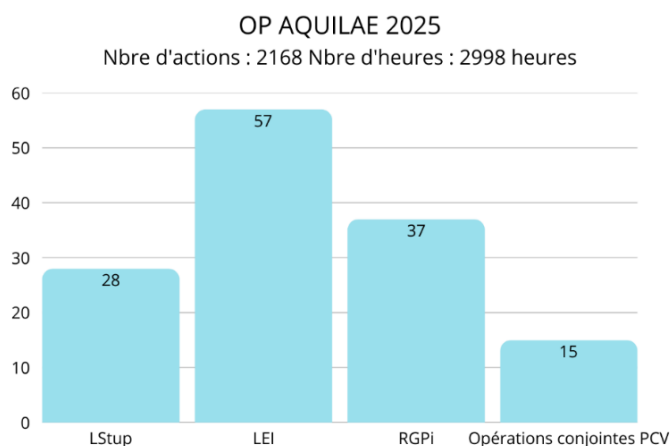


2.4.3 ENGAGEMENTS CANTONAUX ET INTERCANTONAUX

Dans le cadre des engagements planifiés en 2025, le Service de police a mobilisé des ressources conséquentes en appui aux dispositifs de sécurité, dans le cadre d'engagements de maintien de l'ordre cantonaux ou intercantonaux.

Les engagements liés aux manifestations (WEF, Sommet du Bürgenstock, Eurovision) et rassemblements de protestation, principalement à Lausanne, représentent un total de 16 collaborateurs détachés, au profit de 7 engagements distincts, pour un volume global de 277 heures. Et ceux liés aux matchs de football et de hockey sur glace constituent une charge opérationnelle nettement plus importante, avec 82 ETP mobilisés sur 48 engagements, totalisant 624 heures. Ces événements génèrent une sollicitation régulière des effectifs et une planification intégrée de manière récurrente dans la gestion opérationnelle.

2.4.4 OPERATIONS SPÉCIFIQUES

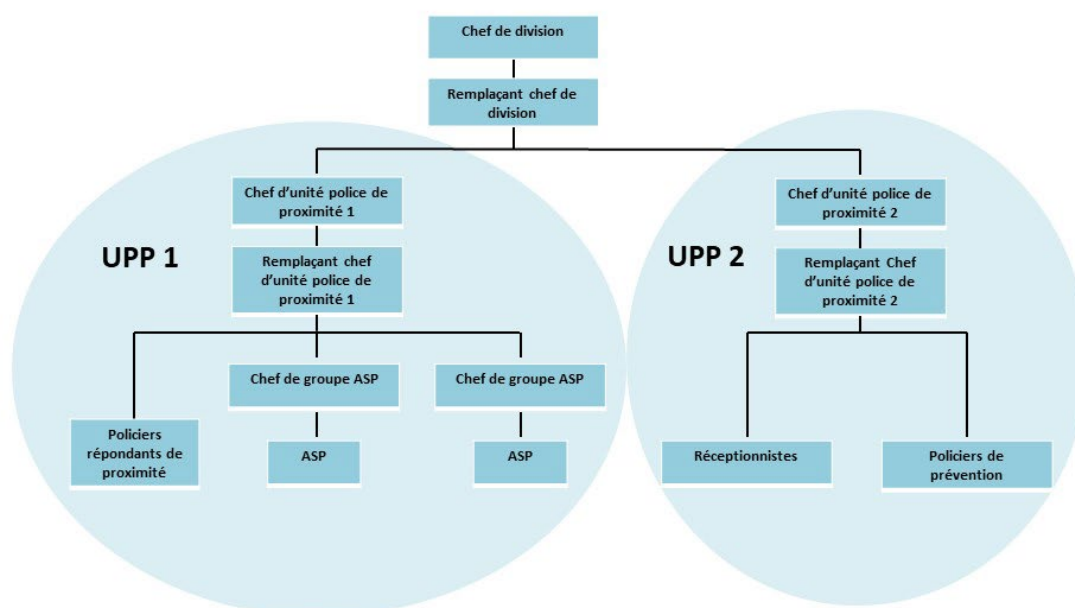


Hormis l'Opération Aquilae menée par le Service de police, trois autres opérations menées conjointement avec la Police cantonale permettent de renforcer encore davantage la lutte contre le trafic de stupéfiants et le deal de rue. Aucune précision supplémentaire ne peut être fournie au travers de ce Rapport de gestion étant donné que la Police cantonale est leader dans ces opérations et qu'elle est seule habilitée à communiquer sur les résultats de ce travail.

2.4.5 DIVISION DE PROXIMITÉ

La Division de Police de Proximité (DPP) et ses plus de 40 collaborateurs œuvrent quotidiennement au profit des représentants politiques et communaux, des acteurs dans les domaines scolaires, associatifs et communautaires ainsi que des citoyens. Cette division est composée de 4 corps de métier : les policiers répondants de proximité (RP), les policiers de l'Unité de prévention, les réceptionnistes et les assistants de sécurité publique (ASP).

En restructuration depuis 2019, la dernière étape de la réorganisation a eu lieu le 1^{er} janvier 2025 avec la création de 2 Unités Police de Proximité (UPP1 et UPP2) selon l'organigramme suivant :



2.4.5.1 UNITE POLICE DE PROXIMITE 1

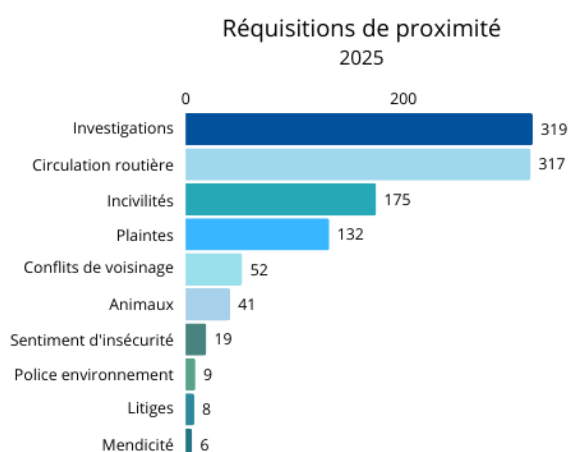
Policiers répondeurs de proximité

Plus de 1000 événements ont été pris en charge par les policiers répondeurs de proximité, que ce soit des actions spontanées ou des réquisitions de la population et des autorités (p. ex. conflits de voisinage, enquêtes administratives, problèmes en lien avec la circulation et le stationnement, plaintes pénales, troubles à la tranquillité, dommages à la propriété, littering).

Ces réquisitions correspondent à toutes les sollicitations qui n'aboutissent pas au 117 ou à la centrale de Police Riviera. En effet, nous réceptionnons ces dernières principalement par courriel ainsi que par le biais du formulaire de contact présent sur notre site internet.

Dès sa réception, le policier répondeur du secteur en question prend en charge la réquisition et travaille sur la base d'un schéma de résolution de problème.

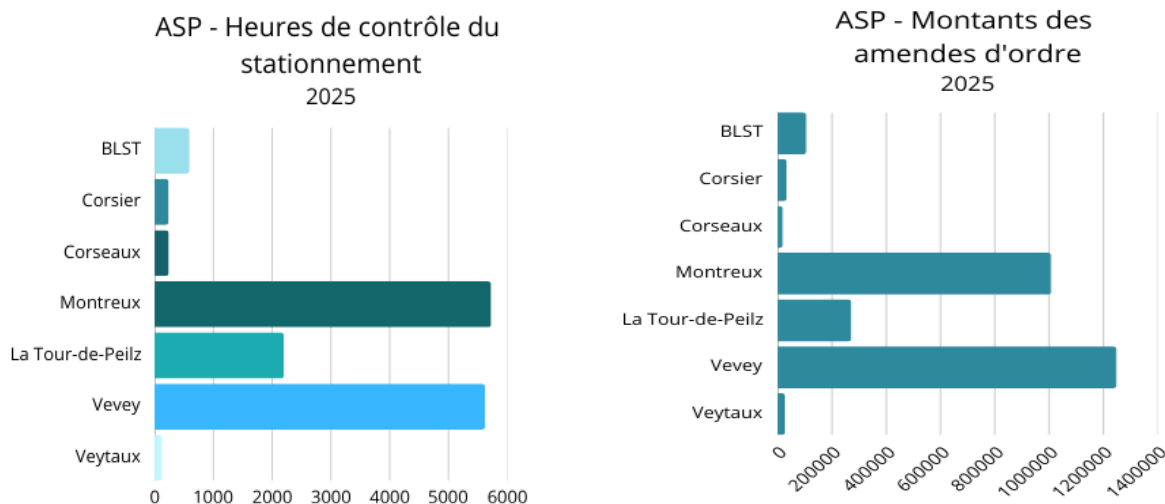
Les policiers répondeurs de proximité disposent des contacts utiles au sein des services communaux et cantonaux, tous domaines confondus (voirie, service social, office de la population, etc.). Dès lors, conjointement aux mesures concrètes de présences préventives et répressives qu'ils effectueront selon les besoins, ils actionnent leurs contacts dans le but de résoudre les problématiques de manière optimale et coordonnée.



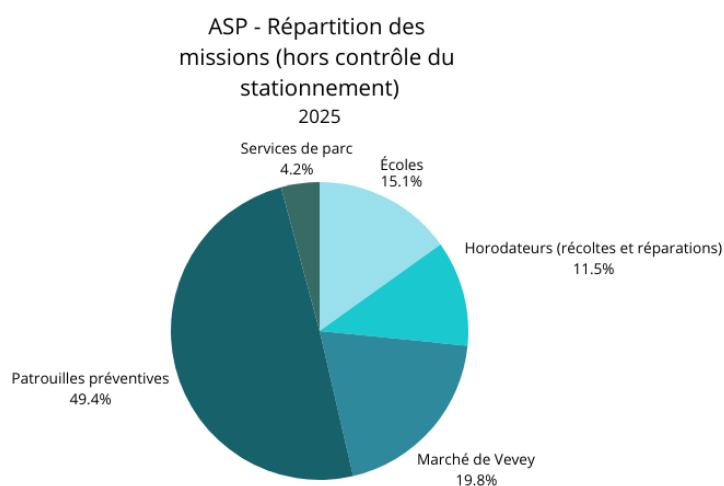
Assistant·e·s de sécurité publique

Partagés entre sécurité de proximité (30% de l'activité) et contrôle du stationnement (70% de l'activité), les assistant·e·s de sécurité publique ont effectué notamment les missions suivantes :

- Contrôles du stationnement sur l'espace public
- Dépannages et récoltes des parcomètres
- Surveillances générales des parcs et promenades
- Présences préventives aux abords des établissements scolaires lors des entrées et sorties des classes
- Placement des marchands et encaissement des taxes lors des marchés hebdomadaires (Vevey)
- Présences préventives dans le cadre de la lutte contre le deal de rue (Vevey)



Malgré un nombre d'heures de contrôle du stationnement relativement similaire entre les Communes de Montreux et de Vevey, il est à relever une différence significative en termes d'encaissement. Ceci s'explique en partie par la réglementation du stationnement de la Grande Place ainsi que de la Place de la Gare de Vevey, seules zones payantes jusqu'à 22h00 contrôlées hebdomadairement par les ASP.



Cette répartition, tous secteurs confondus, est basée sur les contrats de prestation signés entre l'ASR et les communes.

2.4.5.2 UNITE POLICE DE PROXIMITE 2

Réceptions

Le personnel des réceptions, composé de réceptionnistes civiles et de policier·ère·s réceptionnistes, garantit la prise en charge des sollicitations téléphoniques et l'accueil aux



guichets des réceptions de Vevey et Clarens durant les heures de bureau, du lundi au samedi. Ces collaborateur·trice·s ont géré plus de 1'400 documents au profit des citoyen·ne·s, notamment des plaintes pénales et attestations de perte ou de vol de documents d'identité. Ils ont également géré, en collaboration avec la Police du commerce, la réception, l'enregistrement ainsi que la restitution ou l'élimination des quelques 680 objets trouvés amenés à nos réceptions.

Prévention

Le dispositif de prévention du Service de police est composé de l'Unité de prévention, avec le soutien de l'ensemble des collaborateur·trice·s de la Division Police de Proximité. Il est supervisé par le Chargé de prévention.

Ses missions générales s'articulent de la manière suivante :

Former :

- les élèves, étudiant·e·s et apprenti·e·s de la région dans les domaines de la prévention en général et routière en particulier ;
- les patrouilleur·euse·s scolaires ;
- les partenaires et collaborateur·trice·s sur des thèmes spécifiques.

Informier :

- les citoyen·ne·s par des actions ciblées en fonction des campagnes régionales, cantonales et nationales ;
- les partenaires et autres personnes œuvrant dans divers domaines en relation avec le public.

Participer :

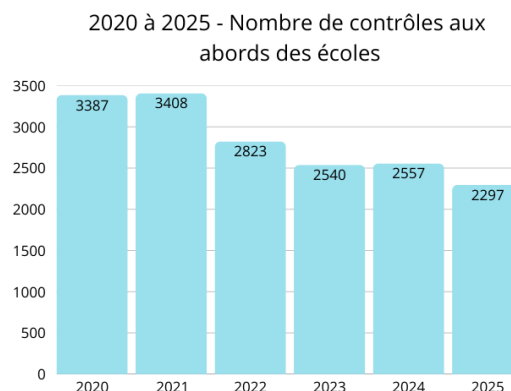
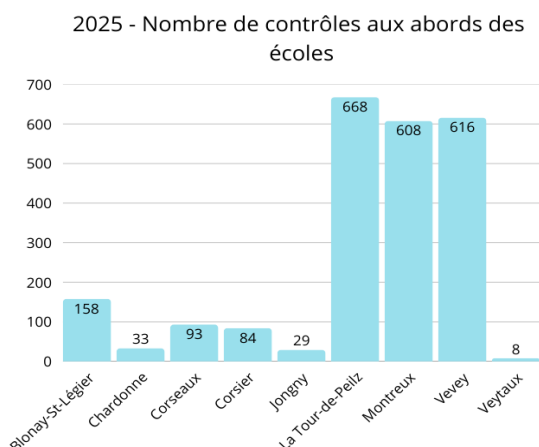
- aux diverses actions de prévention sur la Riviera ;
- aux diverses séances de coordination et d'information en relation avec la prévention.

Contrôler :

- le respect des législations en vigueur par des actions et présences visibles, avec des objectifs définis ou spontanés ;
- la vitesse des véhicules et le respect de la signalisation lumineuse avec des appareils techniques.

Actions de prévention aux abords des écoles en 2025

Ces actions sont effectuées par le personnel uniformé du Service de police (policier et ASP). Elles sont comptabilisées dans les actions proactives.



Cours dans les écoles (primaires, secondaires, post scolaires – publiques et privées) ainsi dans des Fondations 2024 - 2025

Education routière :

L'enseignement de l'éducation routière a été dispensé dans 508 classes représentant 9'044 élèves.

FORMATIONS DANS LES ECOLES OBLIGATOIRES PUBLIQUES

	Total Ecoles publiques	Corsier	Blonay - St-Léger	La Tour-de-Peilz	Montreux Ouest	Montreux Est	Vevey
Nombre de classes :	471	58	68	78	64	77	126
Nombre d'élèves :	8425	1069	1323	1416	1160	1364	2093
Total des heures :	483:45	58:30	68:15	81:00	66:45	79:30	129:45
Elèves Niveau 1H	719	87	101	102	87	142	200
Elèves Niveau 2H	688	77	97	111	95	130	178
Elèves Niveau 3H	853	98	127	131	87	140	270
Elèves Niveau 4H	841	111	109	122	118	112	269
Elèves Niveau 5H	741	164	136	138	115	108	80
Elèves Niveau 6H	729	45	121	133	116	132	182
Elèves Niveau 7H	691	96	103	119	86	138	149
Elèves Niveau 8H	759	95	120	127	112	124	181
Elèves Niveau 9H	735	97	135	120	84	147	152
Elèves Niveau 10H	818	92	130	117	118	123	238
Elèves Niveau 11H	851	107	144	196	142	68	194

AUTRES FORMATIONS

	Autres totaux	Ecoles privées	Fondations	Ecoles hôtelières	Migrants
Nombre de classes :	45	37	5	2	1
Nombre d'élèves :	1185	619	157	350	59
Total des heures :	39:45	30:45	05:00	03:00	01:00

Les élèves de 4^{ème} année ont bénéficié du cours d'éducation routière « Eddie & Léonie ». Ce cours a pour objectif de rappeler le comportement à adopter lors de la traversée de la route, ainsi que de sensibiliser les enfants au temps de réaction des conducteur·trice·s et à la distance de freinage des véhicules.

Un cours sur l'utilisation de la trottinette a été développé et dispensé aux élèves de 5^{ème}.



© ASR

Des cours « traversée de la route » spécifiques pour des enfants vivant avec une déficience intellectuelle ont été donnés en 2025.

Un cours identique a été dispensé à plusieurs adultes de la Fondation Eben-Hézer.

Cours « médias numériques – délits et incivilités » :

Le programme de prévention « délits, incivilités et médias numériques » a été dispensé dans 44 classes de 8^{ème} année Harnos, représentant 787 élèves.

Cours spécifiques pour personnes vivant avec un handicap :

Des conseils de prévention sur l'usage des médias numériques ont été transmis à plusieurs résident·e·s de la Fondation Eben-Hézer et des Eglantines.

Transport public – cours de prévention :

Un cours sur les risques et les bons comportements à adopter dans et à proximité des véhicules des transports publics, en étroite collaboration avec l'entreprise VMCV, a été donné à 771 élèves de 6^{ème} Harnos, sur l'ensemble de la région.



Ecoles hôtelières :

Près de 350 étudiant-e-s d'écoles hôtelières ont bénéficié de leçons d'information sur différentes réglementations en vigueur en Suisse.

Gymnase de Burier :

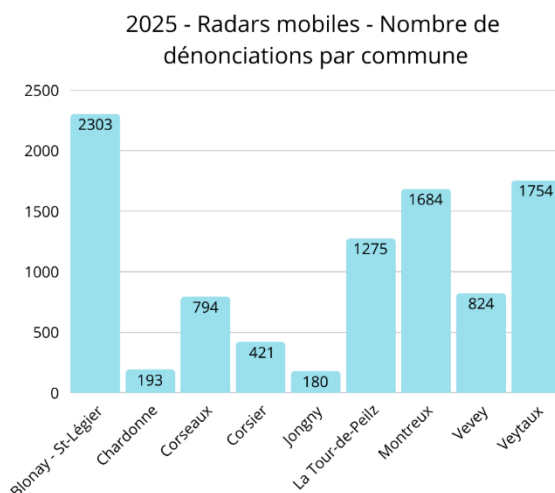
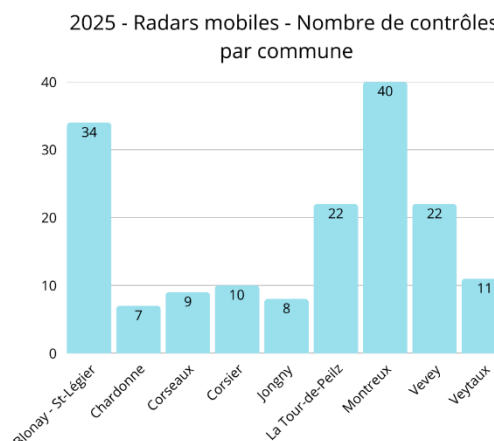
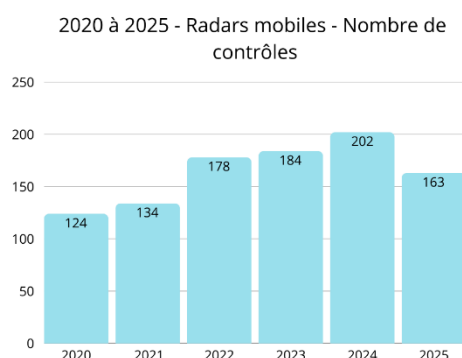
En collaboration avec la Police cantonale, un programme de prévention sur le thème des médias numériques, du harcèlement, et de la discrimination en tous genres a été présenté aux étudiant-e-s de 1^{ère} année du gymnase de Burier, lors de la semaine « spéciale » précédant les vacances d'automne.

13 personnes adultes ont fonctionné en tant que **patrouilleurs et patrouilleuses scolaires** pour la commune de Blonay – Saint-Légier.

Contrôles radars mobiles

Police Riviera possède deux appareils radars avec détection laser. Ils sont prioritairement utilisés aux abords des écoles ou sur les chemins y conduisant, aux heures d'entrée et de sortie des classes.

354.55 heures de contrôles ont été effectuées en 2025 sur l'ensemble du territoire.



Contrôles radars fixes

Localité	Rue	Véhicules contrôlés	Infractions Vitesse	Infractions Feux	Total infractions	%
Brent	Place de la Chapelle	869 153	14	86	100	0.012
Clarens	Av. Eugène-Rambert	846 476	0	593	593	0.070
Clarens	Rue Gambetta (sens montant)	175 802	613	36	649	0.369
Clarens	Rue Gambetta (sens descendant)	435 249	2 073	493	2 566	0.590
Total		2 326 680	2 700	1 208	3 908	0.168

2.4.5.3 ACTIVITES DIVERSES – PARTENARIATS

Passeport-vacances :

Dans le cadre des activités proposées par l'ASR pour les matinées « passeport-vacances » qui ont eu lieu les 03 juillet et 12 août 2025 à La Tour-de-Peilz et Montreux, Police Riviera a organisé un atelier questions-réponses ; une voiture de patrouille a également été présentée aux enfants.

Formation « Polroute » :

Le 09 avril, 27 jeunes sapeurs du SDIS ont bénéficié d'une formation aux signes de circulation, dispensée par l'Unité de prévention.

Stand de prévention avec le poste de police mobile :

Le poste de police mobile a été déployé à de multiples occasions, permettant ainsi d'aller à la rencontre des citoyen·ne·s, d'échanger et de transmettre des messages de prévention.



© ASR

Réseaux « Jeunesse » :

Le Chargé de prévention rencontre régulièrement différents partenaires en lien avec la jeunesse.

Ces réunions permettent de maintenir les contacts entre professionnel·le·s du réseau et de faire le point sur la situation des jeunes dans l'espace public. Elles sont également l'occasion d'échanger sur des thématiques particulières, de trouver des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées et d'anticiper certaines problématiques.

Plusieurs conférences de prévention et d'information ont été données lors de soirées destinées aux parents, organisées par la direction des écoles.

Aînés – conférences de prévention :

Des rencontres auprès d'Aîné·e·s, permettant de diffuser des messages de prévention des vols à domicile, dans les transports et sur la voie publique ont eu lieu à 6 reprises.



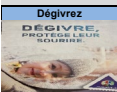














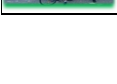
Analyse sécuritaire :

Le Chargé de prévention a été requis à 22 reprises pour l'analyse sécuritaire de maisons individuelles ou d'appartements, ainsi que d'une église.

Manifestations – prévention auprès des responsables de bars :

Les responsables de bars de la Fête multiculturelle de Vevey, de la Fête des vendanges de Chardonne et du Montreux Jazz Festival, ont été rencontrés pour leur rappeler la législation en matière de vente d'alcool. Ils ont notamment été sensibilisés à diverses problématiques pouvant survenir lors de la manifestation.

2.4.5.4 CAMPAGNES ET ACTIONS DE PREVENTION

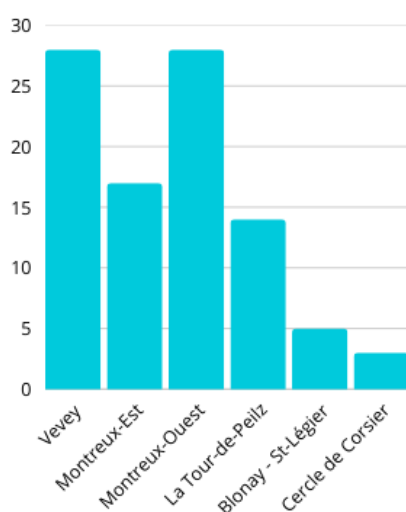
Nom de l'Action	Dates	Nombre d'actions	Personnes touchées	Durée	Objectifs
 Dégivrez DÉGIVREZ, PROTEGEZ VOTRE SÉCURITÉ	06.01.2025 au 16.02.2025	2	45	2:00	Sensibiliser les automobilistes à l'importance d'un véhicule correctement entretenu et dégivré en hiver afin de garantir la sécurité et prévenir les accidents.
 Distraction TOUTES LES MANIÈRES POUR MANGER	17.02.2025 au 23.03.2025	5	43	6:00	Rappeler aux conducteurs que l'usage du téléphone, du GPS ou toute autre distraction au volant augmente fortement le risque d'accident et qu'il est essentiel de rester concentré en conduisant
 Trottinette électrique TROTTEZ SÛR SUR LA ROUTE	24.03.2025 au 11.05.2025	24	345	62:30	Sensibiliser les utilisatrices et utilisateurs de trottinettes électriques au respect des règles de circulation pour assurer leur sécurité et celle des autres usagers.
 Vélos électriques Pas autoroutier pour la sécurité de tous	12.05.2025 au 22.06.2025	24	345	62:30	Rappeler aux utilisatrices et utilisateurs de vélos électriques les règles de circulation et les comportements sûrs afin de protéger leur sécurité et celle des autres usagers.
 Rentrée scolaire BIEN OBSERVER	04.08.2025 au 07.09.2025	18	449	9:05	Sensibiliser les usagers de la route à la présence d'enfants, dont les capacités d'évaluation des distances et des vitesses sont limitées, afin d'encourager une conduite plus prudente aux abords des écoles.
 Inattention LES YEUX SONT COMME UN PHARE	08.09.2025 au 26.10.2025	5	43	6:00	Rappeler que l'inattention et les distractions au volant figurent parmi les principales causes d'accidents et qu'une attention constante est indispensable pour conduire en toute sécurité.
 Visibilité LES YEUX SONT COMME UN PHARE	27.10.2025 au 30.11.2025	27	872	87:15	Informers les usagers de la route que la visibilité est un facteur essentiel de sécurité et que des mesures simples permettent de prévenir de nombreux accidents.
 Vision troublée LES YEUX SONT COMME UN PHARE	01.12.2025 au 04.01.2026	17	717	63:30	Sensibiliser les usagers de la route aux dangers liés à une vision altérée, notamment en raison de la fatigue, de l'alcool ou d'autres facteurs, afin de prévenir les accidents.
 Spark DEMARQUE AVEVEY	20.08.2025 au 20.08.2025	1	25	3:15	Profiter de cette activité sportive organisée par la commune et les éducateurs de rue pour promouvoir le sport auprès des jeunes et échanger avec eux sur des messages de prévention.
 Léman Rétro LÉMAN RÉTRO	29.08.2025 au 31.08.2025	2	900	19:00	Profiter de cette exposition de véhicules anciens pour sensibiliser le public aux impacts liés à la circulation, notamment la pollution, le bruit et les nuisances.
 Vevey Lavaux Up VEVEY LAVAUZ UP	22.06.2025 au 22.06.2025	1	50	9:15	Sensibiliser la population à la mobilité douce en rappelant l'importance de la visibilité, des équipements adaptés et du respect des règles de circulation.
 Montrex-Jazz Festival MONTREX JAZZ FESTIVAL	04.07.2025 au 19.07.2025	8	484	29:10	Assurer une présence préventive lors de cet événement de grande ampleur afin de contribuer à la sécurité, au maintien du calme et à la prévention des vols et autres délits.
 Passeports vacances PASSEPORT VACANCES	03.07.2025 et 12.08.2025	2	61	7:20	Faire découvrir le métier de policier aux jeunes, présenter les véhicules de service et échanger avec eux afin de transmettre des messages de prévention adaptés à leur âge.
 Cambriolage Sera CAMBRIOLAGE SERA	Octobre-novembre	12	193	39:45	Sensibiliser la population aux risques de cambriolage, en particulier en début de soirée durant la période automnale, et rappeler les mesures simples permettant de s'en prémunir.
 Chiens TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE	Printemps	5	9	15:15	Rappeler aux détenteurs de chiens l'importance de tenir leur animal sous contrôle, de le tenir en laisse lorsque nécessaire et de ramasser les déjections afin de préserver la sécurité et la propreté de l'espace public.
 Ecoute et partage ECOUTE ET PARTAGE	Toute l'année	27	1088	80:00	Aller à la rencontre des citoyens lors de stands de prévention afin de répondre à leurs questions, renforcer le dialogue et transmettre des messages de prévention et de sécurité.

Mineurs

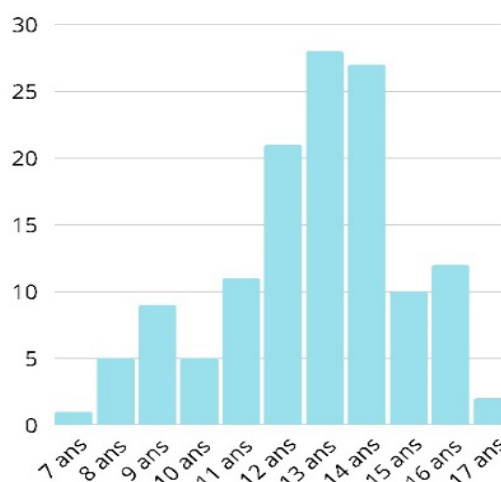
95 affaires en lien avec des mineurs ont été gérées par la Division de la Police de Proximité qui ont conduit à organiser 10 séances de conciliation et à gérer 76 situations sous forme de « bons offices ». 9 cas ont finalement été ponctués par une plainte pénale. En outre, 13 actions de « recadrage » suite à de petits délits ou incivilités ont été effectuées en 2025.

Il sied de préciser que la prise en charge rapide de ces situations, en augmentation au fil des ans, a pour effet un très faible taux de récidives. Il faut également relever l'importance du rôle d'une police de proximité pour le suivi de ces affaires, qui permet un travail en réseaux et des contacts privilégiés avec les jeunes et leurs parents.

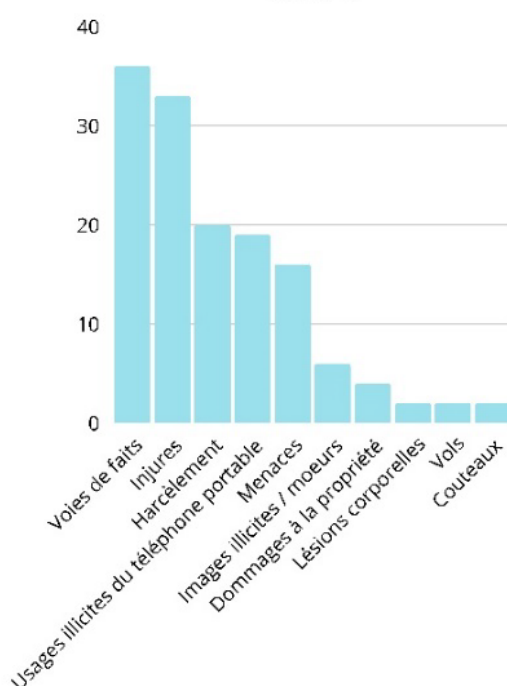
Aff. MINEURS par régions scolaires en 2025



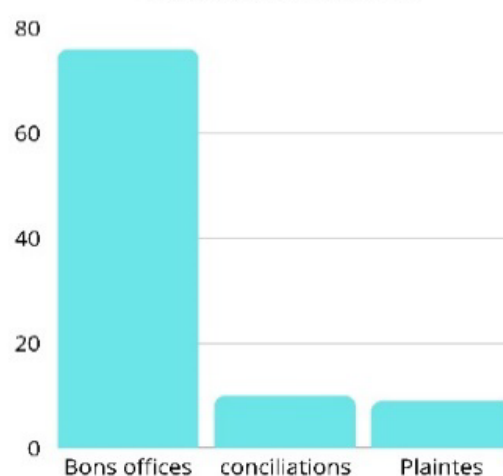
Aff. MINEURS par âges en 2025



Aff. MINEURS par faits en 2025

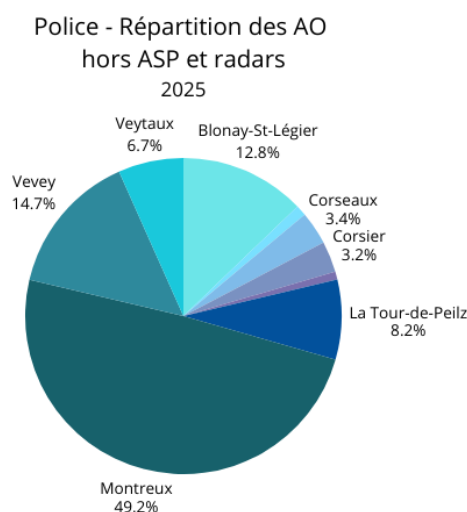


Traitement affaires MINEURS en 2025



2.4.6 AMENDES D'ORDRE DRESSEES PAR LES POLICIERS (HORS ASP ET RADARS)

La répartition des montants des amendes d'ordre dressées en 2025 par les policiers est représentée ci-dessous. Contrairement aux recettes découlant des amendes d'ordre dressées par les ASP qui sont reversées aux communes ayant signé une convention avec l'ASR, les recettes des amendes d'ordre dressées par les policiers sont entièrement versées dans les comptes de l'ASR. Les infractions principalement réprimandées sont celles relatives au mauvais stationnement (interdiction de stationner, stationnement hors cases ou sur un trottoir) et à l'inobservation d'un signal de prescription pour les véhicules en mouvement (par ex. interdiction générale de circuler).



Durant le Montreux Jazz Festival et le Riviera Noël, les policiers sont fortement sollicités dans le cadre de la sécurité routière ainsi que du contrôle du stationnement.

2.4.7 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL DE POLICE RIVIERA

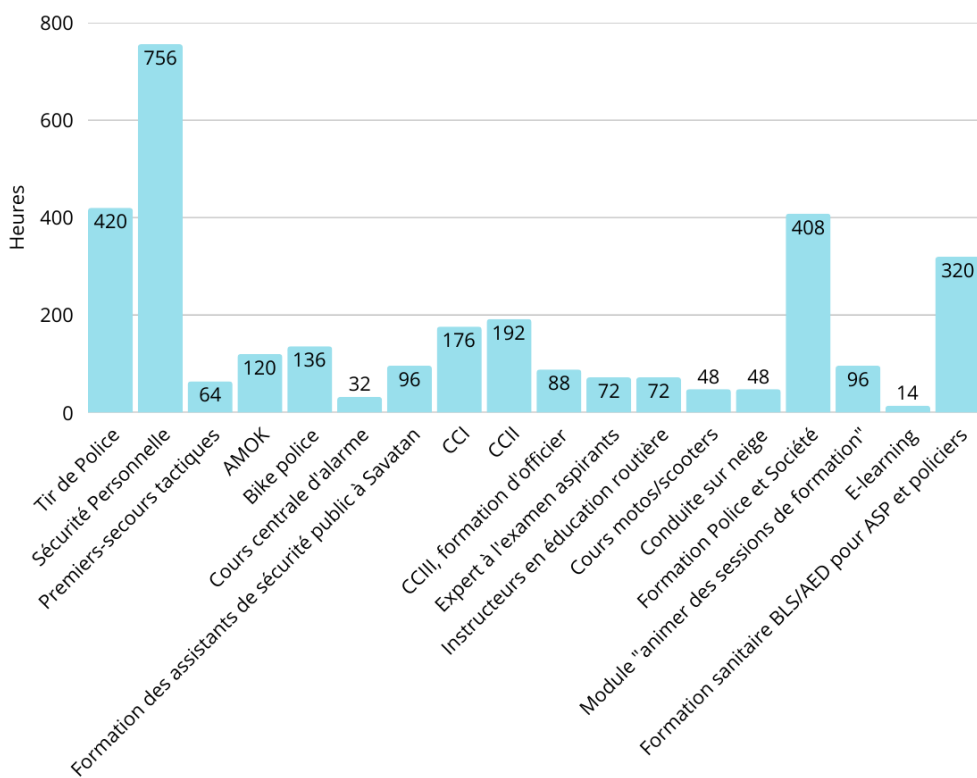
Les policier·ère·s bénéficient notamment, chaque année, de modules techniques spécifiques dans le domaine du tir, de la sécurité personnelle et des premiers secours sanitaires, ceci afin de maintenir à niveau les connaissances techniques indispensables à une gestion professionnelle des missions sensibles de police. Les ASP suivent également périodiquement des modules de formation continue sur la proximité et la sécurité personnelle.

La formation continue interne est assurée par 14 policier·ère·s instructeur·trice·s dans les domaines de la sécurité personnelle et du tir. Les cours sont planifiés durant toute l'année, principalement au printemps et en automne, l'ensemble du personnel policier y participe. Ils ont lieu dans les locaux de l'ASR (pour la sécurité personnelle) et au stand de tir de Villeneuve. Les instructeur·trice·s de Police Riviera sont également intégrés dans un contingent de formateurs composé de policiers cantonaux et communaux lorsqu'il s'agit de modules de formation communs au niveau cantonal.

Certain·e·s collaborateur·trice·s de Police Riviera doivent également suivre des cours extra muros pour différentes spécialisations, et les cadres en devenir ont l'obligation de suivre le cursus formatif de l'Institut Suisse de Police (ISP).

Formations 2025

Heures totales comptabilisées



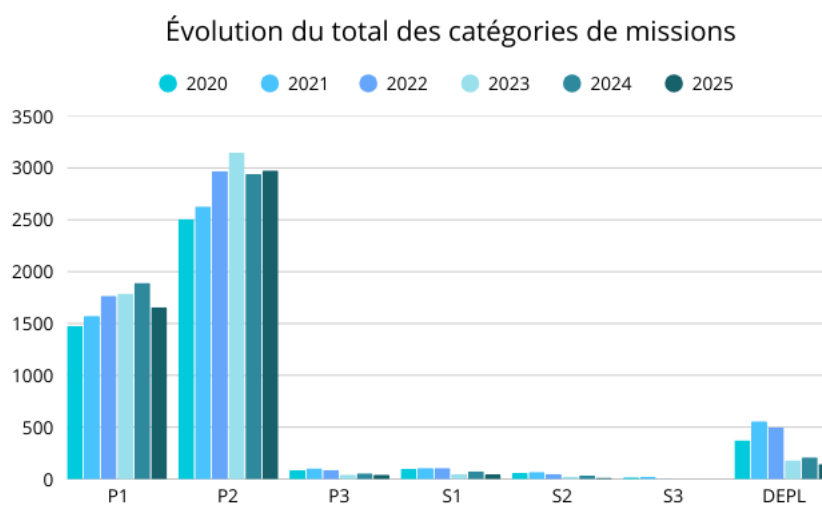
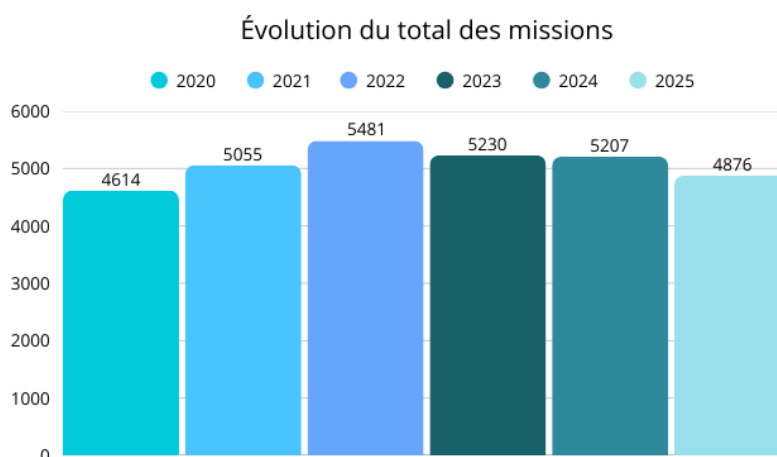
2.5 AMBULANCE



Marc François
Chef de service

2.5.1 ACTIVITE OPERATIONNELLE

Le service est intervenu à 4'876 reprises en 2025 alors que 2024 totalisait 5'207 missions. Des écarts annuels sont fréquents, sans possibilité d'en identifier les causes.



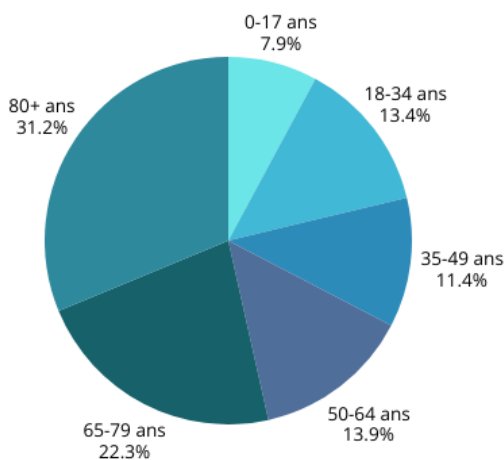
Légende :

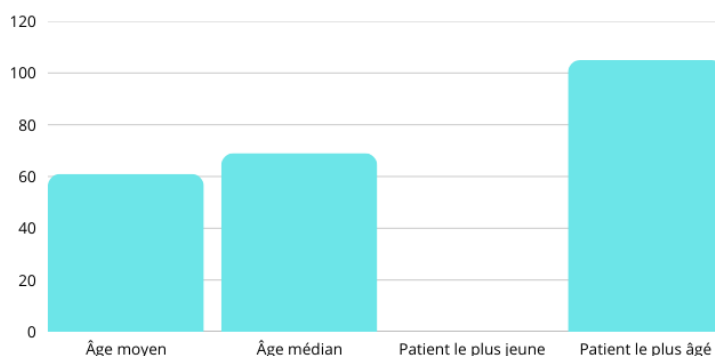
P : missions primaires (prise en charge sur le lieu de l'atteinte)	
DEPL	Déplacement stratégique sur ordre du 144
P1	Engagement immédiat, fonctions vitales atteintes
P2	Engagement sans délai, fonctions vitales non atteintes
P3	Engagement programmé, autorisant un délai
S : missions secondaires (transferts interhospitaliers)	
S1	Patient potentiellement instable (soins intensifs)
S2	Patient stable, sous traitement potentiellement à risque
S3	Transfert d'un patient stable sans particularité

Les missions de type P2, sans atteinte des fonctions vitales au moment de l'appel au 144, représentent la majeure partie de l'activité opérationnelle. Les transferts interhospitaliers demeurent exceptionnels, le service n'intervient pour ce type d'engagement qu'en cas d'indisponibilité des services privés, ceci exclusivement sur mandat du 144.

La durée moyenne d'une mission est de 1h30, déplacements et rétablissement technique compris. L'objectif premier du personnel ambulancier est d'intervenir dans les meilleurs délais, d'identifier la problématique de santé du patient, d'y apporter un traitement adéquat et scientifiquement validé, et à l'instar du corps médical et de sa célèbre locution figurant dans le Serment d'Hippocrate : « avant tout, ne rien aggraver ». Fortes et forts d'une formation de niveau école supérieure (ES), nos ambulancières et ambulanciers sont accrédités pour délivrer des traitements de pointe : soins cardiaques et respiratoires avancés, médicaments intraveineux, arsenal pour lutter contre les douleurs incluant de la morphine, du fentanyl et de la kétamine, pour ne citer que quelques exemples.

Répartition par classes d'âge

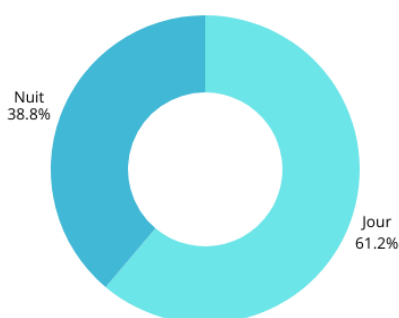




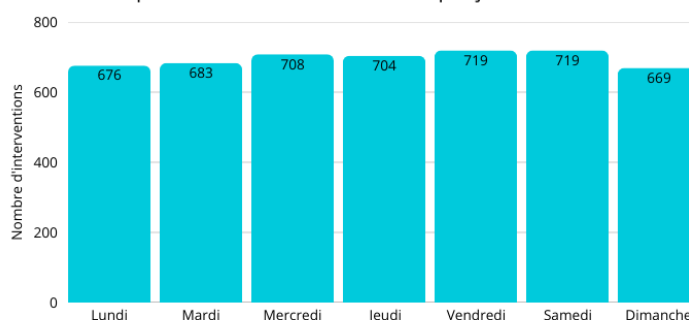
Age moyen : moyenne arithmétique de l'âge de la totalité de la patientèle ;

Age médian : plus représentatif car moins influencé par les extrêmes arithmétiques, issu de la division de la patientèle en deux groupes numériquement égaux, en fonction de l'âge.

Répartition du total des missions de jour et de nuit (07h00 - 19h00)



Répartition du total des missions par jour de la semaine



Un contrat de prestations pluriannuel lie l'Etat à l'ASR pour les prestations de son service d'ambulances. Ce cadre fixe la nature de la subvention octroyée, les ressources en personnel reconnues par la DGS, les missions d'Ambulance Riviera, notamment. La présence effective des moyens opérationnels requis par ce contrat fait l'objet d'une surveillance spécifique. En l'absence d'un financement pour un système de réserve ou de piquet, les fermetures de vecteurs de secours (ambulances) sont répertoriées et déclarées à l'Etat. En 2025, le service a été contraint de procéder à 76 annulations d'équipages, essentiellement en raison de maladies ou d'accidents bagatelles de dernière minute. Ces fermetures correspondent, sur la totalité des moyens prévus par le contrat de prestations (2'022 équipes par année) à un taux de 3.8%.



© ASR

Le Rapid Responder n'est intervenu qu'à 65 reprises en 2025 (52% de P1 et 48% de P2). Ce moyen d'appui reste largement sous-utilisé, principalement en raison de la structure des procédures d'engagement du 144. Toutefois, quand le Rapid Responder est mobilisé, la plus-value qu'il apporte est significative. Il permet en effet d'atteindre le patient très précocement, même si tous les équipages ambulanciers régionaux sont occupés, et ainsi de garantir l'accès de la patientèle à des soins professionnels dans l'attente de l'arrivée d'une ambulance ou du SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation) de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC).

Temps d'accès au patient

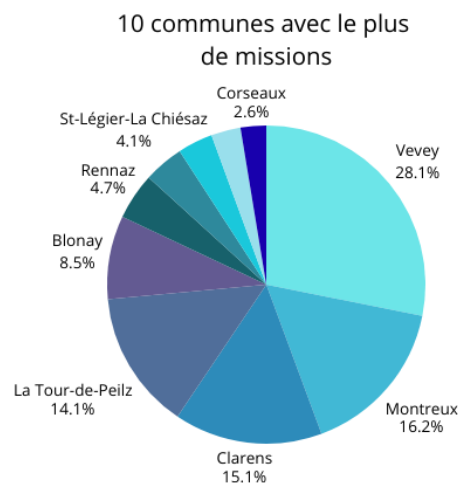
Les résultats indiquent que la cible fixée par les normes en vigueur est une nouvelle fois atteinte en 2025 :

P1 - Région Riviera (9 communes ASR & communes adjacentes)		
Moins de 15 minutes	93 %	1'428 sur un total de 1'536 missions
Total des P1 (toutes les communes, celles de l'ASR comprises, autoroute, renforts sur secteurs Chablais, Lausanne, Fribourg etc.)		
Moins de 15 minutes	89 %	1'477 missions sur un total de 1'657

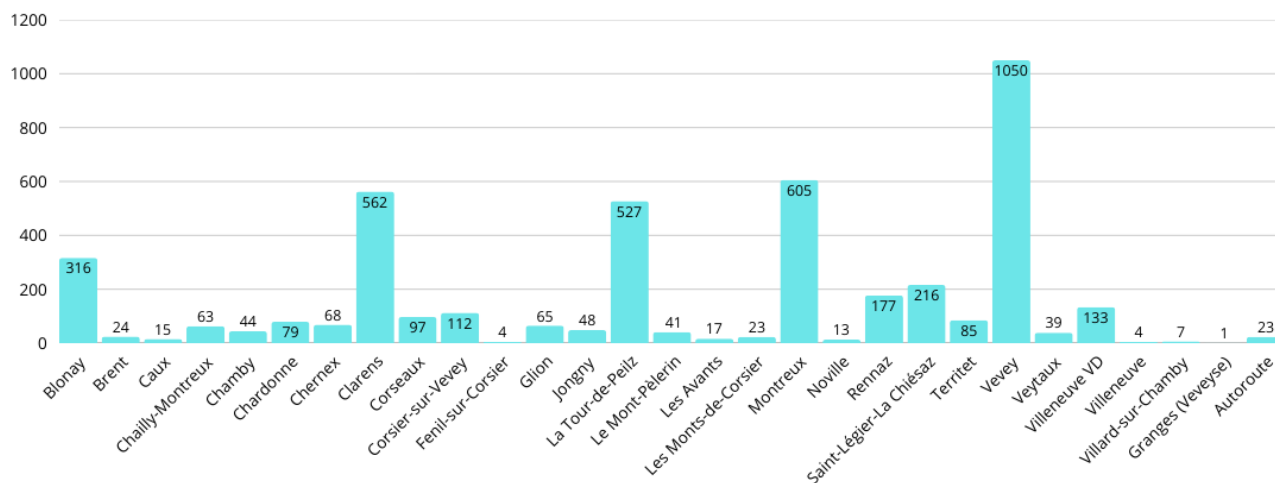
Bien que faisant partie du personnel de santé, les ambulancières et ambulanciers évoluent dans un cadre professionnel éloigné de celui du personnel hospitalier, bien plus similaire à celui de la police ou des sapeurs-pompiers. Le travail est pratiqué hors milieu protégé, le plus souvent en équipes de deux personnes seulement et sur le lieu même de l'incident de santé (domicile, travail, circulation routière, sport & loisirs). A ce titre, la sécurité des intervenants prime en toute circonstance, et la sollicitation de partenaires de terrain (primo-intervenants) en renfort est fréquente. Ce contexte très spécifique implique également que le personnel ambulancier soit en mesure de collaborer étroitement avec le personnel hospitalier, afin de garantir la continuité des soins et de bénéficier d'avis médicaux intrahospitaliers. S'agissant de la présence du SMUR dans le terrain, le taux de missions où les ambulances sont renforcées par ce moyen médical est de 12%.



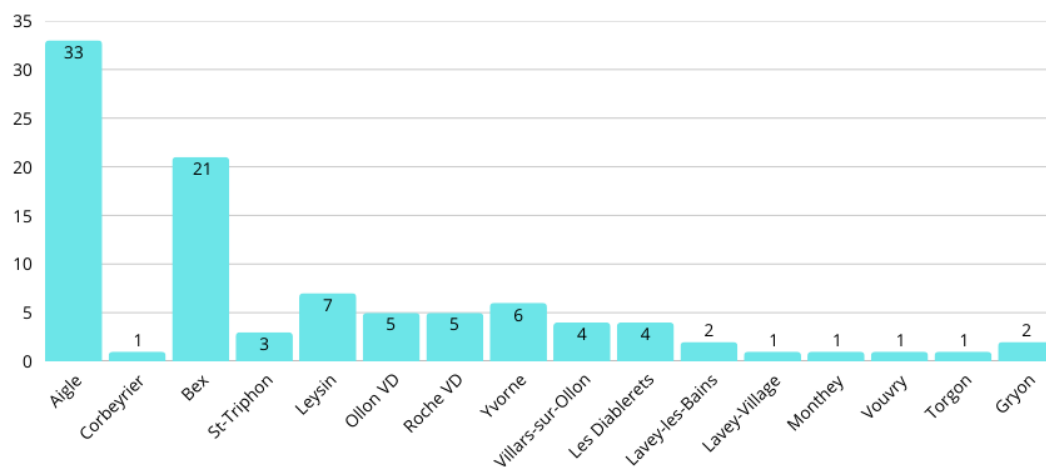
Indépendamment des partenaires ou des renforts présents, 28% des missions ambulancières ne sont pas suivies d'un transport (1'360 prises en charge en 2025). Ce taux élevé est le reflet de la recherche permanente de solutions alternatives, par souci de rationalité et d'économie pour la patientèle (transport par des proches, surveillance à domicile, sollicitation d'un médecin de garde ou du médecin généraliste etc.) mais nous observons simultanément que de nombreux appels au 144 ne justifient pas, en finalité, l'intervention d'une ambulance. Bien que les tarifs en vigueur dans le Canton de Vaud ne soient pas les plus élevés en Suisse, le prix de l'intervention d'une ambulance oscille entre CHF 500.- et 900.-, selon un barème validé par les assureurs LAMal et LAA. Le coût du SMUR, si présent, vient s'ajouter à ces chiffres (CHF 525.-).



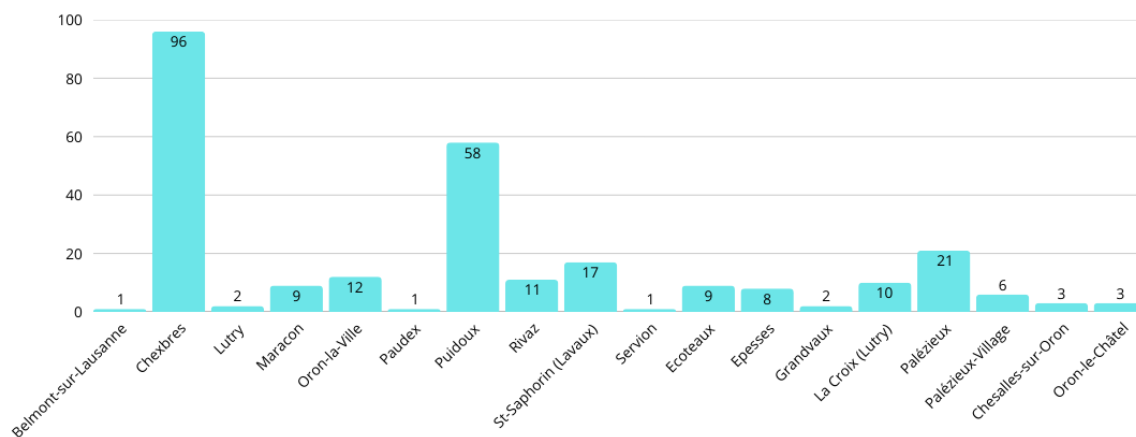
Missions dans le secteur de la Riviera élargie



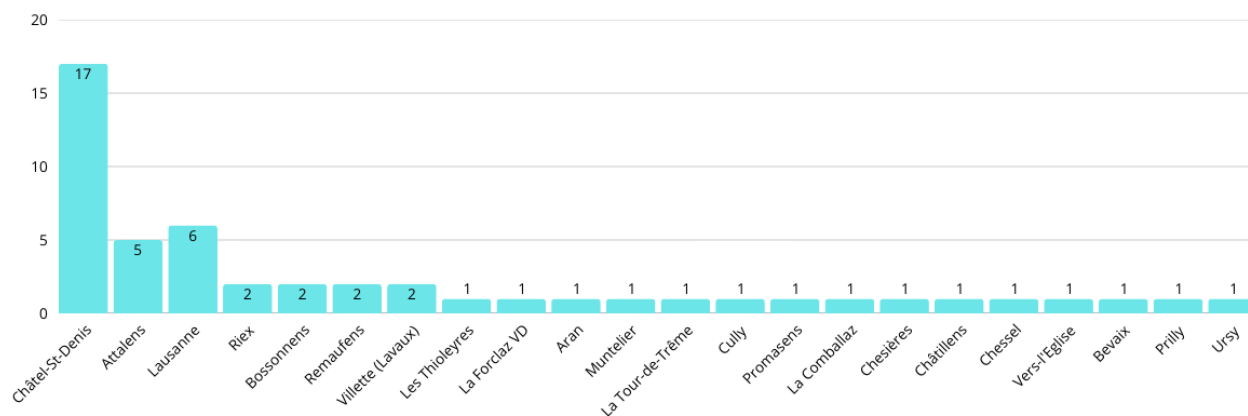
Missions dans le secteur du Chablais vaudois et valaisan



Missions dans le district de Lavaux-Oron



Autres communes de prise en charge





© ASR

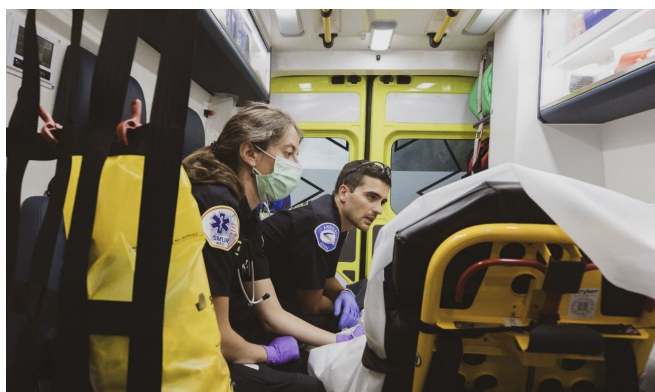
2.5.1.1 PERSONNEL – RH

Les forces vives du service se composent de 39 intervenants (32 EPT), dont 21% de personnel féminin. 30 sont au bénéfice d'un diplôme d'ambulancier ou d'ambulancière niveau école supérieure (ES), 3 d'un brevet fédéral de technicien ambulancier et 4 sont en cours de formation en voie diplôme ES. A l'exception du Chef de service et de sa secrétaire, les cadres partagent leur temps de travail entre des missions de terrain et du temps dédié à leurs domaines d'activité.

Le taux de rotation est de 5% en 2025, soit inférieur à la moyenne des années précédentes. 2 ambulanciers diplômés ES et 2 étudiants en voie diplôme ont été recrutés en cours d'exercice.

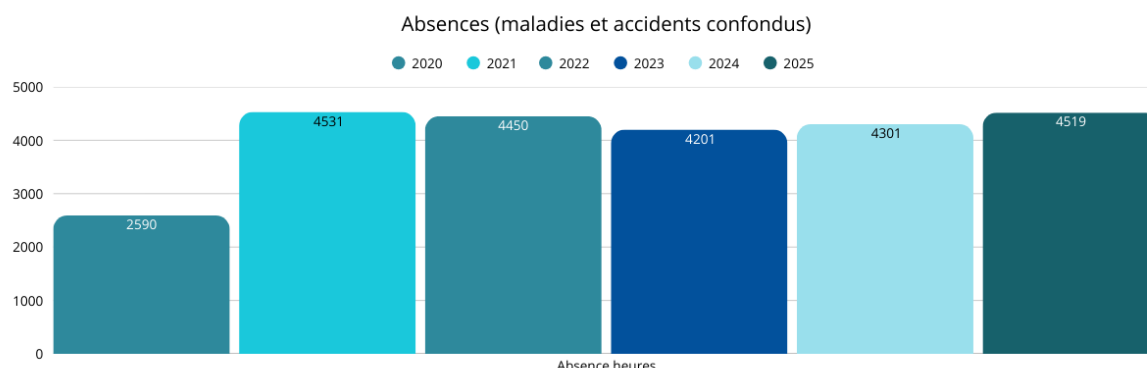
Suite à d'importantes contraintes en matière de disponibilité de personnel, entre 2022 et 2024, le service n'était pas parvenu à rendre la totalité des congés générés par la majoration en temps du travail de nuit et les heures supplémentaires. Durant l'automne 2025, le total cumulé de ce temps à rendre avoisinait les 9'000 heures, pour un collectif de 37 personnes.

Face à cet enjeu particulier, différentes décisions ont été prises par le Comité de direction, avec pour objectif de normaliser cette situation dans les plus brefs délais. Grâce à diverses solutions, relevant d'efforts de financement et d'optimisation de la planification du travail, plus de 5'000 heures ont ainsi pu être restituées aux intervenantes et intervenants en 2025.



© ASR

4'500 heures d'absence ont été enregistrées, soit 200 de plus qu'en 2024. Les causes principales sont d'ordre privé, sans lien avec l'activité professionnelle.



2.5.2 FORMATION

2.5.2.1 FORMATION INITIALE

4 personnes étaient en cours de formation en voie diplôme ES en 2025 : 2 personnes en 2^{ème} année au sein de l'école ES ASUR à Lausanne, une étudiante en 3^{ème} année à Lausanne également, et un étudiant au sein de l'ESAMB à Genève. M. Pascal Gutierrez a en effet brillamment obtenu son diplôme en milieu d'année. Il est ici célébré à l'occasion de la cérémonie ASR 2025, en compagnie de la Direction de service élargie. Désormais actif à plein temps, son parcours symbolise la stratégie de formation de notre organisation, qui se prépare ainsi à une potentielle pénurie de personnel formé dès 2028, selon les prévisions de l'Etat.



© ASR

En parallèle, sept étudiants externes ont été accueillis durant l'année, sur demande des écoles romandes, pour des stages de 8 semaines en moyenne. Afin de garantir un encadrement de qualité et une transmission cohérente des compétences, 10 ambulanciers et ambulancières disposent d'une formation spécifique dédiée à l'accompagnement des étudiantes et étudiants.

2.5.2.2 FORMATION CONTINUE

La formation continue représente le second pilier essentiel au maintien des compétences opérationnelles du service. Les directives en vigueur imposent à chaque intervenant de suivre 40 heures de formation continue par année, indépendamment du taux d'activité. En 2025, l'objectif est atteint, témoignant de l'engagement du personnel et du soutien organisationnel apporté par l'ASR et par le médecin-conseil du service d'Ambulance, le Dr Thorsten Franke. La formation continue s'est articulée autour d'actions internes, telles que des journées de formation théorique et pratique, des exercices réalisés avec des partenaires ou des micro-ateliers techniques ciblés, ainsi que des actions externes menées au sein d'institutions spécialisées (thématique 2025 : les soins cardiaques avancés) ou lors de stages auprès de partenaires. Cette complémentarité permet de consolider les compétences existantes tout en intégrant les évolutions du domaine préhospitalier. L'année 2025 a notamment été marquée par l'introduction de nouvelles techniques de soins et de nouveaux médicaments visant à améliorer la qualité de prise en charge des patients. Un dispositif permettant une ventilation plus efficace lors d'arrêts cardio-respiratoires a été déployé, tandis que les protocoles relatifs à la gestion des réactions allergiques et des accouchements ont été améliorés. Ces évolutions se traduisent directement par un gain en sécurité et en efficacité pour la population prise en charge sur le terrain.

Direction médicale

Le médecin-conseil engage sa responsabilité pour tout acte médical délégué, effectué en autonomie par le personnel ambulancier dans le terrain. Pour garantir la cohérence de ce principe de délégation, il accompagne mensuellement les intervenantes et intervenants en mission et, en collaboration avec le spécialiste formation, vérifie l'état des connaissances du personnel. Le rôle de la direction médicale est défini par la DGS et l'autorisation de diriger et d'exploiter un service d'ambulances est attribuée par l'État tant au Chef de service qu'au médecin-conseil. Ce dernier est également sollicité si une réclamation ou une plainte à portée médicale est reçue par le service. Il est tenu informé de toute demande de levée du secret professionnel et de toute enquête menée par l'autorité compétente.



Dr Thorsten Franke, FMH en médecine interne générale, AFC en médecine d'urgence préhospitalière et hospitalière.

« En fonction au sein d'Ambulance Riviera depuis 2021, mon rôle est défini par une convention signée avec l'ASR. En 2025, j'ai décidé de déléguer des actions thérapeutiques supplémentaires au personnel ambulancier de Sécurité Riviera (traitement des réactions allergiques sévères, traitement des nausées incapacitantes), dans la continuité de ce que j'avais entrepris en 2024. Mon but permanent est d'offrir des traitements de la meilleure qualité possible à la patientèle du service, par voie de délégation. Ce principe nécessite d'être physiquement présent aux côtés des intervenantes et intervenants, dans le terrain d'une part mais également à l'occasion de formations internes ou de revues de missions. J'essaie de me rendre le plus disponible possible, notamment téléphoniquement, et ceci y compris durant la nuit et les weekends pour des conseils ou des délégations ponctuelles extraordinaires. Le

rythme des sollicitations à distance demeure acceptable, et quand je reçois un appel, j'observe qu'il est toujours justifié qu'il a pour but de délivrer des soins de haute qualité. Je consacre également une partie de mon temps ASR à l'analyse des rapports de mission, en collaboration avec les cadres du service. Nous nous efforçons de détecter toute éventuelle non-conformité, d'en comprendre l'origine et, si nécessaire, d'entreprendre rapidement des mesures correctives. J'éprouve une grande satisfaction à côtoyer le personnel d'Ambulance Riviera et me sens chaleureusement accueilli au sein du service, par toutes et tous. J'y identifie un climat respectueux et constructif et apprécie particulièrement le mode de collaboration de la direction de service. Déterminé à poursuivre ma mission en 2026, je travaille déjà sur de futurs projets et compte bien m'investir pour que cette *formule gagnante* se pérennise ».



© ASR

2.5.2.3 FORMATION DES PARTENAIRES

Au-delà de la formation interne, le Service d'ambulances joue un rôle central dans la formation des services « feux bleus » de l'ASR et dans le renforcement de la chaîne des secours. Lors de situations critiques, certains gestes réalisés précocement, avant l'arrivée de l'ambulance, peuvent augmenter de manière significative les chances de survie. Le service dispense ainsi chaque mois des formations portant sur la réanimation cardio-respiratoire et sur l'arrêt des hémorragies.

Cours combinés BLS-AED & arrêt des saignements (4h30)	
Destinataire	Nombre de participants
ASR, Assistant·e·s de Sécurité Publique	16
ASR, SDIS	69
ASR, Direction & Services généraux	0
ASR, Police	55
ASR, Protection civile	1
Total des heures de travail pour les instructeurs : 110 heures	

En parallèle, plusieurs exercices multipartenaires ont été organisés afin d'améliorer la coordination et le travail en commun lors d'interventions. Des formations et entraînements conjoints ont notamment été menés avec les Services de police, du SDIS et de l'ORPC, ainsi qu'avec des partenaires externes tels que l'Académie de Police de Savatan, le triage forestier de la Commune de Montreux ou la clinique CIC à Clarens. De plus, plusieurs stagiaires provenant du SMUR Riviera Chablais, du 144, du SDIS ou de Police ont été accueillis pour des journées d'observation, favorisant le partage des pratiques et le renforcement de la collaboration. Ces actions contribuent à améliorer l'interopérabilité des services, la compréhension mutuelle des rôles et, in fine, l'efficacité globale des interventions au bénéfice de la population.



© REGA



2.5.2.4 MANAGEMENT DE LA QUALITE

Les services du dispositif cantonal sont soumis à l'obligation d'être certifiés par l'Interassociation de sauvetage (IAS) en matière de qualité appliquée au domaine des soins préhospitaliers. La prochaine échéance du service recertifié en 2022 est fixée à l'été 2026.



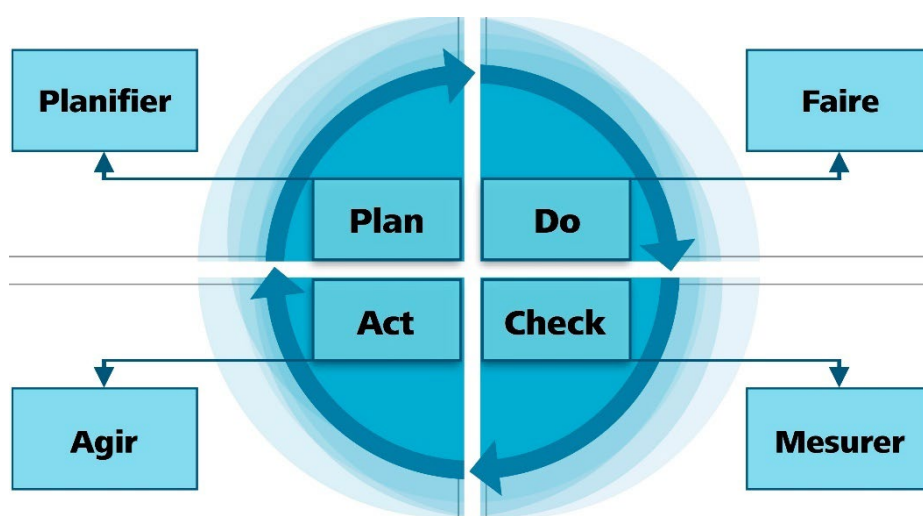
En parallèle, l'Association des Responsables d'Exploitation des Services d'Ambulances (ARESA) mène une démarche collective, regroupant la totalité des services, visant à répondre aux exigences ISO 9001.



En mai 2025, les services membres de l'ARESA ont été collectivement audités ISO 9001. Le Service d'ambulances de l'ASR a obtenu le renouvellement de sa certification, fort d'un important travail préparatoire et sans enregistrer de non-conformité. Le processus de recertification étant annuel, la prochaine échéance est fixée au printemps 2026.

L'objectif de la double certification IAS et ISO est, à terme, de disposer d'une solution de branche spécifique au domaine des soins préhospitaliers. Les critères IAS traitent d'aspects « métier » alors que ISO 9001 est orienté « système de management de la qualité », initialement conçu pour l'industrie. L'association des deux démarches propose une appréhension globale de l'activité des services d'ambulances et les prépare à toute future exigence découlant du cadre légal suisse, qu'il s'agisse de la LAMal ou de la LAA.

Les travaux relatifs à la mesure de la qualité sont permanents. Ils se construisent sur les principes de la roue dite de Deming, approche conçue pour permettre une amélioration continue des processus de travail.



© ASR

2.6 PROTECTION CIVILE RIVIERA - PAYS-D'ENHAUT



Maj Philippe Nicole
Commandant a.i. Chef Etat-major

Le 28 mars 2025, le Conseil d'Etat a annoncé la fin des négociations Canton–Communes relatives à la réorganisation de la Protection civile vaudoise. Initiées en juin 2024 et visant la mise en place d'une ligne de commandement unique, ces discussions n'ont pas abouti. En conséquence, le Service de protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut demeure un service opérationnel de l'Association Sécurité Riviera (ASR), pleinement apte à intervenir au profit de la population et des partenaires sécuritaires du district.

En 2025, le service a assuré des services de piquet, des interventions d'urgence, des engagements en faveur de la collectivité, des cours de répétition, des contrôles d'abris ainsi que des missions logistiques. L'ensemble de ces activités a été mené avec une exigence constante de qualité. Le présent rapport en présente les principaux éléments.

Parmi les sept interventions d'urgence réalisées, deux méritent d'être relevées. Le 15 juillet, une recherche de personne dans les hauts de Blonay a mobilisé 21 miliciens de la FIR ainsi que l'officier de piquet durant huit heures. Le 21 novembre, à la suite d'importantes chutes de neige ayant entraîné la fermeture du « toboggan » de l'A12 et la déviation du trafic sur la RC 744 (Chardonne–Jongny), un détachement FIR est intervenu durant la nuit afin de faciliter l'évacuation des poids lourds immobilisés et contribuer au désengorgement de l'axe routier.

Dans le but de maintenir un niveau optimal de préparation, les efforts doivent se poursuivre sur trois axes :

- L'adaptation des structures aux nouvelles réalités démographiques et réglementaires ;
- Le renforcement des formations pour les cadres et les miliciens ;
- L'accompagnement du personnel sur le terrain, afin de garantir une réactivité constante.

Ces mesures permettront d'assurer la pleine disponibilité opérationnelle du bataillon dans le cadre de ses missions.

2.6.1 INTERVENTIONS

2.6.1.1 SERVICE DE PIQUET REGIONAL

Le Service de la protection civile garantit la planification d'un officier formé pour le district Riviera – Pays-d'Enhaut tous les jours de l'année, 24h/24. Ce piquet est assuré conjointement par des officiers professionnels et de milice.

L'officier de piquet assure, par délégation du commandant de bataillon, la conduite de l'intervention survenant sur le district, pour les missions de base.

En tout temps, l'officier de piquet a comme référent un professionnel en qualité d'officier de permanence de commandement.

En cas d'alarme, le service de piquet cantonal valide, au préalable, l'intervention.

2.6.1.2 DETACHEMENT FIR

Les astreints constituant le détachement de la formation d'intervention régionale (FIR), sont équipés d'un pager et mobilisables 24h/24 et 7j/7. Ceux-ci reçoivent une formation approfondie et s'exercent tout au long de l'année afin de garantir leur état de préparation.

En 2025, l'effectif de cinquante-cinq astreints FIR a garanti le premier échelon en cas d'alarme. Ils sont les premiers primo intervenants du bataillon lors d'interventions en situation d'urgence.

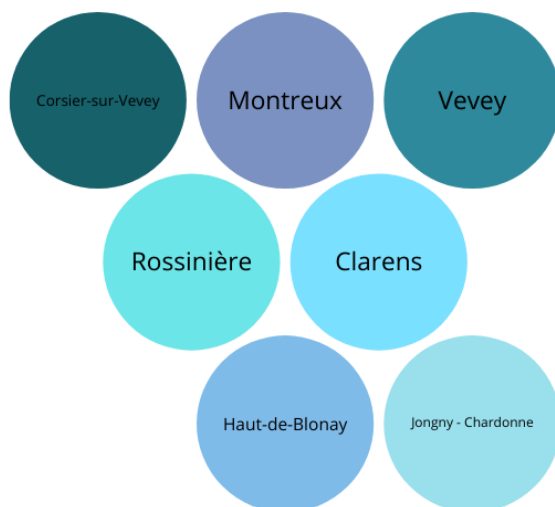


© ASR

2.6.1.3 INTERVENTIONS EN SITUATION D'URGENCE

Cette année, le service de piquet de l'ORPC a été activé à sept reprises, témoignant de sa réactivité et de son rôle clé dans la gestion des situations d'urgence au sein du territoire intercommunal.

Interventions en situation d'urgence





17.04.2025 Défaillance technique de l'antenne POLYCOM de Rossinière

Le 17 avril 2025, une préalarme a été déclenchée par le piquet cantonal en raison d'une défaillance d'alimentation de l'antenne POLYCOM de Rossinière, un équipement essentiel aux communications d'urgence.

L'officier de piquet de l'ORPC a immédiatement engagé les préparatifs (vérification des disponibilités, planification d'une intervention avec génératrice). Aucun déploiement effectif n'a été nécessaire, un électricien d'une entreprise privée ayant rétabli le courant en deux heures. Cette situation démontre l'efficacité du dispositif de piquet cantonal et régional et la réactivité des partenaires.

30.05.2025 Intervention post-départ de feu – Abri Vinet Clarens (EVAM)

Le 30 mai 2025, le SDIS Riviera a sollicité l'officier de piquet PCi pour obtenir l'accès au local de ventilation de l'abri de Vinet, suite à un départ de feu maîtrisé.

Actions menées : ouverture du local de ventilation et vérification technique par l'officier de piquet PCi, rejoint par l'officier de permanence commandement ; constat du bon fonctionnement de la ventilation ; retour sécurisé des occupants dans l'abri ; 1 professionnel et 1 milicien engagés (durée : 1h).

Intervention rapide et coordonnée, garantissant la sécurité des personnes et des installations.

15.07.2025 Recherche d'une personne portée disparue, Hauts de Blonay

La Gendarmerie vaudoise a sollicité l'officier de piquet pour une battue dans les hauts de Blonay, concernant une personne portée disparue depuis plusieurs jours, résidente d'un EMS. Moyens engagés : 21 miliciens FIR, 1 professionnel, durée : 8h.

Recherches menées en coordination avec les forces de l'ordre.

23.10.2025 Pollution routière – Tunnel de Glion - DELESTA Villeneuve – Montreux

La Gendarmerie vaudoise alarme l'officier de piquet en raison de la perte totale d'huile moteur d'un camion dans le tunnel de Glion entraînant un risque de glissade et pollution de la chaussée, déviation du trafic sur l'axe Villeneuve–Montreux.

Engagement : 17 miliciens astreints, 2 professionnels. Durée : 7h.

Intervention coordonnée pour rétablir la circulation en sécurité.

23.10.2025 Ravitaillement des partenaires suite à un incendie à Corsier-sur-Vevey (foudre)

Suite à un incendie déclenché par la foudre, l'officier de piquet a été activé pour assurer le ravitaillement des partenaires engagés (SDIS).

Moyens déployés : 2 cadres de milice, 2 professionnels, durée : 3h (approvisionnement en repas, boissons et matériel).

Soutien efficace aux secours sur place, garantissant la continuité opérationnelle des intervenants.

20.11.2025 Assistance aux personnes bloquées – Funiculaire Vevey-Mont Pèlerin

Situation : panne du funiculaire Vevey–Mont-Pèlerin combinée à des chutes de neige, entraînant le blocage de 25 personnes dans la station de départ.

Actions menées : mise à l'abri et réconfort des usagers, coordination avec les exploitants pour la reprise du service. Engagement : 5 astreints, 2 professionnels, durée : 1h30.

Intervention rapide pour limiter l'inconfort et sécuriser les personnes en attente de solution technique.

21.11.2025 Gestion de trafic post-chutes de neige et bouclage de routes, Chardonne – Jongny RC744

À l'issue des chutes de neige intensives, intervention conjointe avec Police Riviera pour la gestion du trafic dès 5h00, bouclage temporaire de routes, évacuation ciblée des poids-lourds.

Moyens déployés : 8 miliciens astreints, 3 professionnels, durée : 8h.

Collaboration étroite avec Police Riviera (régulation, signalisation).

Rétablissement ordonné de l'axe stratégique RC744, sans incident majeur.



© ASR

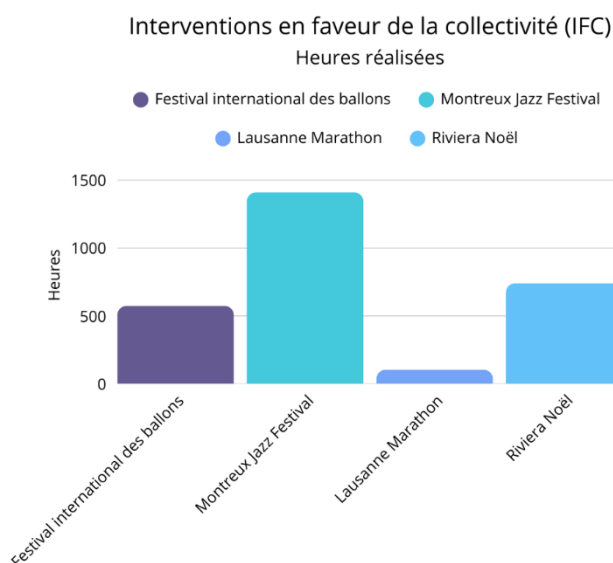
2.6.1.4 INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITE (IFC)

Les interventions en faveur de la collectivité (IFC) regroupent les engagements de la Protection civile ne relevant pas d'une situation d'urgence, mais contribuant au bon déroulement de manifestations ou au soutien d'autorités publiques. Strictement encadrées par la législation fédérale et cantonale, elles doivent répondre à un intérêt public et ne peuvent servir un intérêt privé.

Ces engagements concernent principalement le soutien logistique aux communes, au canton ou à des institutions partenaires (montage et démontage d'infrastructures temporaires, mise en place de centres d'accueil ou de postes de commandement, transports, appui aux services techniques), ainsi que l'appui à des manifestations d'utilité publique, notamment sportives, culturelles ou officielles.

Sur le plan opérationnel, les IFC constituent un cadre d'engagement concret permettant de mettre à l'épreuve les compétences des miliciens dans des conditions proches de la réalité, en contact direct avec la population et les partenaires institutionnels. Elles représentent également une opportunité précieuse pour les cadres, confrontés à la conduite sur le terrain et à la coordination avec les organisateurs et services concernés. À ce titre, elles participent pleinement à l'instruction et au maintien des compétences.

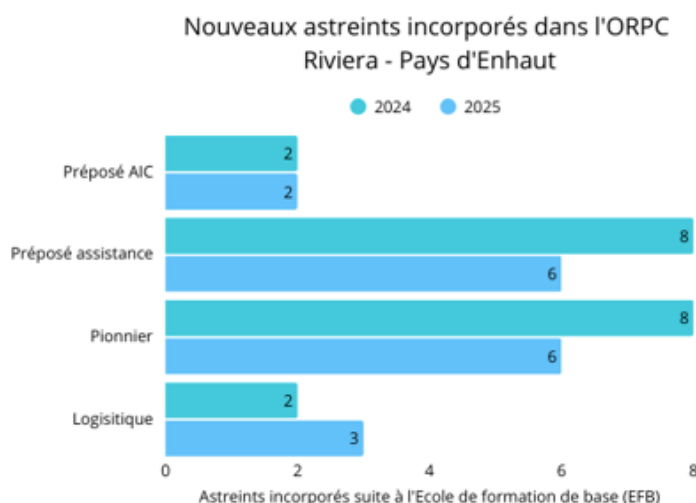
En 2025, quatre interventions en faveur de la collectivité ont été réalisées sur le territoire du district Riviera – Pays-d'Enhaut, représentant un total de 433 jours de service, soit 2'829 heures d'engagement.



2.6.2 FORMATIONS DE MILICE

2.6.2.1 ECOLE DE FORMATION DE BASE (EFB), A GOLLION

En 2025, 17 nouveaux astreints ont rejoint la Protection civile Riviera – Pays-d’Enhaut (RPE) à l’issue de leur Ecole de formation de base (EFB). Cette formation est dispensée par le Centre de compétence de la protection de la population (CCPP), Division Protection civile, à Gollion. D’une durée totale de deux semaines, l’EFB comprend quatre jours d’instruction générale commune à l’ensemble des recrues, suivis de huit jours d’instruction spécialisée, adaptée à la fonction attribuée lors du recrutement.



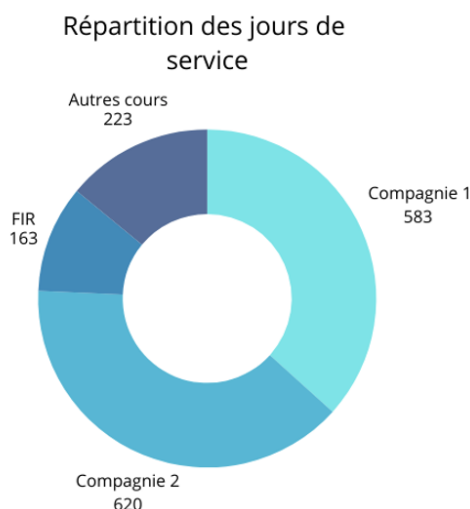
2.6.2.2 INSTRUCTION REGIONALE

A l’issue de l’Ecole de formation de base, les astreints sont convoqués régulièrement à des cours de répétition annuels, conformément à l’article 53 de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi).

En 2025, 24 services ont été organisés, comprenant des rapports préparatoires (RP), des cours de cadres (CC) et des cours de répétition (CR). Le programme annuel d’instruction

s'inscrit dans un plan pluriannuel, régulièrement actualisé en fonction de l'évolution des risques et des dangers.

Les services suivants ont été réalisés :



2.6.2.3 COURS DE REPETITION DES COMPAGNIES 1 ET 2

Le cours de répétition (CR) annuel d'une compagnie s'articule en quatre phases successives. La première phase débute par un rapport de bataillon, organisé à la fin de l'été précédant l'année d'instruction. Lors de cette séance, le commandant de bataillon fixe les objectifs généraux et spécifiques, ainsi que les dispositions particulières encadrant le CR. Sur cette base, les commandants de compagnie élaborent la structure de leur cours.

La deuxième phase correspond au rapport de compagnie, réunissant le commandant et ses officiers, en principe trois mois avant le CR. Cette étape permet de planifier le programme détaillé du cours, en cohérence avec les thèmes définis par l'Etat-Major et le profil de prestations de la Protection civile vaudoise.

Un cours de cadres est ensuite organisé au plus tard un mois avant le CR. Il permet de transmettre les missions aux sous-officiers et spécialistes, de finaliser la préparation des leçons et d'intégrer d'éventuelles nouveautés en matière de procédures ou de matériel.

La dernière phase est le cours de répétition proprement dit. Les cadres et spécialistes entrent en service dès le jeudi précédant l'incorporation de la troupe afin de préparer l'instruction. La troupe effectue ensuite un engagement de cinq jours, axé sur l'entraînement des techniques d'intervention et l'utilisation du matériel, garantissant le maintien du niveau de préparation opérationnelle.

L'instruction se décline en deux volets :

- **Instruction générale (IG)**, commune à l'ensemble des astreints (communications Polycom, conduite du trafic, premiers secours BLS-AED, etc.) ;
- **Instruction spécialisée (IS)**, propre à chaque domaine (Assistance, Protection des biens culturels, Pionniers, Aide à la conduite, Logistique).

En 2025, les sections ont notamment travaillé sur les axes suivants :

- La section appui a approfondi les normes INSARAG et exercé les techniques de pénétration en décombres ainsi que le marquage de bâtiments.
- La section Assistance/PBC s'est entraînée à l'évacuation de masse, à l'organisation d'un centre d'assistance provisoire et à la distribution de repas en situation de crise.
- La section Aide à la conduite a exercé le montage et l'exploitation d'un poste de commandement d'engagement (PCE), incluant la gestion des flux d'information et la conduite opérationnelle.
- La section Logistique a assuré le soutien complet du cours (ravitaillement, transports, gestion et entretien du matériel, administration), ainsi que le rétablissement de l'état de préparation en fin de service.



2.6.2.4 COURS DE REPETITION FORMATION D'INTERVENTION REGIONALE

En complément des cours de répétition, plusieurs formations ont été organisées au cours de l'année afin de renforcer les compétences et la cohésion de la milice.

Formations en journée (2 sessions)

Ces journées avaient pour objectif de consolider l'homogénéité des compétences et de renforcer la cohésion des effectifs. Elles ont notamment porté sur la maîtrise des plans cantonaux — alimentation des antennes Polycom en cas de coupure énergétique et plan DELESTA pour la gestion du trafic lors de fermetures autoroutières — ainsi que sur



l'intégration des nouveaux incorporés (présentation de l'organisation et des procédures essentielles).

Exercices en soirée (4 sessions)

Ces séances ont permis de développer les compétences techniques, de favoriser l'intégration des nouveaux membres et de renforcer la coordination inter-équipes. Les thématiques abordées comprenaient notamment l'utilisation des engins de découpe, le déplacement de charges, les techniques de battue et de recherche, la prise en charge de personnes sinistrées ainsi que le suivi de situation (transmissions et reporting).

2.6.2.5 FORMATIONS PROFESSIONNELLES DES CADRES ET DU PERSONNEL

Le maintien et le développement des compétences des cadres constituent un axe prioritaire afin de garantir la qualité de la conduite et la continuité du commandement.

Conduite de bataillon – OFPP (5 jours)

Organisé par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), le cours « Conduite de bataillon » vise à renforcer les compétences stratégiques et opérationnelles des cadres supérieurs.

La formation porte notamment sur la conduite et le commandement en environnement évolutif, la gestion du changement, la collaboration avec les partenaires de la protection de la population, le suivi de la situation ainsi que les aspects techniques et télématiques liés aux engagements.

Participants :

- Capitaine Sarah Gisler
- Major Philippe Nicole

FOBA ORCA / EMCC – Modules 1 à 4 (4 jours)

Cette formation cantonale vise à fournir une compréhension transversale du dispositif ORCA et de la doctrine d'engagement de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC).

Les modules abordent les bases du système ORCA, les plans sectoriels de coordination, les structures de conduite, les outils d'aide à la conduite, les missions des postes de commandement régionaux ainsi que les techniques de travail d'Etat-major.

Participant :

- Capitaine Sarah Gisler

Formation d'instructeur à temps partiel – OFPP (26 jours)

Cette formation qualifiante permet d'intégrer la section instruction de la Protection civile vaudoise en tant qu'instructeur à temps partiel, notamment lors des Ecoles de formation de base (EFB) dans le domaine de l'Aide à la conduite (AIC).

Elle couvre la planification de l'enseignement, la formation d'adultes, la dynamique de groupe, la communication, la gestion de conflits, les bases de la conduite ainsi que les structures et partenaires de la protection de la population. À l'issue de la formation, le participant est habilité à fonctionner comme chef de classe lors de cours techniques au niveau troupe.

Participant :

- Capitaine Sebastiano De Martis

Formation « Contrôleur électrique » (norme SNG 482638)

Une formation d'une journée a permis de qualifier un collaborateur à l'utilisation d'un appareil de contrôle électrique pour les appareils portatifs. Ces contrôles périodiques renforcent la sécurité des utilisateurs et contribuent à la prévention des risques d'accidents.

Participant :

- Lieutenant Sébastien Gallaz

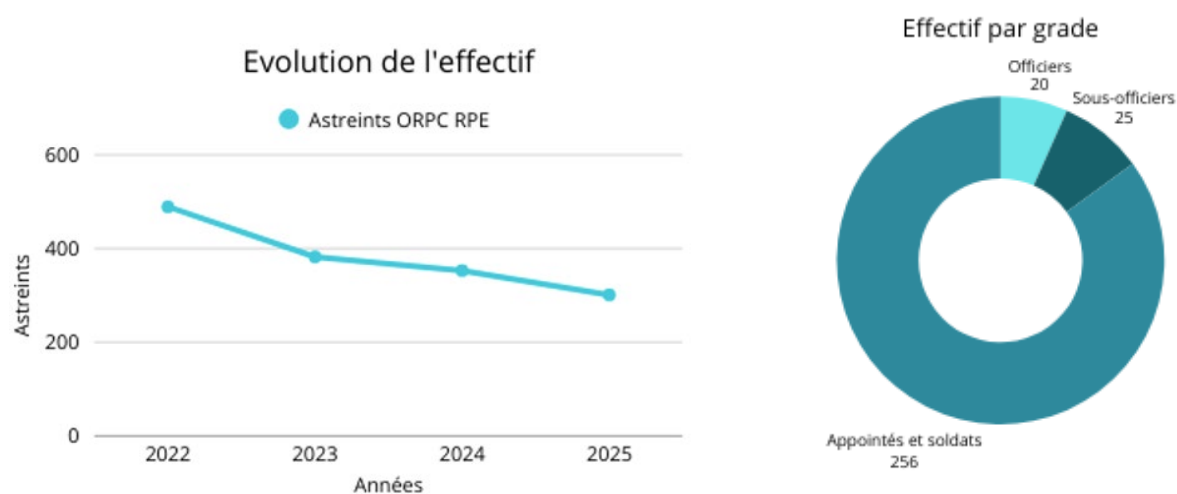
Ces formations renforcent la compétence technique et la capacité de conduite du personnel professionnel, contribuant directement à la qualité des prestations fournies par la Protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut.

2.6.2.6 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2025, le contrôle de l'effectif complet totalisait 301 miliciens incorporés dans l'ORPC.

Le Lieutenant-Colonel François Fleuti a quitté ses fonctions de Commandant de l'ORPC le 1er octobre 2025, suite à sa nomination comme Commandant cantonal de la Protection civile vaudoise.

Le Major Philippe Nicole assure désormais le commandement par intérim, garantissant la continuité opérationnelle de l'ORPC.



2.6.3 ABRIS

2.6.3.1 CONTROLE PERIODIQUE DES ABRIS (CPA)

Le Contrôle périodique des abris (CPA) constitue un instrument essentiel de la préparation et de la résilience territoriale. Régi par la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) et son ordonnance, il vise à garantir que les abris de protection civile demeurent conformes aux exigences techniques et immédiatement exploitables en cas d'événement majeur.

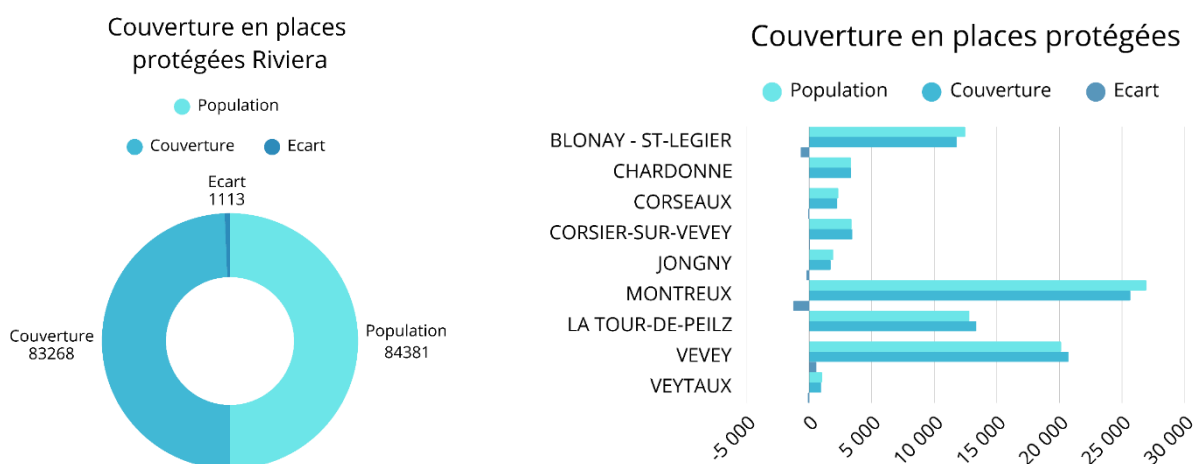
Au-delà du simple contrôle technique, le CPA s’inscrit dans une logique de prévention et d’anticipation des risques. Il permet d’assurer la disponibilité effective des places protégées au bénéfice de la population du district, en vérifiant notamment le bon fonctionnement des systèmes de ventilation, l’étanchéité des fermetures, l’accessibilité des issues de secours ainsi que la présence de l’équipement obligatoire.

La fréquence des contrôles est définie par le droit fédéral. Leur exécution est assurée par des membres de la protection civile ou par des experts mandatés, tandis que l’entretien courant relève de la responsabilité des propriétaires.

À l’issue de chaque inspection, un procès-verbal est transmis au propriétaire avec, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires. Ce dispositif garantit un suivi rigoureux et contribue au maintien durable du parc d’abris.

En 2025, 30 contrôles ont été réalisés sur le district Riviera – Pays-d’Enhaut, permettant de confirmer la conformité de 612 places protégées. Ces résultats témoignent du niveau de préparation structurelle du territoire face aux situations extraordinaires.

Le graphique ci-après illustre la répartition des places protégées par commune, mise en perspective avec le nombre d’habitants, offrant ainsi un indicateur de couverture et de capacité d’accueil à l’échelle du district.



2.6.3.2 DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

Mise à jour et conformité des abris

Le maintien en conformité et l’actualisation des infrastructures de protection constitue un levier essentiel de la résilience territoriale.

En 2025, les grands abris du district ont été actualisés dans la base de données cantonale OM Construction, garantissant une vision consolidée des capacités et une planification rigoureuse. Par ailleurs, l’entretien de l’ensemble des constructions de protection civile est assuré conformément aux directives techniques en vigueur (ITMO, ITAS, ITE 2000), afin d’en garantir la conformité réglementaire et la disponibilité opérationnelle.

Nouvel abri public

En décembre 2025, l'abri Panorama à Vevey a été remis à la commune. Cette mise à disposition a permis d'augmenter le nombre de places protégées disponibles pour la population.



Modernisation d'une infrastructure de commandement

Le poste de commandement régional (PCR) du Centre sportif de Château-d'Œx fait l'objet d'un projet de rénovation complète. Cette infrastructure constitue un élément central du dispositif de conduite au niveau cantonal et fédéral, au service de l'OFPP et de la Protection civile vaudoise.

L'avant-projet a été lancé en novembre 2025. La remise de l'infrastructure rénovée à l'ORPC Riviera – Pays-d'Enhaut est prévue au deuxième semestre 2027.

Ces démarches renforcent durablement la capacité d'accueil, la conformité et la robustesse des infrastructures du district face aux situations extraordinaires.

2.6.4 LOGISTIQUE ET MATERIEL

Activités des collaborateurs professionnels de l'ORPC

Les deux collaborateurs professionnels de l'ORPC assurent, au quotidien, le maintien opérationnel des infrastructures, du matériel et des équipements nécessaires à l'engagement de la milice. Leur activité constitue un socle essentiel de la disponibilité et de la fiabilité du dispositif régional.

Maintenance des constructions

Ils assurent l'entretien technique des constructions de protection civile conformément au manuel ITE 2000, afin d'en préserver la pleine valeur et la disponibilité opérationnelle.

Cela comprend notamment l'entretien des installations techniques (blocs de ventilation, groupes de secours, locaux engins), des équipements mobiliers (cuisines, dortoirs), ainsi que des aménagements extérieurs. Ils veillent également à la conformité des installations électriques en lien avec les contrôles annuels de sécurité (OIBT).

Abris publics

La responsabilité de l'entretien des abris publics relève des communes. Les collaborateurs professionnels de l'ORPC interviennent ponctuellement, à la demande des autorités communales, pour apporter un appui technique ou un conseil spécifique lorsque cela s'avère nécessaire.



Gestion du matériel ORPC

Ils assurent l'entretien du matériel conformément aux directives cantonales et tiennent à jour les inventaires complets des dotations fédérales, cantonales et régionales. Cette gestion rigoureuse garantit la traçabilité et la disponibilité immédiate du matériel d'intervention.

Équipement personnel

Ils procèdent à l'équipement des astreints lors de leur incorporation et à leur déséquipement en fin d'obligation de servir. Ils assurent la gestion informatisée des attributions via le programme cantonal, le suivi des stocks en coordination avec la logistique du SSCM ainsi que le traitement administratif lié au matériel manquant. Ils se tiennent par ailleurs informés des évolutions et nouvelles dotations du matériel cantonal.

Véhicules

Ils assurent l'entretien courant des véhicules, le suivi des plans de maintenance des constructeurs, les réparations et les expertises périodiques. Ils procèdent également au changement saisonnier des roues pour l'ensemble des véhicules de l'ASR.

Soutien à l'instruction (RP/CC/CR)

Dans le cadre des cours de cadres et de répétition, ils assurent le suivi des demandes de matériel, les inventaires, la manutention, le remplacement et l'élimination du matériel. Ils contribuent également au maintien des connaissances des astreints en matière d'entretien courant des constructions.

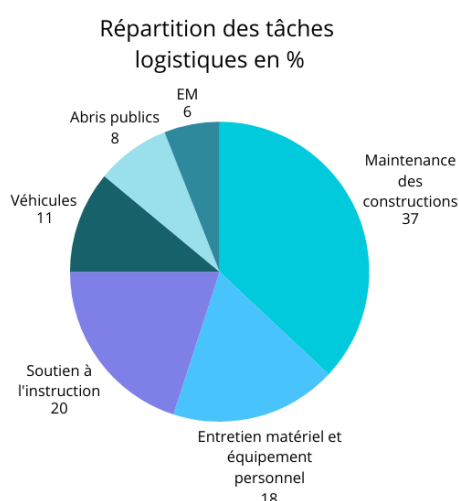
Gestion budgétaire

Ils participent à l'élaboration du budget logistique, incluant l'acquisition de matériel d'intervention, l'entretien des véhicules et des infrastructures, ainsi que l'approvisionnement en consommables et matériel d'exploitation.

L'ensemble de ces missions garantit la disponibilité permanente des infrastructures et des moyens matériels, condition indispensable à la capacité d'engagement de la Protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut.

Modernisation des moyens

Plusieurs investissements ciblés ont été réalisés en 2025 afin d'améliorer l'efficacité, la réactivité et la sécurité des engagements.



Optimisation de l'éclairage

Remplacement des projecteurs halogènes (1000 W) par des LED (200 W), permettant une réduction significative de la consommation énergétique, une meilleure efficacité lumineuse et un matériel plus compact.



Renforcement des infrastructures mobiles

Acquisition de deux tentes pliables (3x3 m et 6x3 m) facilitant le déploiement rapide de postes de commandement ou de structures d'assistance avec des ressources limitées.



Amélioration des outils d'intervention

Intégration d'une pince hydraulique portative Holmatro dans le véhicule de piquet VICO 01, renforçant la capacité d'intervention rapide (ouverture, écartement, coupe).



Modernisation des moyens énergétiques

Transformation d'un ancien groupe de secours en génératrice mobile de 35 kVA, capable d'alimenter des infrastructures ou des équipements essentiels lors d'engagements.



Sécurité électrique et conformité

Acquisition d'un appareil de contrôle électrique et formation d'un collaborateur, garantissant les vérifications périodiques du matériel et la sécurité des utilisateurs.



2.7. SDIS RIVIERA



Maj Jean-Marc Pittet
Commandant du SDIS

Dans une société toujours plus numérique, être sapeur-pompier volontaire, c'est vivre une expérience profondément humaine et unique. Si les outils technologiques facilitent aujourd'hui l'organisation, l'alerte ou la coordination des secours, l'essence de l'engagement reste inchangée : solidarité, sens du devoir, disponibilité et proximité avec la population.

S'engager comme sapeur-pompier volontaire, c'est relever un défi exigeant et valorisant : concilier vie professionnelle, vie personnelle et engagement citoyen, tout en intervenant dans des situations complexes où l'adaptation, le sang-froid et le discernement font toute la différence. La technologie accompagne l'action, mais ce sont l'expérience, la formation et le leadership humain qui guident les décisions sur le terrain.

Aucune application, aucun algorithme ne peut remplacer la capacité à rassurer une victime, à analyser une situation d'urgence ou à prendre une décision vitale en quelques secondes. Etre sapeur-pompier volontaire, c'est développer des compétences humaines et opérationnelles fortes, vivre des moments intenses, utiles et porteurs de sens, et devenir un acteur de confiance au cœur de sa communauté.



Plus la société se digitalise, plus la valeur de cet engagement humain grandit. Les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas seulement des acteurs du secours : ils sont des citoyens engagés, des repères de solidarité et des femmes et des hommes qui donnent du sens à l'action collective, là où la technologie s'arrête.

Au 31 décembre 2025, le SDIS Riviera est composé de 208 sapeurs-pompiers volontaires et permanents. Par ailleurs, 40 jeunes sapeurs-pompiers (JSP) complètent ses rangs.

© ASR

"Casernes"	Sapeurs	Sous-officiers	Officiers	Totaux
Montreux	24	16	8	48
Vevey	25	15	11	51
Saint-Légier	20	7	6	33
Jongny	10	16	9	35
Ecole de formation	31	0	0	31
Pers. permanent	0	3	6	9
Pers. administratif				1
Totaux	110	57	40	208

	SDIS Riviera				
	2021	2022	2023	2024	2025
Montreux	46	44	40	50	48
Vevey	50	49	55	51	51
Saint-Légier	26	28	24	29	33
Jongny	30	34	31	33	35
Ecole de formation	25	20	31	33	31
Pers. permanent	9	9	9	9	9
Pers. administratif	1	1	1	1	1
Totaux	187	185	191	206	208



Les jeunes sapeurs-pompiers jouent un rôle essentiel dans le recrutement et constituent l'un des piliers de l'avenir du volontariat. En s'engageant dès l'âge de 10 ans, ils découvrent progressivement les valeurs fondamentales de solidarité, d'engagement et d'esprit d'équipe. Ce parcours favorise l'émergence de vocations durables et facilite leur intégration comme sapeurs-pompiers volontaires dès 18 ans. Par leur engagement et leur exemplarité, les JSP agissent également comme de véritables ambassadeurs auprès de leur génération et contribuent au renouvellement des effectifs au service de la population.

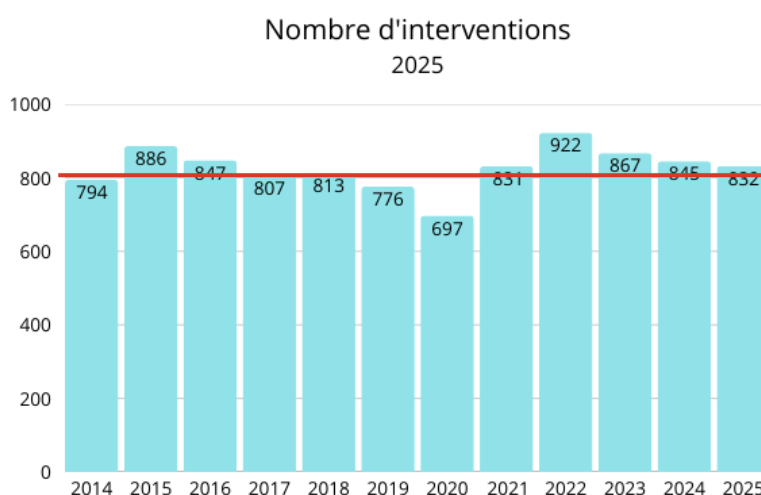
Le service repose principalement sur des sapeurs-pompiers volontaires, complétés par une structure de soutien composée de neuf sapeurs-pompiers permanents, dont six membres de l'Etat-major et trois collaborateurs techniques, ainsi qu'une collaboratrice administrative. Les effectifs sont globalement adaptés aux besoins opérationnels, même si certaines contraintes apparaissent en journée durant la semaine.

Afin de préserver l'équilibre entre l'engagement volontaire, la vie professionnelle et les contraintes des employeurs, les interventions non urgentes sont, dans la mesure du possible, prises en charge par les collaborateurs permanents. Par ailleurs, un système moderne d'engagement permet d'optimiser la mobilisation des moyens en tenant compte des compétences et des disponibilités déclarées par les sapeurs-pompiers volontaires. Cette organisation améliore la réactivité tout en limitant l'impact sur la vie privée et professionnelle des intervenants.

Les actions de recrutement menées à l'échelle romande, notamment la campagne annuelle organisée chaque premier jeudi du mois de novembre, ont permis l'engagement d'une trentaine de nouvelles recrues. Ces dernières intègrent le service après avoir suivi la formation cantonale de base, puis poursuivent une formation commune tout au long de l'année avant d'être affectées dans les casernes dès le second semestre. Cet apport significatif de nouveaux effectifs permet de compenser les départs et de renforcer durablement la capacité opérationnelle du service.

2.7.1 INTERVENTIONS

En 2025, les pompiers du SDIS ont été engagés sur 832 événements qui ont généré 8'246 heures de service.



La répartition de ces interventions est la suivante :

- 72% la semaine et 28% le week-end ;
- 61% la journée ;
- 39% la nuit.

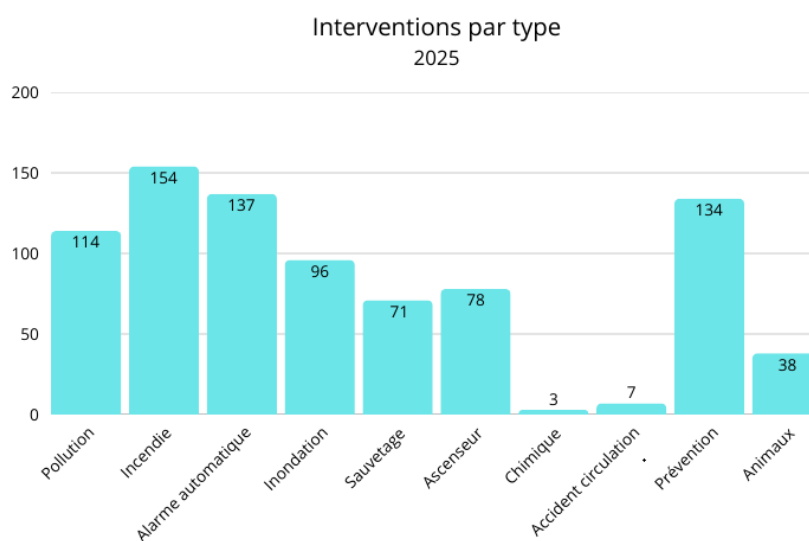
En moyenne, deux à trois interventions sont réalisées quotidiennement et mobilisent six sapeurs-pompiers pour une durée de 80 minutes.

L'année 2025 a principalement été marquée par des feux relativement conséquents, à l'image de celui de Corsier ou encore de Vevey pratiquement en face de nos locaux.

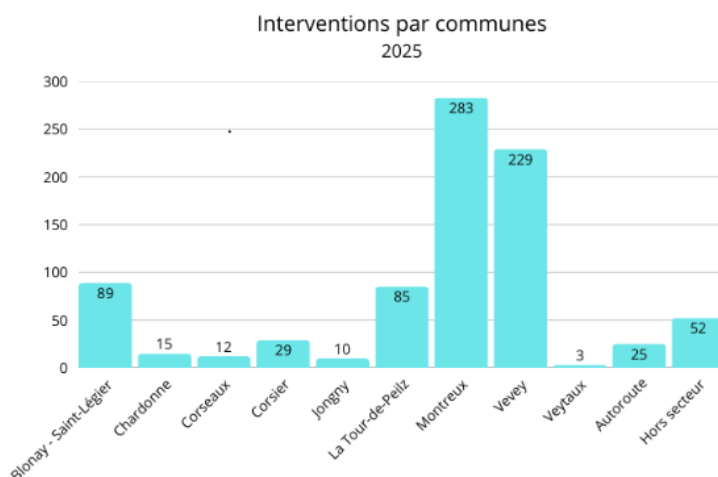


© ASR

Plusieurs pollutions dont celle d'un avion qui a dû amerrir d'urgence au large de Corseaux. Des renforts sur des interventions d'ampleur comme le feu de ferme à St-Triphon. Une année rythmée avec un nombre total d'interventions dans la moyenne, sans événement climatique générant un nombre important de mobilisations sur une courte durée.



La répartition par communes comporte plus de cinquante interventions réalisées en-dehors des neuf communes de la Riviera. Il s'agit en particulier de renforts réalisés avec une échelle automobile, un véhicule de secours routier ou encore le véhicule poste de commandement.



Les problèmes de mobilité, à l'image du village de Blonay – Saint-Légier scindé en deux durant plusieurs mois, représentent des défis permanents et nous nous employons à assurer nos cheminements au mieux. D'autres exemples comme le réaménagement de la Place du Marché à Vevey montrent clairement que nos impératifs sécuritaires ne sont pas toujours en adéquation avec les attentes urbanistiques des communes.

Depuis le 1er octobre 2025, la Direction Générale de l'Environnement a revu la répartition des tâches concernant les écoulements mineurs sur la chaussée sans risque environnemental. Ces situations relèvent désormais de la sécurité routière et de la responsabilité du propriétaire de l'infrastructure, dont les unités d'entretien assurent la remise en état. Cette évolution, visant à préserver le système de volontariat, permet d'éviter la mobilisation inutile des sapeurs-pompiers pour des événements de faible importance, malgré une diminution des statistiques et des recettes financières pour certains SDIS.

2.7.2 FORMATION

Malgré la mise à disposition par la Ville de Lausanne d'une partie du parking du centre de formation de la RAMA pour l'accueil de la communauté des gens du voyage, les activités de formation ont pu se dérouler dans de très bonnes conditions.

Pour la première fois, après plusieurs années de formations dispensées au sein de l'entreprise CIMO, des déplacements ont été organisés dans le canton de Neuchâtel, à Couvet. Le plateau technique mis à disposition offre des infrastructures de grande qualité. Bien que le trajet soit conséquent, l'investissement s'est avéré pertinent, les participants ont pu s'exercer efficacement sur des scénarios de feux réels.



© ASR



Il convient également de souligner l'excellente collaboration entretenue avec nos partenaires habituels, notamment le MOB, les VMCV et Nestlé.

Le **SDIS** met l'accent sur l'**interopérabilité** avec les SDIS voisins, notamment grâce à la présentation de matériel et de véhicules spéciaux, comme le poste de commandement.

Pour **alléger la charge de formation**, des sessions sont organisées en petits groupes pendant les permanences du week-end, favorisant l'apprentissage et la collaboration entre casernes. Les sapeurs-pompiers suivent également des **cours cantonaux** (570 jours en 2025) et des **formations spécifiques** via la FSSP, la CSSP ou l'IFA. Le SDIS accueille régulièrement des cours pour ses partenaires et met ses infrastructures à disposition.

Dans le cadre du **concept « feux de forêts »**, le SDIS est l'un des 13 centres spécialisés, forme des spécialistes et découvre le nouveau matériel dédié.

Le SDIS contribue à la **formation des jeunes sapeurs-pompiers (JSP)**, avec une dizaine de samedis de formation par an, préparant notamment les futurs membres des casernes et assurant le renouvellement des effectifs.

Enfin, en **2025**, les sapeurs-pompiers ont obtenu d'excellents résultats aux concours de la Fédération Vaudoise et au concours de protection respiratoire à Collombey, illustrant la mixité des équipes et l'esprit positif entre casernes.



© ASR

Après avoir suivi avec succès une école de formation de douze mois, 15 nouvelles recrues se sont vu remettre officiellement leur grade de sapeur. Convaincus de la pertinence et de l'efficacité de la formule actuelle, l'intégration des nouveaux au sein des casernes à mi-année et en parallèle à l'école de formation a été reconduite à satisfaction.

2.7.3 PREVENTION

Hormis l'intervention, la prévention représente un volet essentiel de l'activité du SDIS. La qualité de l'engagement repose en grande partie sur sa proximité avec les communautés locales. Afin de pouvoir compter sur des employeurs compréhensifs, des responsables

politiques convaincus de la pertinence de notre action et une population véritablement partenaire, il est indispensable de maintenir un lien étroit et constant avec les habitants du territoire.



© ASR

Dans cette optique, de nombreuses actions ont été menées tout au long de l'année 2025, témoignant de l'ancrage local du SDIS et de son rôle de prévention, de formation et de sensibilisation :

- Réalisation d'exercices d'évacuation dans 12 établissements scolaires ;
- Organisation d'évacuations dans plusieurs établissements recevant du public ;
- Actions de prévention incendie auprès du cercle des écoles de Corsier ;
- Accueil de nombreuses visites au sein de nos casernes ;
- Exercice commun avec l'école d'ambulanciers et l'ensemble des services de l'ASR ;
- Participation aux passeports vacances de Montreux, Vevey et de la région ;
- Présence à la journée « Oser tous les métiers » réunissant les enfants des collaborateurs de l'ASR ainsi que des JSP ;
- Engagements lors des festivités du 1^{er} août ;
- Participation à la journée « Vivre ensemble » à Saint-Légier ;
- Organisation de la traditionnelle soupe à la courge à la caserne de Vevey ;
- Participation au Téléthon, rendez-vous incontournable de la solidarité, qui a mobilisé le SDIS à travers six stands.

La région est le théâtre de nombreuses manifestations d'envergure, lesquelles ont un impact significatif sur nos modes opératoires, notamment en matière de mobilité et de respect des délais d'intervention :

- Les tours cyclistes ;
- Le Montreux Jazz Festival ;
- Certains matchs de football ;
- La Foire de la Saint-Martin ;
- Riviera Noël.



Au vu des conditions de circulation, ces manifestations ont nécessité à plusieurs reprises le rappel de sapeurs-pompiers en caserne, afin de pouvoir répondre dans les délais légaux à une éventuelle mobilisation. Les délais de sortie de nos moyens, en lien avec les difficultés de mobilité, sont source d'inquiétudes. Le déplacement entre le domicile, respectivement le lieu de travail et nos casernes s'apparente à une route semée d'embûches.

Des échanges réguliers ont lieu avec les différents maîtres d'ouvrage afin de les accompagner sur les enjeux d'accessibilité de nos moyens aux infrastructures et sur la disponibilité du réseau d'eau.

Et pour garantir que l'humain puisse évoluer dans un environnement adapté, le Groupe Santé & Sécurité occupe dorénavant une place importante dans le fonctionnement de notre SDIS.

Cette approche novatrice poursuit les buts suivants :

- Eviter les accidents en sensibilisant les sapeurs-pompiers ;
- Développer la culture de sécurité au sein du SDIS ;
- Analyser les causes des accidents et presque accidents ;
- Mettre en place les mesures correctives nécessaires ;
- Conseiller et soutenir en matière de sécurité.

Plusieurs annonces d'événements ont été réalisées grâce à l'action du Groupe, favorisant la diffusion de l'information au sein du SDIS, sans se substituer au dialogue opérationnel. Ces démarches, axées sur la compréhension et la prévention plutôt que sur la recherche de responsabilité, permettent de limiter la répétition des incidents et de renforcer durablement les comportements sécuritaires. Par ailleurs, les visites du Groupe dans les casernes ont conduit à une évaluation de la conformité en matière de protection incendie, réalisée avec un expert, et à la transmission d'un plan de corrections aux propriétaires des locaux.

2.7.4 MATERIEL

Le SDIS bénéficie de la mise à disposition d'un matériel opérationnel de qualité, fourni notamment par l'ASR, l'ECA ainsi que la DGE. Ces apports contribuent directement à l'amélioration des conditions d'intervention, de la sécurité du personnel et de l'efficacité opérationnelle. Le SDIS dispose ainsi de 24 véhicules d'intervention, auxquels s'ajoutent 12 véhicules propriétés de l'ASR. 2 bateaux et diverses remorques (barrage pour les hydrocarbures, ventilation, motopompe, etc.) complètent le parc.

Le parc de véhicules est composé de :

- 6 véhicules tonnes-pompes ;
- 2 échelles automobiles de 30 mètres ;
- 4 véhicules d'accompagnement matériel ou hydraulique ;
- 2 véhicules de secours routier ;
- plusieurs véhicules polyvalents.

Dans le cadre du renouvellement de son parc, le SDIS a réceptionné un nouveau véhicule de transport de matériel et de personnes, un véhicule modulaire ainsi qu'une motopompe. Un véhicule à disposition des chefs d'intervention a également été remplacé. Ceci favorise le maintien d'un parc moderne, fiable et adapté aux besoins actuels et futurs.



© ASR

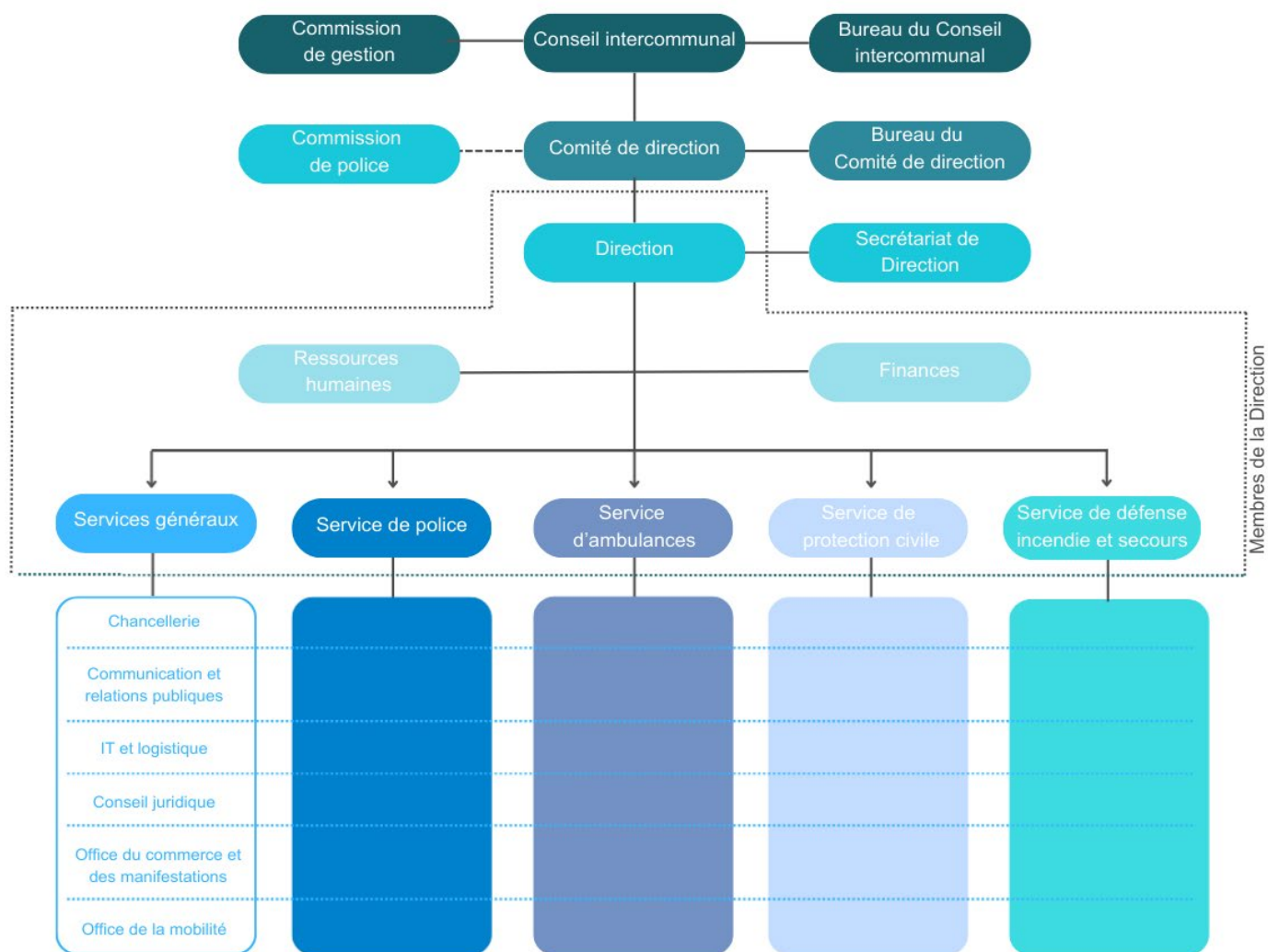
À titre non exhaustif, les principaux équipements acquis ou renouvelés sont les suivants : radios Polycom pour les interventions sur l'autoroute, renouvellement progressif des tubes à clés sécurisés, cales pour trottoirs destinées aux échelles automobiles, clés multifonctions, couvertures de protection du patient pour les véhicules de secours routier et garnitures radio adaptées aux casques d'intervention. Ces équipements renforcent la sécurité et le confort des intervenants et optimisent la prise en charge de nos missions.

Les liaisons radio actuelles présentent parfois des limitations en termes de qualité et de fiabilité. Le passage à la radio numérique (DMR) constitue une évolution majeure permettant une amélioration significative de la qualité audio, une meilleure sécurisation des communications et l'introduction de fonctionnalités avancées, notamment la géolocalisation des radios des intervenants. Cette évolution se veut simple pour les utilisateurs et améliore significativement la sécurité de nos engagements.

Nos casernes sont pour la plupart vétustes, mais elles répondent partiellement à nos besoins et portent l'histoire de nos prédécesseurs. Les locaux de Vevey sont à nouveau entièrement à disposition du SDIS, suite au retour de nos collègues policiers dans leur poste réaménagé. Divers travaux ont déjà été réalisés, notamment : remplacement de luminaires, extension de la plateforme pour accueillir des vestiaires, création de postes dédiés au télétravail et remplacement de stores. Des travaux plus conséquents sont prévus courant 2026, le premier étage fera l'objet d'un réaménagement complet afin d'offrir des espaces de travail et de vie plus fonctionnels et agréables. La sécurisation des façades fait également partie du projet. La caserne de Montreux bénéficiera également de travaux en 2026, avec un accent particulier sur l'assainissement énergétique. Le local du Mont-Pèlerin a été réaménagé. Il accueille désormais à la fois du matériel opérationnel et du matériel historique du Cercle de Corsier.

3. ORGANISATION

3.1 ORGANIGRAMME



3.2 COMITE DE DIRECTION ET REPRÉSENTANTS DES COMMUNES MEMBRES

COMITE DE DIRECTION 2021 - 2026



Bernard Degex
Commune de Blonay -
Saint-Légier
Président



Jean-Baptiste Piemontesi
Commune de Montreux
Vice-Président



Yves Genton
Commune de Chardonne
Membre

COMITE DE DIRECTION 2021 - 2026



Patrick Michaux
Commune de Corseaux
Membre



Christian Kaelin
Commune de Corsier
Membre



Dominique Pittet
Commune de Jongny
Membre

COMITE DE DIRECTION 2021 - 2026



Alessio Grutta
Commune de La Tour-de-Peilz
Membre



Alexandra Melchior
Commune de Vevey
Membre



Arnaud Rey-Lescure
Commune de Veytaux
Membre



3.3 CONSEIL INTERCOMMUNAL

Bureau du Conseil intercommunal

Fonction	Prénom	Nom	Commune
Président	Rodrigo	Leal	Jongny
Vice-Président	Susanne	Lauber Fürst	Montreux
Scrutateur	Anna	Iamartino	Vevey
Scrutateur	Héraclès	Dellas	La Tour-de-Peilz
Scrutatrice suppléante	Jacques	Sauvonnet	Vevey
Scrutateur suppléant	Denis	Champier	La Tour-de-Peilz
Secrétaire	Carole	Dind	La Tour-de-Peilz

Membres du Conseil intercommunal		
Blonay – Saint-Légier		
Mme	Evelyne	Chevallaz Belotti
M.	Julien	Décombaz
M.	Joey	Fares
M.	Rolf	Ingold
M.	Gilbert	Jaunin
Mme	Tommasina	Maurer
Mme	Michèle	Perrelet
Mme	Mélanie	Wunderli
Chardonne		
Mme	Corinne	Cagnard
Mme	Anne	Ducret
Mme	Christin	Rütsche
M.	Heinz	Wernli
Corseaux		
Mme	Corinne	Borloz



M.	Jean-Paul	Gremion
M.	Serge	Luzio
M.	Jacques	Marmier
Corsier-sur-Vevey		
M.	Jérôme	Ghedira
M.	Jacques	Keller
M.	Nicolas	Luyet
Mme	Carvi	Stucki
Jongny		
Mme	Sandrine	Félix
M.	Rodrigo	Leal
M.	Jean	Signori
La Tour-de-Peilz		
M.	Denis	Champier
M.	Pierre-Yves	Charpiloz
M.	Héraclès	Dellas
Mme	Gabrielle	Heller
Mme	Viviane	Huber
M.	Piero	Negro
Mme	Geneviève	Pasche
M.	Michel	Tobler
M.	Dominique	Vaucoret
Montreux		
M.	Ihab	Al Jundi
Mme	Laetitia	Cocelli Sivis
M.	Hervé	Devenoge
M.	Mathias	Ekah
M.	Jean-Marc	Forclaz
M.	Mario	Gori
M.	Yanick	Hess
Mme	Anna	Krenger
Mme	Susanne	Lauber Fürst
M.	Tal	Luder



Mme	Catherine	Morel-Roberti
M.	Silvano	Pozzi
Mme	Carla	Silva Borges de Sá
M.	Bernard	Tschopp
M.	Lionel	Winkler
M.	Fabrice	Yerly
Vevey		
M.	Cédric	Bussy
M.	Yvan	Cornu
Mme	Sarah	Dohr
M.	Oliver	Ghorayeb
Mme	Caroline	Gigon
Mme	Muriel	Higy-Schmidt
Mme	Anna	Iamartino
M.	Jean-Marc	Roduit
M.	Jacques	Sauvonnet
M.	Clément	Tolusso
M.	Frédéric	Vallotton
Mme	Ariane	Verdan
Veytaux		
M.	Guillaume	Augnet
M.	Alexandre	Koschevnikov
M.	Pablo	Voisard
Secrétaire		
Mme	Carole	Dind



3.4 COMMISSION DE GESTION

Monsieur	Julien	Decombaz
Madame	Anne	Ducret
Monsieur	Jacques	Marmier
Monsieur	Nicolas	Luyet
Monsieur	Rodrigo	Leal (remplacé par Mme Félix durant sa présidence)
Monsieur	Piero	Negro
Monsieur	Yanick	Hess
Mme	Muriel	Higy-Schmidt
Monsieur	Alexandre	Koschevnikov

Suppléant-e-s		
Madame	Tommasina	Maurer
Monsieur	Heinz	Wernli
Madame	Corinne	Borloz
Monsieur	Jacques	Keller
Madame	Sandrine	Félix
Monsieur	Denis	Champier
Monsieur	Bernard	Tschopp
Monsieur	Cédric	Bussy
Monsieur	Guillaume	Augnet



4. CONCLUSION

Le Comité de direction relève la nouvelle présentation du rapport de gestion, telle qu'exposée dans le préambule du présent document. Cette évolution visait à améliorer la lisibilité du rapport et à proposer une lecture plus claire et plus synthétique des activités et des enjeux de l'Association. Il espère que cette nouvelle approche aura été appréciée et qu'elle aura permis d'atteindre les objectifs recherchés.

L'année 2025 aura été marquée par une activité soutenue pour l'ensemble des entités composant l'Association Sécurité Riviera. Dans un contexte institutionnel, opérationnel et sociétal en constante évolution, l'ASR a poursuivi ses missions avec détermination afin de garantir un haut niveau de sécurité, de secours et de protection de la population sur le territoire des communes membres.

Plusieurs évolutions structurantes ont jalonné cet exercice. La transition au sein de la Direction, l'avancement de projets stratégiques tels que la Maison de la sécurité publique ou encore la modernisation de l'infrastructure informatique illustrent la volonté de l'Association de préparer l'avenir avec une vision claire et durable. Ces démarches s'inscrivent dans une logique d'adaptation permanente aux enjeux contemporains, qu'ils soient technologiques, organisationnels ou humains.

Sur le plan opérationnel, les services de police, d'ambulances, de protection civile et de défense incendie et secours ont été fortement sollicités tout au long de l'année. Leur engagement constant, leur professionnalisme et leur capacité à intervenir dans des situations parfois complexes témoignent de la solidité du dispositif régional de sécurité. Ces prestations reposent non seulement sur les collaboratrices et collaborateurs professionnels de l'ASR, mais également sur l'engagement précieux du personnel de milice et des volontaires qui contribuent chaque jour à la protection de la population.

L'année écoulée a également confirmé l'importance des services transversaux qui soutiennent l'ensemble de l'organisation. Qu'il s'agisse de la gestion des ressources humaines, des finances, de la communication, du soutien juridique ou encore de la logistique et de l'informatique, ces fonctions contribuent directement à la qualité et à l'efficacité des prestations délivrées.

Les défis à venir demeurent nombreux. L'évolution des attentes de la population, les enjeux liés au recrutement dans certains métiers de l'urgence, ainsi que les transformations technologiques et organisationnelles continueront de nécessiter des adaptations et des réflexions stratégiques. Dans ce contexte, l'ASR poursuivra ses efforts afin de consolider ses structures, renforcer ses collaborations institutionnelles et garantir des conditions de travail favorables à l'ensemble de son personnel.

Le Comité de direction tient enfin à adresser ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'ASR, au personnel de milice, aux autorités politiques ainsi qu'aux partenaires institutionnels pour leur engagement, leur confiance et leur soutien. Par leur travail quotidien, ils contribuent à préserver un cadre de vie sûr et de qualité pour l'ensemble de la population de la Riviera.

C'est dans cet esprit de responsabilité, de coopération et d'amélioration continue que l'Association Sécurité Riviera poursuivra son action au service des communes membres et de leurs habitantes et habitants.



En conclusion, nous vous prions de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2025 ;

Vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2025 et d'en donner décharge au Comité de direction.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

Bernard Degex



Le Secrétaire

Clément Leu

Annexe : Missions et activités

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION 2025

MISSIONS ET ACTIVITES



Sommaire

PREAMBULE.....	4
1.DIRECTION	4
1.1 RESSOURCES HUMAINES.....	4
1.2 FINANCES.....	4
1.2.1 MISSION GENERALE.....	4
1.2.2 DOMAINES D’ACTIVITES ET PRESTATIONS	4
1.2.2.1 GESTION BUDGETAIRE ET PLANIFICATION.....	4
1.2.2.2 COMPTABILITE GENERALE ET ANALYTIQUE	5
1.2.2.3 GESTION DE LA TRESORERIE.....	5
1.2.2.4 RELATIONS AVEC LES COMMUNES MEMBRES.....	5
2. SERVICES GENERAUX.....	5
2.1 OFFICE DU COMMERCE ET DES MANIFESTATIONS (OCM)	5
2.2 OFFICE DE LA MOBILITE (OM)	6
2.3 UNITE TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET INFORMATIQUE (UTLI).....	6
2.4 COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	7
2.5 CELLULE JURIDIQUE.....	7
2.6 CHANCELLERIE	7
2.7 COMMISSION DE POLICE.....	8
3. POLICE	8
3.1 ETAT-MAJOR.....	8
3.2 DIVISION POLICE-SECOURS	9
3.3 DIVISION POLICE DE PROXIMITE	9
3.4 ACCES AUX DEUX SITES OPERATIONNELS DE POLICE RIVIERA.....	10
3.5 FORMATION DE BASE DES ASPIRANTS DE POLICE	10
4.AMBULANCE.....	10
4.1 CONTEXTE METIER	10
4.2 DIRECTION DE SERVICE.....	11
4.3 DIRECTION DE SERVICE ELARGIE	11
4.4 PERSONNEL INTERVENANT	12
5.PROTECTION CIVILE RIVIERA – PAYS-D’ENHAUT.....	12
5.1 LA PROTECTION CIVILE INTERVIENT SELON LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITE	12
5.2 MISSIONS DE LA PROTECTION CIVILE.....	13
5.3 TYPES DE SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE.....	13
5.3.1 LES INTERVENTIONS EN SITUATION D’URGENCE (ISU)	13



5.3.2 LES SERVICES D'INSTRUCTION (SI).....	13
5.4 INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITÉ.....	13
6.SDIS.....	14
6.1 PERSONNEL DES SDIS	14
6.2 MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES DES SDIS.....	15



PREAMBULE

Cette annexe a pour objectif de présenter un rappel de la structure des services et unités au sein de l'Association Sécurité Riviera et de dresser la liste de leurs missions et activités principales.

1.DIRECTION

1.1 RESSOURCES HUMAINES

Les Ressources humaines (RH) de l'Association Sécurité Riviera sont un service transverse essentiel, aux côtés notamment des Finances, de la Chancellerie et de la Communication. Elles accompagnent la Direction et les Services opérationnels dans la gestion des collaborateurs, afin de garantir des prestations de sécurité publique cohérentes, efficaces et durables.

Au cœur du parcours professionnel, les Ressources humaines assurent la gestion administrative complète du personnel : contrats, dossiers collaborateurs, temps de travail, absences, salaires et assurances sociales, mesures administratives et correctives, tout en veillant au respect des exigences légales et réglementaires.

Elles pilotent également les recrutements en étroite collaboration avec les responsables de service, organisent les processus de sélection et participent à une intégration réussie des nouveaux collaborateurs, tout en contribuant à la promotion des métiers et de l'attractivité de l'institution.

Engagées dans le développement des compétences, les Ressources humaines soutiennent l'évolution professionnelle. Elles conseillent par ailleurs les cadres et la Direction en matière de management, de gestion des performances, de prévention des conflits et de santé au travail.

En lien avec la Direction, elles participent activement à la définition et à la mise en œuvre de la politique RH, à la planification des effectifs et à la promotion de l'équité, de la diversité et de la collaboration entre les différents métiers.

1.2 FINANCES

1.2.1 MISSION GENERALE

Garant de la bonne gestion des deniers publics, le Service des finances assure la tenue rigoureuse des comptes et la planification financière de l'Association Sécurité Riviera. Il agit comme un organe de support transversal, fournissant aux instances dirigeantes et aux communes membres les outils nécessaires au pilotage économique de l'entité.

Dans un souci constant de transparence et d'efficacité, le service veille au respect des normes comptables en vigueur et à l'utilisation rationnelle des ressources allouées à la sécurité publique.

1.2.2 DOMAINES D'ACTIVITES ET PRESTATIONS

1.2.2.1 GESTION BUDGETAIRE ET PLANIFICATION

- Élaboration du budget de fonctionnement et du plan des investissements en collaboration avec les chefs de service.
- Suivi périodique de l'exécution budgétaire et analyse des écarts (contrôle de gestion).



- Mise en œuvre de la planification financière à moyen terme afin d'anticiper les besoins futurs et d'assurer la pérennité des infrastructures.

1.2.2.2 COMPTABILITE GENERALE ET ANALYTIQUE

- Tenue de la comptabilité financière selon les normes légales.
- Gestion des comptes débiteurs (facturation des prestations aux tiers et aux communes) et du contentieux.
- Gestion des comptes créanciers (vérification, imputation et paiement des factures fournisseurs dans les délais).
- Clôture annuelle des comptes.

1.2.2.3 GESTION DE LA TRESORERIE

- Pilotage des flux financiers et gestion des liquidités.
- Relations avec les établissements financiers.

1.2.2.4 RELATIONS AVEC LES COMMUNES MEMBRES

- Établissement de la clé de répartition des coûts entre les communes membres.
- Reporting financier et présentation des comptes aux organes de contrôle (Comité de gestion, Comité de direction).

2. SERVICES GENERAUX

Par leur transversalité, les Services généraux fournissent un support à l'ensemble des entités de l'ASR.

Ils agissent en veillant au respect des dispositions légales et réglementaires dans un but d'efficacité et de cohérence. Les Services généraux regroupent des entités opérationnelles et administratives dans des domaines d'activité aussi divers que l'Office du commerce et des manifestations (OCM), l'Office de la mobilité (OM), l'Unité technique logistique et informatique (UTLI), la Communication et les relations publiques, la Cellule juridique et la Chancellerie.

Le personnel des Services généraux est réparti sur les sites de Clarens, Vevey et Saint-Légier, en fonction des facteurs liés aux prestations offertes et aux infrastructures à disposition.

2.1 OFFICE DU COMMERCE ET DES MANIFESTATIONS (OCM)

L'Office du commerce et des manifestations (OCM) a pour mission de veiller au respect des dispositions légales pour les activités économiques et les manifestations qui sont soumises à autorisation. Dans ce cadre, il travaille en étroite collaboration avec les services cantonaux et ceux des communes membres.

L'OCM est le garant de l'application des règles pour les activités soumises à annonce/autorisation (établissements publics, commerces, marchés, etc.). Il délivre également des autorisations pour certaines activités économiques spécifiques (taxis, artistes de rue, stands, etc.).

Il gère et coordonne les manifestations sur l'ensemble du territoire de l'ASR, ce qui comprend en particulier la planification, la préparation, la collaboration avec les organisateurs et les autorités, ainsi que la supervision de leur bon déroulement.



L'OCM sert aussi de guichet administratif et d'accueil pour les demandes d'autorisations et les informations au public.

2.2 OFFICE DE LA MOBILITE (OM)

L'Office de la mobilité (OM) est en charge des aspects liés aux problématiques de mobilité pour l'ensemble de la Riviera. Il intervient en soutien opérationnel et administratif de la plateforme sécuritaire de l'ASR et assure la coordination de plusieurs prestations liées à la gestion de l'espace public. Il participe activement aux réflexions menées avec les services communaux et la mise en application des décisions prises par les Municipalités.

Les activités de l'OM englobent la signalisation routière, la gestion du stationnement et les aspects administratifs liés aux amendes d'ordre.

Le dépôt/atelier de la signalisation routière, implanté à Saint-Légier, permet le stockage du matériel ainsi que l'entretien, la réparation et la réalisation de la signalisation verticale.

Les prestations de signalisation sont effectuées conformément à la législation sur la circulation routière et comprennent notamment la légalisation, la pose et l'entretien de la signalisation verticale et horizontale. L'Office de la mobilité gère également la mise en place de dispositifs provisoires pour les manifestations, chantiers ou événements, élabore des projets routiers et dispense des conseils techniques dans ses domaines d'expertise.

Il assure la gestion des réservations de places de stationnement et la délivrance d'autorisations de circulation et met en œuvre les mesures spécifiques de circulation et de parcage lors d'événements particuliers.

Par rapport aux activités relatives au stationnement, l'Office de la mobilité en assure une gestion harmonisée pour l'ensemble des communes de l'ASR. Ses prestations couvrent notamment la gestion des horodateurs, l'adaptation aux régimes de stationnement définis par les communes et le traitement des autorisations.

Pour ce qui est des amendes d'ordre, l'OM traite les tâches liées aux aspects administratifs, en collaboration avec la Commission de police. Ces activités comprennent en particulier l'enregistrement des dénonciations, la gestion des procédures administratives et pénales, le traitement des contestations ainsi que la préparation des dossiers qui relèvent de la compétence de la Commission de police.

2.3 UNITE TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET INFORMATIQUE (UTLI)

L'UTLI assure le support informatique et télécom, ainsi que le pilotage et la mise en œuvre de projets techniques et infrastructurels de l'Association. A travers ses missions, elle garantit la disponibilité, la sécurité et l'évolution des outils technologiques et des installations nécessaires aux activités de l'organisation.

Le secteur informatique et télécom représente la majeure partie du travail de l'Unité. Celle-ci gère plus particulièrement l'ensemble du parc informatique et télécom de l'ASR (ordinateurs, imprimantes et photocopieurs, lignes téléphoniques fixes et mobiles, serveurs, portes à accès contrôlé). Son personnel garantit également le support aux utilisateurs et la maintenance courante du parc informatique.

L'UTLI participe à des projets transversaux tels que la migration de systèmes, la numérisation de processus, la mise en place d'outils collaboratifs, ainsi qu'à des études d'évolution d'infrastructures IT (réseau, commutateurs, systèmes de sauvegarde, nouveaux logiciels).

Elle s'occupe aussi de certains aspects techniques non informatiques relatifs aux bâtiments ou installations de l'ASR (vidéosurveillance, interphonie, entretien courant et nettoyage des locaux).



2.4 COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

La Cellule communication et relations publiques coordonne et met en œuvre la politique de communication de l'Association Sécurité Riviera. Dans ce cadre, elle conseille et accompagne la Direction et le Comité de direction dans l'ensemble de ses domaines de compétence. Elle entretient les relations avec les médias et répond à leurs sollicitations, gère la communication (interne et externe) et les plateformes de réseaux sociaux sur lesquels est présente l'ASR. La cellule produit et diffuse des communiqués de presse selon les besoins.

Elle soutient la communication autour de thématiques internes ou externes (projets ou événements d'importance, manifestations ou campagnes spécifiques). La Cellule assure en outre la cohérence de la communication institutionnelle et veille au respect de l'image de l'Association.

Elle crée ou coordonne du contenu visuel et rédactionnel, comme des photos lors d'événements, des visuels pour les vœux de fin d'année ou des informations destinées au public ou au personnel.

Enfin, la Cellule communication et relations publiques conçoit et organise des rencontres à destination du personnel ou du public (soirées d'information, cérémonies, événements internes, etc.).

2.5 CELLULE JURIDIQUE

La Cellule a pour mission de fournir un appui à l'ensemble des services, dans le cadre des nombreuses thématiques juridiques auxquelles ils sont confrontés. La Conseillère juridique se charge de ce soutien, tout en gérant différentes procédures et dossiers juridiques impliquant l'Association.

Elle offre son soutien à la Direction pour des communications à des tiers pouvant avoir une incidence sur le plan légal ou réglementaire et collabore avec le Chef des Services généraux s'agissant de la rédaction, la révision et l'analyse de documents juridiques (avis de droit, règlements, conventions, etc.).

Elle fournit une aide aux Ressources humaines dans les processus liés au personnel, notamment pour l'établissement de différentes conventions et interventions ponctuelles dans des dossiers sensibles.

La Cellule juridique travaille également en étroite collaboration avec Police Riviera, en particulier à la résolution de diverses problématiques soulevées par les administrés et ayant trait aux actions du Service de police. Pour ce faire, elle se coordonne également avec les polices communales et la Police cantonale.

2.6 CHANCELLERIE

La Chancellerie joue un rôle administratif central pour la gestion du courrier destiné à l'ensemble des services de l'ASR. Elle est également responsable de diverses tâches en lien avec le droit des poursuites et offre un support essentiel lors de faits donnant lieu à l'établissement de rapports de police.

Elle reçoit, enregistre et distribue l'ensemble du courrier entrant adressé à l'ASR et assure l'acheminement du courrier sortant. Elle procède également à l'enregistrement des mandats et des réquisitions reçus.

Sur délégation de l'Office des poursuites, la Chancellerie procède à la notification des actes de poursuite auprès des personnes concernées sur le territoire de la Riviera. Elle intervient dès lors que la notification par la Poste a été infructueuse, conformément aux règles prévues par la législation sur la poursuite pour dettes et la faillite. Il s'agit là de son activité première.



En collaboration avec le Service de police, la Chancellerie est également en charge de la transmission des plaintes et des rapports de police aux autorités et aux tiers concernés, du traitement des demandes de rapports d'accident de la part des compagnies d'assurance, ainsi que du tri et de l'archivage des dossiers.

2.7 COMMISSION DE POLICE

La Commission de police est l'autorité pénale compétente pour statuer sur certaines infractions mineures (contraventions). Elle organise, si nécessaire, des audiences où la personne concernée peut être entendue et rend ensuite une ordonnance pénale, qui peut comporter une amende, des frais de procédure ou d'autres mesures accessoires prévues par la législation pénale.

Dans l'exercice de sa mission, la Commission de police applique les règles du Code de procédure pénale suisse, lorsqu'elles ne dérogent pas aux dispositions spécifiques de la Loi vaudoise sur les contraventions. Elle traite en particulier les oppositions aux contraventions (amendes d'ordre, ordonnances pénales), les infractions au Règlement général de police intercommunal, ainsi qu'aux règlements communaux (déchets, etc.). La Commission de police est également compétente pour les dénonciations concernant le domaine privé (mise à ban).

3. POLICE

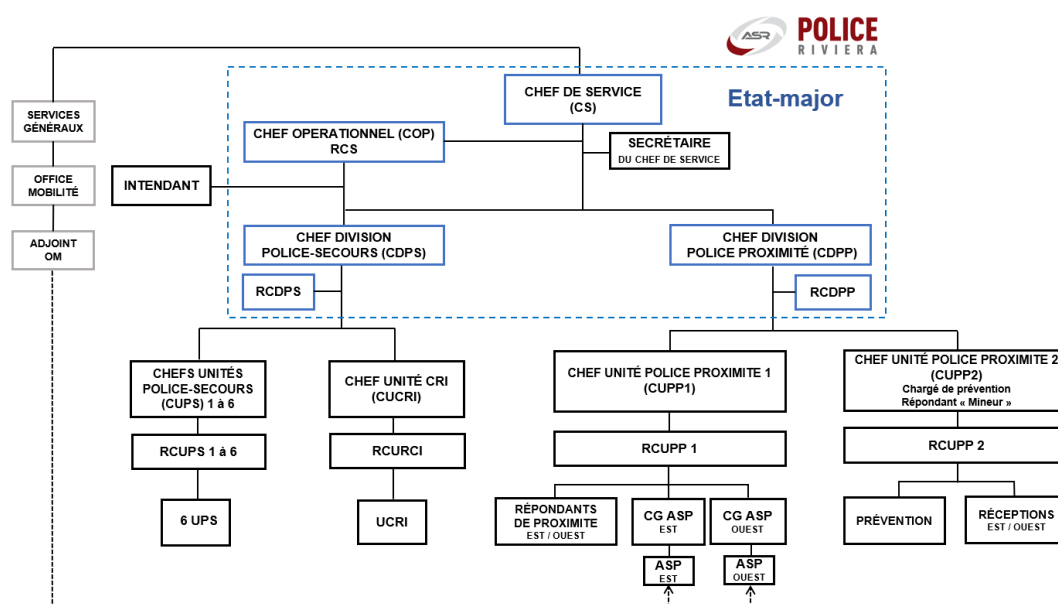
3.1 ETAT-MAJOR

Le Service de police est conduit par un état-major composé de six officiers, à savoir : un Commandant, un Remplaçant du Commandant et Chef opérationnel, un Chef de Division Police-secours et un Chef de Division Police de proximité, ainsi que leurs remplaçants respectifs.

Sa mission est de veiller à l'ordre et la sécurité publics conformément aux dispositions du Règlement général de police intercommunal (RGPI), de veiller au respect des lois et règlements et agir dans le domaine du constat judiciaire selon les prérogatives définies dans la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Police Riviera est également appelée à collaborer avec la Police cantonale ainsi que les Polices communales vaudoises lors d'événements d'envergure particuliers se déroulant dans le canton de Vaud, voire même ailleurs sur le territoire national.

Structure du Service de police



3.2 DIVISION POLICE-SECOURS

L'effectif du Service de police, détaillé dans la rubrique des Ressources humaines, est composé de policier·ère·s, d'assistant·e·s de sécurité publique (ASP) ainsi que de collaboratrices civiles œuvrant dans les réceptions et au secrétariat du Commandant.

La Division Police-secours a pour mission d'assurer, en tout temps, la réponse policière immédiate aux sollicitations urgentes et aux événements nécessitant une intervention rapide sur le territoire de la Riviera. Elle garantit la capacité d'engagement permanent de Police Riviera, de jour comme de nuit, et constitue l'échelon opérationnel dédié à la gestion du temps court et des situations dynamiques.

La Division est composée de six Unités d'intervention, ainsi que de l'Unité du Centre de Régulation de l'Information (CRI). La vocation des Unités Police-secours est d'intervenir sans délai sur les événements signalés, de sécuriser les situations, de protéger les personnes et les biens, et de rétablir les conditions permettant une prise en charge ultérieure adaptée, qu'elle soit judiciaire, administrative ou confiée à d'autres partenaires. Les Unités d'intervention concentrent leur action sur la stabilisation des situations, la maîtrise du risque immédiat et la première réponse opérationnelle, dans le respect du principe de proportionnalité.

Le Centre de Régulation de l'Information (CRI), exploité 24h/24 depuis le site de Clarens, constitue le point d'entrée et de pilotage de l'ensemble des engagements de la Division Police-secours. Environ 50% des événements sont ouverts et gérés directement par le CRI. Les 50% restants sont initiés par la Centrale Vaudoise de Police (CVP), laquelle engage les primo-intervenants de Police-secours avant de confier, dans la majorité des cas, la gestion opérationnelle et le suivi de l'événement au CRI. Cela représente plus de 100 sollicitations par 24h.

3.3 DIVISION POLICE DE PROXIMITE

La Division Police de proximité, répartie sur les sites de Clarens et de Vevey, englobe les Répondants de proximité, l'Unité de prévention, le personnel des deux réceptions ainsi que les ASP, lesquels, en plus de leurs missions de contrôle du stationnement, collaborent étroitement avec les policières et policiers afin de renforcer la visibilité de proximité et la prévention sur l'espace public.



3.4 ACCES AUX DEUX SITES OPERATIONNELS DE POLICE RIVIERA

Les deux sites opérationnels de Clarens et de Vevey sont accessibles au public 7j/7, 24h/24. Les réceptions sont ouvertes du lundi au samedi durant les heures de bureau. En soirée et de nuit, les opérateurs et opératrices de la centrale à Clarens accueillent à la réception tout citoyen ayant besoin d'une prestation « Police ». Tandis qu'à Vevey, un interphone est relié à la centrale de Clarens qui dépêche une patrouille de police sur place pour la prise en charge de la sollicitation.

3.5 FORMATION DE BASE DES ASPIRANTS DE POLICE

Suite au processus de recrutement annuel mené en collaboration avec les Police vaudoises, chaque corps de police inscrit ses aspirants à la formation de base de l'Académie de police de Savatan. Cette formation, ponctuée par un Brevet fédéral de policier, se compose d'une année théorique et d'une année pratique. Police Riviera recrute chaque année des aspirants de police afin de combler ses rangs suite à des démissions ou des départs à la retraite.

4.AMBULANCE

4.1 CONTEXTE METIER

L'État déploie un dispositif cantonal dans le but d'assurer la sécurité, la qualité et la rapidité des prises en charge des urgences de santé, aussi appelées urgences préhospitalières. Le Service d'ambulances de l'ASR est identifié comme le répondant principal de ce dispositif pour la Riviera, principalement pour les communes de l'Association.

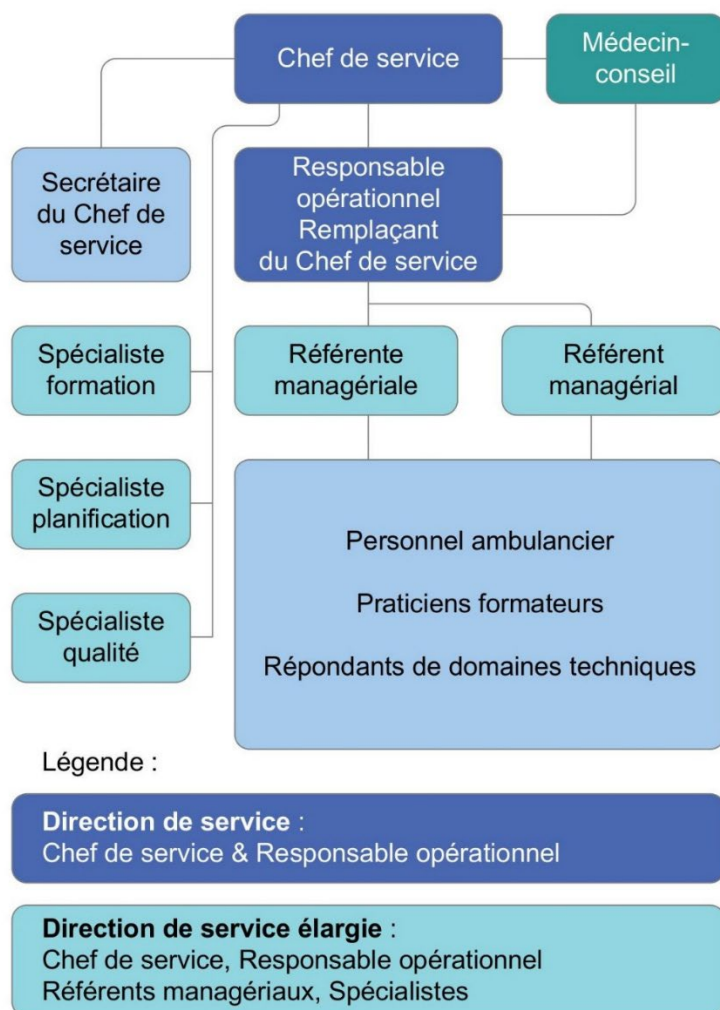


**URGENCES
PRÉHOSPITALIÈRES**
DISPOSITIF CANTONAL

Le personnel du service se relaie en permanence, dans le but de garantir la disponibilité des moyens opérationnels requis par la Direction générale de la santé (DGS), soit 3 ambulances et un Rapid Responder en journée et 2 ambulances durant la nuit. La centrale cantonale 144 régule la totalité des missions effectuées par Ambulance Riviera.

Pour les urgences les plus graves, nommées priorités 1 (P1), la norme fédérale impose un délai de 15 minutes entre l'alarme et le premier contact avec le patient, dans 90% des cas au moins. Les services d'ambulances du dispositif cantonal doivent répondre à cette norme, respectivement motiver tout éventuelle non-conformité.

Organisation



4.2 DIRECTION DE SERVICE

La [Loi sur la santé publique](#) et son règlement d'application pour les urgences préhospitalières ([RUPH](#)) décrivent les responsabilités des cadres qui dirigent les services d'ambulances du dispositif cantonal. Pour Ambulance Riviera, la DGS reconnaît une fonction de responsable d'exploitation à plein temps, répondant à l'interne de l'ASR au titre de Chef de service. Ce dernier est appuyé par un adjoint, Responsable opérationnel et Remplaçant du Chef de service, dont le temps de travail managérial est de 50% selon les directives de l'Etat. Un médecin-conseil est requis pour chaque service d'ambulances, ses responsabilités sont également fixées par la Direction générale de la santé. Une étroite collaboration entre le médecin-conseil et le responsable d'exploitation est requise, principalement à propos des aspects médico-légaux et des actes médicaux délégués au personnel ambulancier.

4.3 DIRECTION DE SERVICE ELARGIE

Cette structure dirigeante élargie englobe le Chef de service, son Remplaçant, deux cadres de proximité et trois cadres spécialisés. L'encadrement de proximité relève des responsabilités des Référents managériaux, sous la supervision du Responsable opérationnel. Trois domaines spécifiques sont confiés à des Spécialistes, respectivement la planification du travail, la formation et le management de la qualité. Les tâches de planification sont cruciales



pour les services d'ambulances et nécessitent un temps de travail conséquent, ainsi qu'une grande disponibilité. La formation englobe la coordination de la formation initiale, le contact avec les écoles de soins ambulanciers, mais également la coordination de la formation continue, où chaque personne est astreinte à un minimum de 40 heures par année, indépendamment du taux d'activité. Le management de la qualité repose quant à lui sur deux processus de labellisation, ISO 9001 d'une part et IAS (pour Interassociation de sauvetage) d'autre part. La reconnaissance qualité de l'IAS est requise dans une très large majorité des cantons suisses, c'est notamment le cas sur territoire vaudois.

4.4 PERSONNEL INTERVENANT

Hors les missions de terrain, le personnel ambulancier est en charge de nombreuses tâches techniques et administratives. Une fois les actions quotidiennes de maintenance et de désinfection effectuées, chaque personne est active dans un domaine attribué : contrôle des actes médicaux pratiqués, intégration de nouveau personnel, topographie, suivi du personnel en formation (praticien·ne formateur·trice), formateur·trice en appui au Spécialiste formation, enseignement des gestes de réanimation et d'arrêt des saignements pour les partenaires (BLS-AED-PST), suivi de dossier en lien avec la qualité, audits internes ISO 9001, hygiène et désinfection, gestion des uniformes, suivi techniques des véhicules, gestion du stock de matériel médical, gestion des commandes, suivi des défibrillateurs des partenaires, suivi des infrastructures, suivi et maintenance de matériel spécifique (civières, radios, téléphones), infographie, etc.

5.PROTECTION CIVILE RIVIERA – PAYS-D'ENHAUT

Si la protection civile était à l'origine axée sur les cas de conflits armés, elle met depuis 2004 l'accent sur la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence.

Contrairement aux autres organisations partenaires de la protection de la population, elle se positionne de manière générale comme le moyen de deuxième intervention principal.

Sa mission consiste en particulier à renforcer, appuyer et soutenir les autres organisations partenaires au sein du système coordonné de protection de la population. Pour ce faire, la protection civile doit pouvoir garantir des effectifs en quantité et de la capacité à durer. La protection civile joue un rôle de réserve stratégique pour les autorités cantonales et fédérales qui peuvent décider de la mettre sur pied en cas d'évènement majeur, comme cela a été le cas lors de la pandémie de COVID-19 durant les années 2020 à 2022. Bien que de manière générale la protection civile intervienne comme élément de deuxième échelon, elle doit néanmoins se tenir prête à être engagée comme élément de premier échelon, en particulier en ce qui concerne ses compétences et moyens spécialisés tels que l'alimentation d'urgence des antennes POLYCOM, le délestage autoroutier, etc.

5.1 LA PROTECTION CIVILE INTERVIENT SELON LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITE

Le principe de subsidiarité fait l'objet d'une définition juridique dans le règlement sur l'organisation et l'administration de la Protection civile vaudoise (ROAPCi) ainsi que dans le règlement sur les interventions et l'instruction de la Protection civile vaudoise (RIIPCi) précisant « qu'il correspond à l'engagement de la protection civile lorsque le demandeur n'est pas en mesure d'assumer les tâches demandées sur le plan du personnel, du matériel ou des délais. Le demandeur porte la responsabilité de l'intervention ».

Concrètement, cela signifie que la protection civile n'intervient ni de sa propre initiative, ni sur appel direct du citoyen, contrairement aux partenaires dits « feux bleus ». Au contraire, en cas de survenance d'un évènement, elle intervient en tant qu'élément de deuxième échelon à la demande des partenaires primo-intervenants et/ou des autorités en charge de la gestion de



l'évènement. La responsabilité et la conduite de l'intervention leur revient tandis que les formations de protection civile engagées garantissent l'accomplissement des prestations demandées et la conduite de leurs propres ressources.

5.2 MISSIONS DE LA PROTECTION CIVILE

- Protéger et secourir la population
- Assister les personnes en quête de protection
- Appuyer les organes de conduite
- Appuyer les organisations partenaires
- Protéger les biens culturels

5.3 TYPES DE SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE

On entend par « service de protection civile », une période durant laquelle les personnes astreintes sont convoquées en vue d'accomplir leur obligation de servir. On distingue deux types de services dans la protection civile.

5.3.1 LES INTERVENTIONS EN SITUATION D'URGENCE (ISU)

Elles comprennent les services mis sur pied par la Confédération et le Canton en vue d'interventions en cas de catastrophe, en situation d'urgence, en cas de conflit armé, destinés à aider les autorités et les partenaires de la protection de la population à accomplir leurs tâches lorsque les moyens ordinaires ne sont plus suffisants, à augmenter l'état de préparation de la protection civile et à apporter de l'aide à un canton ou un pays voisin en cas de catastrophe. Les personnes astreintes peuvent être mises sur pied pour des interventions en situation d'urgence. Pour ce faire, elles sont mobilisées sans délai par l'intermédiaire du Centre de traitement des alarmes (CTA) de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) ou convoquées par courrier postal si le temps le permet.

5.3.2 LES SERVICES D'INSTRUCTION (SI)

Ils comprennent notamment l'engagement dans les écoles de formation, les cours, les exercices et les rapports préparatoires. Les services d'instruction ont pour objectif premier de garantir la formation de base et la formation continue des personnes astreintes à l'obligation de servir. Les services d'instruction permettent notamment d'atteindre la disponibilité de base et maintenir la capacité opérationnelle dans le domaine de l'instruction et de conduite. Les services d'instruction, quant à eux, font l'objet d'un préavis de service et d'une convocation qui doit parvenir aux personnes astreintes au moins six semaines avant le début du service.

La priorité absolue de la protection civile consiste à apporter une réponse crédible et efficiente en situation d'urgence. De ce fait, les interventions en situation d'urgence priment sur toutes les autres activités.

Le profil de prestations constitue une liste de missions, de connaissances et de compétences pouvant être demandées à une formation de protection civile. Dans ce sens, il définit les capacités qui peuvent être demandées en situation d'urgence et qui font l'objet des services d'instruction.

5.4 INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITÉ

Les interventions en faveur de la collectivité sont des prestations fournies à des tiers, notamment des collectivités publiques ou des organisations privées, parapubliques ou publiques. Elles comprennent notamment les activités effectuées en appui aux grandes manifestations d'importance nationale ou cantonale ou l'appui aux évènements régionaux ou communaux. Les interventions en faveur de la collectivité doivent être d'utilité publique.



Conformément à la législation fédérale (art. 46 OPCi), les interventions en faveur de la collectivité peuvent uniquement être effectuées lorsque les conditions suivantes sont réunies:

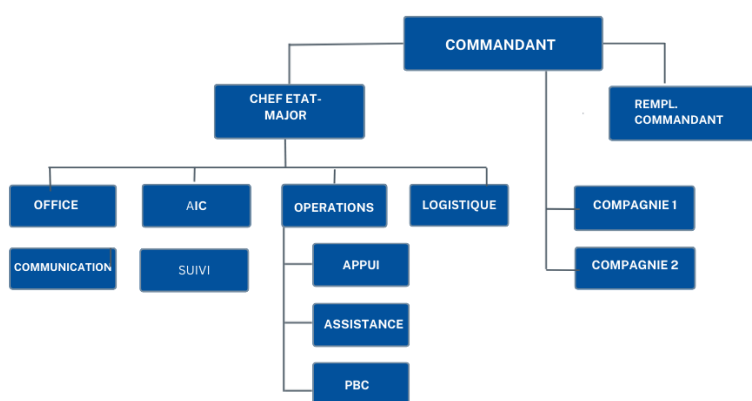
Le demandeur n'est pas en mesure d'assumer ses tâches par ses propres moyens et l'intervention est d'utilité publique.

L'intervention est compatible avec le but et les tâches de la protection civile et elle permet aux participants de mettre en pratique les connaissances et le savoir-faire qu'ils ont acquis durant leur instruction.

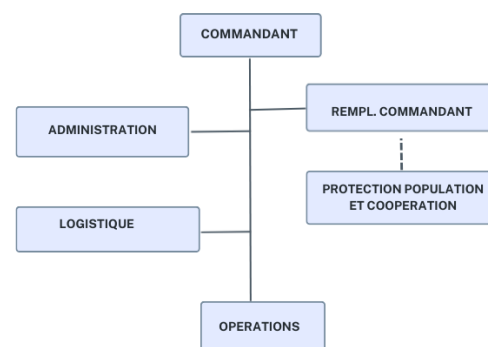
L'intervention ne concurrence pas de façon excessive les entreprises privées.

Les projets pour lesquels la protection civile apporte son soutien n'ont pas pour objectif premier la réalisation d'un profit.

BATAILLON DE PROTECTION CIVILE



SERVICE DE PROTECTION CIVILE



6. SDIS

Le canton de Vaud est divisé en 29 Services de défense incendie et secours (SDIS), chacun couvrant un territoire défini et regroupant plusieurs communes. Ces SDIS assurent la couverture des besoins de défense incendie et de secours sur tout le territoire cantonal.

Chaque SDIS comprend normalement deux principaux détachements :

- Détachement de Premier Secours (DPS) : premier échelon d'intervention avec des équipes disponibles 24h/24 et 365 jours par an, équipées et formées pour répondre rapidement aux urgences. Le SDIS Riviera compte quatre détachements de premier secours, à savoir Montreux, Vevey, Saint-Légier et Jongny. Les catégories fixées par l'ECA déterminent le type de moyens mis à disposition pour les casernes, respectivement les missions confiées aux différents sites.
- Détachement d'Appui (DAP) : renforce le DPS lors d'événements importants ou peut être engagé de façon autonome pour certaines missions. Le SDIS Riviera n'a pas de détachement d'appui mais privilégie ses DPS.

6.1 PERSONNEL DES SDIS

- La majorité des sapeurs-pompiers vaudois opérant en milice sont volontaires, ce qui permet une large couverture territoriale.



- A cela s'ajoutent des sapeurs-pompiers permanents dans certains SDIS à l'image du SDIS Riviera et un corps professionnel plus conséquent à Lausanne.
- L'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA) coordonne, planifie, établit les normes et met à disposition les moyens nécessaires (matériel, formation, etc.).
- La Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP) représente et fédère l'ensemble des SDIS, volontaires, professionnels et instructeurs, et assure la collaboration avec les autorités cantonales.

6.2 MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES DES SDIS

- Lutte contre tous types d'incendies (bâtiments, végétation, véhicules).
- Assistance lors d'accidents, sauvetage de personnes et animaux, aide en cas de danger.
- Interventions en cas d'inondations, tempêtes ou autres phénomènes naturels dommageables.
- Gestion des pollutions (accidents de la route, hydrocarbures, etc.).
- Assistance technique (dégagement, stabilisation, interventions avec matières dangereuses, etc.).
- Activités de prévention auprès de la population, contrôle des normes d'accessibilité, présence lors de manifestations ou événements publics.
- Les quatre DPS du SDIS Riviera sont opérationnels pour les missions de base que sont : la lutte contre le feu, le sauvetage, la lutte contre les éléments naturels, ainsi que la lutte contre les événements chimiques pour les premières phases d'interventions.
- La caserne de Vevey se voit confier des missions complémentaires telles que la lutte contre les événements biologiques, chimiques, ainsi que les hydrocarbures pour toutes les phases d'intervention, respectivement des missions de secours routier.
- La caserne de Montreux, en plus des missions de base, a comme prérogatives le secours routier et la ventilation avec des moyens spécifiques. Elle dispose également d'un véhicule poste de commandement engagé lors d'événements majeurs, en priorité dans l'Est du canton.